Bulletin
de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 9 - Numéro 32

9 août 2012

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2012
ISSN 17104149

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers **4**
1.1 Avis et communiqués
1.2 Réglementation
1.3 Autres décisions

2. Bureau de décision et de révision **8**
2.1 Rôle d'audiences
2.2 Décisions

3. Distribution de produits et services financiers et Services monétaires **27**
3.1 Avis et communiqués
3.2 Réglementation
3.3 Autres consultations
3.4 Retraits aux registres des représentants
3.5 Modifications aux registres des inscrits
3.6 Avis d'audiences
3.7 Décisions administratives et disciplinaires
3.8 Autres décisions

4. Indemnisation **103**
4.1 Avis et communiqués
4.2 Réglementation
4.3 Autres consultations
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
4.5 Fonds d'assurance-dépôts
4.6 Autres décisions

5. Institutions financières **110**
5.1 Avis et communiqués
5.2 Réglementation et lignes directrices
5.3 Autres consultations
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
5.5 Sanctions administratives
5.6 Autres décisions

6. Marchés des valeurs et des instruments dérivés **117**
6.1 Avis et communiqués
6.2 Réglementation et instructions générales
6.3 Autres consultations
6.4 Sanctions administratives pécuniaires
6.5 Interdictions
6.6 Placements
6.7 Régime de l'autorité principale
6.8 Offres publiques
6.9 Information sur les valeurs en circulation
6.10 Autres décisions
6.11 Annexes et autres renseignements

7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées **206**
7.1 Avis et communiqués
7.2 Réglementation de l'Autorité
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
7.4 Autres consultations
7.5 Autres décisions

Liste des acronymes et abréviation :

Autorité :	Autorité des marchés financiers instituée en vertu de la LAMF
BDR :	Bureau de décision et de révision
CSF :	Chambre de la sécurité financière
ChAD :	Chambre de l'assurance de dommages instituée en vertu de la LDPSF
OAR :	Organismes d'autoréglementation et organismes dispensés de reconnaissance à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la surveillance de l'Autorité
OCRCVM :	Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

1.1 Avis et communiqués
1.2 Réglementation
1.3 Autres décisions

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Bureau de décision et de révision

2.1 Rôle d'audiences
2.2 Décisions

2.1 RÔLES D'AUDIENCES

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
1.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Des Ormes Assurance inc. et Luc Berlinguette *(Pasquin Viens s.e.n.c.r.l.)*	2012-031	Alain Gélinas	13 août 2012 9 h 15	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, interdiction d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription et suspension Audience *pro forma*
2.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Fin Al inc. et André Langlois *(Doyon Izzi Nivoix)*	2012-011	Claude St-Pierre	13 août 2012 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative et conditions à l'inscription
3.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Fin Al inc. et André Langlois *(Doyon Izzi Nivoix)*	2012-011	Claude St-Pierre	14 août 2012 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative et conditions à l'inscription

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
4.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Réal Samson et Suzanne Labrecque *(Gosselin Daigle et Ass.)* M Me Joël Lafrenière Lemieux Nolet inc., ès qualités de syndic à la faillite de Réal Samson *(Beauvais Truchon, avocats)*	2009-012	Alain Gélinas Claude St Pierre	16 août 2012 9 h 30	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage
5.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I René Sauriol M Banque Scotia, Banque de Montréal, Banque CIBC et Caisse Populaire Desjardins de Gatineau	2009-013	Alain Gélinas	16 août 2012 9 h 30	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
6.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Carol McKeown, Daniel F. Ryan, Dowshire Capital inc., Meadow Vista Financial corp., McKeown Baboon Building Family Trust, Herbert Baboon Building Family Trust, McKewon Baboon Business Family Trust et McKeown/Ryan Principal Residence Trust *(Rivard et associés)* M Fin-Xo Valeurs mobilières, Dundee Securities Corporation, Desjardins Valeurs mobilières, TD Canada Trust et Canacord Capital Corporation M Richardson GMP Limited *(Heenan Blaikie)*	2010-024	Alain Gélinas Claude St Pierre	20 août 2012 9 h 30	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
7.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Warren English et Méga International Business *(De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.)* I Alain André Desarzens, Michèle Amiot et Institut des médecines universelles *(Gagné Ouellet Avocats)* M Banque Royale du Canada de Laval, Banque Royale du Canada de Rimouski, RBC Placement en direct, Caisse populaire Desjardins de Rimouski, Alertpay inc., Banque CIBC, Jacques Dumont et Line Gaudreau	2011-024	Claude St Pierre	20 août 2012 9 h 30	Demande de prolongation de blocage
8.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Gestion de portefeuille Tahar Mansour inc. et Tahar Mansour *(Charbonneau Avocats conseils)*	2012-027	Claude St Pierre	22 août 2012 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative et retrait des droits conférés à l'inscription Audience *pro forma*
9.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Jean-Louis Kègle et Les Entreprises D.P.P. inc. M Caisse Desjardins Godefroy	2012-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	22 août 2012 9 h 30	Contestation d'une décision rendue *ex parte* Audience *pro forma*

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
10.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Les Assurances Gaucher et Robert inc.	2012-029	Alain Gélinas	23 août 2012 9 h 45	Demande d'imposition d'une pénalité administrative et mesures propres au respect de la loi Audience *pro forma*
11.	D Richard Proteau I Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* M La Chambre de la sécurité financière *(Bélanger Longtin, avocats, s.e.n.r.c.l.)* Transamerica vie Canada *(Donati Maisonneuve, s.e.n.c.r.l.)*	2012-019	Alain Gélinas Claude St Pierre	23 août 2012 10 h	Requête en rejet

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
12.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Alain Péloquin, Isabelle Cantin et Évaluation Apex inc. *(Rochefort & Associés)* I Jean-Luc Flipo *(CMB Avocats inc.)* I Stéphane Auclair M Jean-Marc Lavallée M Banque de Montréal, Banque Toronto-Dominion, Caisse Desjardins de Contrecœur et Caisse d'Économie Marie-Victorin	2011-007	Alain Gélinas	23 août 2012 15 h	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage
13.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Industrielle Alliance, Gestion de placements inc. et François Lalande *(Gowling Lafleur Henderson S.E.N.C.R.L., s.r.l.)*	2012-004	Alain Gélinas	24 août 2012 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
14.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Daniel Pharand, Jacques Gagnon I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais *(Norton Rose s.e.n.c.r.l./s.r.l.)* I Louis Paquet *(Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.)*	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Jacques Labelle	27 août 2012 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension Audience *pro forma*
15.	D Thi Sen Chher *(La Boîte Juridique)* I Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) *(BDBL Avocats inc.)*	2012-016	Alain Gélinas Claude St Pierre	27 août 2012 10 h	Demande de révision d'une décision
16.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Beaudoin, Rigolt & Associés inc. et Marc Beaudoin *(Woods s.e.n.c.r.l.)*	2012-007	Alain Gélinas Claude St Pierre	29 août 2012 9 h 30	Demande d'imposition de conditions à l'inscription et d'interdiction d'agir comme dirigeant
17.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Beaudoin, Rigolt & Associés inc. et Marc Beaudoin *(Woods s.e.n.c.r.l.)*	2012-007	Alain Gélinas Claude St Pierre	30 août 2012 9 h 30	Demande d'imposition de conditions à l'inscription et d'interdiction d'agir comme dirigeant

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
18.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Gestion de patrimoine Intégralis inc. et Patrick Frigon *(Me Alexandre Morin)*	2012-003	Alain Gélinas	31 août 2012 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative
19.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Satel inc. et Imran Satti *(Lavery De Billy, s.e.n.c.r.l.)*	2012-030	Claude St Pierre	4 septembre 2012 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, interdiction d'agir comme dirigeant, conditions à l'inscription, radiation et mesures propres au respect de la loi Audience *pro forma*
20.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Daniel Poulin et 9169-8993 Québec inc. *(Me Pascal A Pelletier)* M Banque Nationale du Canada	2012-010	Alain Gélinas	5 septembre 2012 9 h 30	Contestation d'une décision rendue *ex parte*
21.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Daniel Poulin et 9169-8993 Québec inc. *(Me Pascal A Pelletier)* M Banque Nationale du Canada	2012-010	Alain Gélinas	6 septembre 2012 9 h 30	Contestation d'une décision rendue *ex parte*

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
22.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Daniel Poulin et 9169-8993 Québec inc. *(Me Pascal A Pelletier)* M Banque Nationale du Canada	2012-010	Alain Gélinas	7 septembre 2012 9 h 30	Contestation d'une décision rendue *ex parte*
23.	R Théodule Savoie et Francine Chiasson I Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Robert Morin, Roger Éthier, Incase Finance inc. et Vivre-Entreprise en soins de santé *(BCF s.e.n.c.r.l.)* M Gestion M.E.R.R. inc., Les Résidences Desjardins (St-Sauveur) inc., Bilodeau Spécialiste en chaussure inc., Pantero Technologies inc., Banque Canadienne Impériale de Commerce et Banque HSBC du Canada	2011-021	Alain Gélinas	11 septembre 2012 9 h 30	Demande de levée partielle de l'ordonnance de blocage
24.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Joneldy Capital inc. et Jonathan Lehoux *(Lavery De Billy s.e.n.c.r.l.)*	2012-022	Claude St Pierre	5 octobre 2012 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives Audience *pro forma*

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
25.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Conseil en gestion de patrimoine Infini-T inc. et Normand Coulombe *(Charbonneau, Gauthier, Thibeault Avocats)*	2012-021	Alain Gélinas	7 novembre 2012 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives
26.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Clément De Laat inc. *(Me Carolyne Mathieu)*	2012-028	Alain Gélinas	15 novembre 2012 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, mesures de contrôle et suspension de l'inscription
27.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Clément De Laat inc. *(Me Carolyne Mathieu)*	2012-028	Alain Gélinas	16 novembre 2012 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, mesures de contrôle et suspension de l'inscription
28.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Jean Lamarre *(Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l.)*	2012-020	Alain Gélinas Claude St Pierre	25 février 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative
29.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Jean Lamarre *(Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l.)*	2012-020	Alain Gélinas Claude St Pierre	26 février 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
30.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Jean Lamarre *(Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l.)*	2012-020	Alain Gélinas Claude St Pierre	27 février 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative

Le 9 août 2012

Légende :
D : Partie demanderesse I : Partie intimée R : Partie requérante
M : Partie mise en cause IT : Partie intervenante

Coordonnées :

Salle d'audience : Salle Paul Fortugno
500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : (514) 873-2211 Télécopieur : (514) 873-2162
Courriel : secretariat@bdr.gouv.qc.ca

2.2 DÉCISIONS

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2011-002

DÉCISION N° : 2011-002-003

DATE : Le 2 août 2012

EN PRÉSENCE DE : **Me ALAIN GÉLINAS**
Me CLAUDE ST PIERRE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
Partie demanderesse
c.
ARCHER OR INC.
et
GUY GRAVEL
et
GUY BÉGIN
et
PAUL VIGNEAULT
et
HELGA LEUTHE
Parties intimées
et
TD CANADA TRUST, succursale située au 999, boul. de Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec) H3A 3L4
Partie mise en cause

ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOCAGE
[art. 249 et 250, *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V.-1.1) et art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., c. A-33.2)]

Me Sébastien Simard
(Girard et al.)
Procureur de l'Autorité des marchés financiers, demanderesse

Me Hanh Bao Lam
Procureure d'Archer Or inc., Guy Gravel, Guy Bégin, Paul Vigneault et Helga Leuthe, intimés

Date d'audience : 30 juillet 2012

DÉCISION

[1] Le 11 janvier 2011, l'Autorité des marchés financiers (l' « *Autorité* ») a saisi le Bureau de décision et de révision (le « *Bureau* ») d'une demande afin qu'il prononce, en vertu des articles 249, 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*[1] et des articles 93 et 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*[2], une ordonnance de blocage à l'encontre de l'intimée Archer Or inc. et à l'égard de la mise en cause TD Canada Trust.

[2] Elle a également demandé que soient prononcées des ordonnances d'interdiction d'opérations sur les titres d'Archer Or inc. et d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et celle de courtier, telles que définies à l'article 5 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, à l'encontre de l'ensemble des intimés, soit Archer Or inc., Guy Gravel, Guy Bégin, Paul Vigneault et Helga Leuthe.

[3] Le Bureau a rendu une décision le 20 décembre 2011[3], prononçant une ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs sur les titres d'Archer Or inc. et une interdiction d'exercer l'activité de conseiller. Une ordonnance de blocage a également été prononcée à l'encontre d'Archer Or inc. et à l'égard de la mise en cause TD Canada Trust.

[4] Le 21 février 2012, l'Autorité a adressé au Bureau une demande de prolongation de blocage, que le Bureau a accueillie le 12 avril 2012[4].

LA DEMANDE DE PROLONGATION DE BLOCAGE

[5] Le 27 juin 2012, l'Autorité a adressé au Bureau une demande afin d'obtenir la prolongation de l'ordonnance de blocage prononcée le 20 décembre 2011 et prolongée depuis. Un avis d'audience a été transmis aux parties afin de les aviser de la tenue d'une audience sur cette demande prévue pour le 30 juillet 2012.

L'AUDIENCE

[6] L'audience a eu lieu à cette date en présence du procureur de l'Autorité et de la procureure des intimés Archer Or inc., Guy Gravel, Guy Bégin, Paul Vigneault et Helga Leuthe.

[7] Le procureur de l'Autorité a mentionné qu'un des investisseurs a obtenu un jugement par défaut contre les intimés. Une demande de révision de cette décision de la chambre commerciale de la Cour supérieure a été déposée par les intimés et les procédures sont pour le moment suspendues. Le procureur a également rappelé que l'Autorité a été contactée par un tiers intéressé à l'achat d'Archer Or inc., ce qui pourrait permettre le remboursement des investisseurs.

[8] Le procureur de l'Autorité a demandé la prolongation de l'ordonnance de blocage pour une période de 120 jours en raison des motifs initiaux qui existent toujours, de l'enquête qui continue et de la possibilité qu'une tierce partie puisse réaliser un projet en lien avec Archer Or inc. et qui permettrait aux investisseurs d'être remboursés.

[9] La procureure des intimés n'a présenté aucune preuve et n'a pas fait de représentations. Elle a toutefois indiqué qu'elle ne contestait pas la prolongation du blocage.

L'ANALYSE

---

1 L.R.Q., c. V-1.1.

2 L.R.Q., c. A-33.2.

3 *Autorité des marchés financiers* c. *Archer Or inc.*, 2011 QCBDR 123.

4 *Autorité des marchés financiers* c. *Archer Or inc.*, 2012 QCBDR 33.

[10] L'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que l'Autorité peut demander au Bureau de prononcer une décision à l'effet d'ordonner à une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession[5].

[11] De même, le Bureau peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle[6]. Enfin, le Bureau peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont elle a le dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle[7].

[12] Le 2e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que le Bureau peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs de l'ordonnance de blocage initiale ont cessé d'exister.

[13] À l'occasion d'une demande de prolongation de blocage, le Bureau s'intéresse à la présence des motifs initiaux ayant justifié le prononcé de l'ordonnance de blocage initiale. Il appartient aux intimés d'établir que ces motifs ont cessé d'exister. La procureure des intimés n'a présenté aucune preuve permettant de contester que les motifs initiaux sont toujours présents. Elle a d'ailleurs indiqué qu'elle ne contestait pas la demande de l'Autorité.

[14] Le procureur de l'Autorité a maintenu que les motifs initiaux sont toujours présents et qu'il y a des développements quant à un possible remboursement des investisseurs.

[15] Le Bureau estime qu'il est nécessaire de prolonger l'ordonnance de blocage considérant que les intimés n'ont pas établi que les motifs initiaux ont cessé d'exister. De plus, des développements semblent être possibles quant à un éventuel remboursement des investisseurs. Il convient donc de maintenir en place la protection offerte aux investisseurs par le maintien de l'ordonnance de blocage.

LA DÉCISION

[16] Par conséquent, après avoir pris connaissance de la demande de l'Autorité et des représentations de son procureur, considérant que les intimés ont fait défaut d'établir que les motifs initiaux ont cessé d'exister et vu les développements qui pourraient survenir, le Bureau de décision et de révision, prononce la décision suivante, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* et des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* :

- **IL ORDONNE** à Archer Or inc. de ne pas, directement ou indirectement, se départir de fonds, titres ou autres biens qu'il a en sa possession;

- **IL ORDONNE** à Archer Or inc. de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle;

- **IL ORDONNE** à la mise en cause TD Canada Trust ayant une succursale au 999, boul. de Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec) H3A 3L4, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Archer Or inc., notamment dans le compte portant le numéro 00527-5215880.

[17] Conformément au premier alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, l'ordonnance de blocage entre en vigueur à la date à laquelle elle est prononcée et le restera pour une période de 120 jours, à moins qu'elle ne soit modifiée ou abrogée avant l'échéance de ce terme.

---

5 Précitée, note 2, art. 249 (1°).

6 *Id.*, art. 249 (2°).

7 *Id.*, art. 249 (3°).

Fait à Montréal, le 2 août 2012.

(S) Alain Gélinas

Me Alain Gélinas, président

(S) Claude St Pierre

Me Claude St Pierre, vice-président

2.2 DÉCISIONS (SUITE)

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2011-020

DÉCISION N° : 2011-020-006

DATE : Le 2 août 2012

EN PRÉSENCE DE : **Me ALAIN GÉLINAS**
Me CLAUDE ST PIERRE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
Partie demanderesse
c.
LUC CHARTRAND
et
IRÈNE HORNEZ
Parties intimées
et
TD WATERHOUSE CANADA INC.
Partie mise en cause

ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOCAGE
[art. 249 et 250, *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V.-1.1), art. 119 et 120, *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., c. I-14.01) et art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., c. A-33.2)]

Me Marie A. Pettigrew
(Girard et al.)
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 25 juillet 2012

DÉCISION

---

[1] Le 10 mai 2011, le Bureau de décision et de révision (le « *Bureau* ») a, à la suite d'une demande de l'Autorité des marchés financiers (l'« *Autorité* ») et d'un engagement souscrit par Luc Chartrand, prononcé une ordonnance de blocage[1], en vertu des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs*

[1] *Autorité des marchés financiers* c. *Chartrand*, 2011 QCBDR 36.

mobilières[2], des articles 119 et 120 de la *Loi sur les instruments dérivés*[3] et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*[4].

[2] Le Bureau a, à la suite de demandes de l'Autorité, prolongé l'ordonnance de blocage aux dates suivantes :

- 1er septembre 2011[5];
- 20 décembre 2011[6]; et
- 16 avril 2012[7].

[3] Le 8 mai 2012[8], le Bureau a accordé une levée partielle de blocage aux seules fins de permettre aux six investisseurs de « CHIL 2 » de récupérer les sommes qu'ils avaient investies auprès de Luc Chartrand et qui se trouvaient dans les comptes de la Banque Toronto Dominion et de Jitney Trade inc.

[4] Le 21 juin 2012, le Bureau a été saisi à nouveau d'une demande de prolongation de blocage par l'Autorité. Les parties ont été convoquées à une audience devant se tenir le 25 juillet 2012.

L'AUDIENCE

[5] L'audience sur la demande de prolongation de blocage a eu lieu à la date prévue en présence de la procureure de l'Autorité. Les autres parties ne se sont ni présentées ni manifestées à l'audience bien qu'elles aient dûment reçu la signification de l'avis d'audience du Bureau.

[6] La procureure de l'Autorité a fait témoigner une enquêteuse qui œuvre au sein de cet organisme. Elle a mentionné que le dossier d'enquête a été remis au contentieux de l'Autorité qui en fera l'analyse. Les vérifications de la liste des investisseurs de même que de la comptabilité sont terminées à son niveau, mais plusieurs informations sont toujours manquantes, dont des dates, des montants et des coordonnées. Toutefois, son service demeure en support pour le contentieux, s'il jugeait que des vérifications additionnelles s'avéraient nécessaires.

[7] L'enquêteuse a ajouté que depuis la dernière prolongation de blocage, il n'y a eu aucune activité dans le compte de « CHIL » auprès de la mise en cause TD Waterhouse Canada inc. Elle a également indiqué que les motifs initiaux existent toujours.

[8] La procureure de l'Autorité a donc demandé au Bureau de prolonger l'ordonnance de blocage pour une durée de 120 jours. Elle a plaidé que les motifs initiaux sont toujours existants et que le contentieux doit analyser le dossier afin de déterminer ses prochaines étapes.

LA DÉCISION

[9] Le tribunal note tout d'abord l'absence des parties intimées. Elles ont par conséquent fait défaut d'établir que les motifs de l'ordonnance initiale ont cessé d'exister, conformément au deuxième alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*[9].

[10] Après avoir pris connaissance de la demande de l'Autorité, des représentations de sa procureure et du témoignage de l'enquêteuse, le tout tel que présenté au cours de l'audience du 25 juillet 2012, le Bureau de décision et de révision, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*[10],

---

2 L.R.Q., c. V-1.1.
3 L.R.Q., c. I-14.01.
4 L.R.Q., c. A-33.2.
5 *Autorité des marchés financiers* c. *Chartrand*, 2011 QCBDR 72.
6 *Autorité des marchés financiers* c. *Chartrand*, 2011 QCBDR 134.
7 *Autorité des marchés financiers* c. *Chartrand*, 2012 QCBDR 40.
8 *Viger* c. *Chartrand*, 2012 QCBDR 43.
9 Précitée, note 2.
10 Précitée, note 4.

du 2e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*[11] et du 2e alinéa de l'article 120 de *Loi sur les instruments dérivés*[12], prolonge l'ordonnance de blocage initiale prononcée le 10 mai 2011[13], telle que renouvelée depuis[14], et ce, de la manière suivante :

- **ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOCAGE, EN VERTU DES ARTICLES 249 ET 250 DE LA *LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES* ET DES ARTICLES 119 ET 120 DE LA *LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS* :**

  - **IL ORDONNE** à la mise en cause, TD Waterhouse Canada Inc., ayant une place d'affaires au 500, rue St-Jacques, 6e étage, Montréal (Québec) H2Y 1S1, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle au nom de CHIL Investment Club ou Le club d'investissements CHIL, notamment dans le compte portant le numéro 36L864, y compris les liquidités ayant résulté de la liquidation des titres ou des positions contenus dans le susdit compte.

[11] Conformément au premier alinéa des articles 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*[15] et 120 de la *Loi sur les instruments dérivés*[16], l'ordonnance de blocage entre en vigueur à la date à laquelle elle est prononcée et le restera pour une période de 120 jours, à moins qu'elle ne soit modifiée ou abrogée avant l'échéance de ce terme.

Fait à Montréal, le 2 août 2012.

(S) Alain Gélinas

Me Alain Gélinas, président

(S) Claude St Pierre

Me Claude St Pierre, vice-président

11 Précitée, note 2.
12 Précitée, note 3.
13 Précitée, note 1.
14 Précitées, notes 5 à 7.
15 Précitée, note 2.
16 Précitée, note 3.

3.

Distribution de produits et services financiers et Services monétaires

3.1 Avis et communiqués
3.2 Réglementation
3.3 Autres consultations
3.4 Retraits aux registres des représentants
3.5 Modifications aux registres des inscrits
3.6 Avis d'audiences
3.7 Décisions administratives et disciplinaires
3.8 Autres décisions

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Aucune information.

3.5 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DES INSCRITS

Aucune information.

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

3.7.1 Autorité

Aucune information.

3.7.2 BDR

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

3.7.3 OAR

Veuillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-0904

DATE : 3 août 2012

LE COMITÉ : Me François Folot — Président
M. Pierre Masson, A.V.A., Pl. Fin. — Membre
M. André Noreau — Membre

Me CAROLINE CHAMPAGNE, ès qualités de syndique de la Chambre de la sécurité financière
Partie plaignante
c.
M. CHRISTIAN PITRE, conseiller en sécurité financière (numéro de certificat 127157)
Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION CORRIGÉE

---

[1] Le 5 juin 2012, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière s'est réuni à Québec, aux locaux de la Commission des lésions professionnelles sis au 900, Place d'Youville, bureau 800, Québec, et a procédé à l'audition d'une plainte disciplinaire portée contre l'intimé ainsi libellée :

LA PLAINTE

« **L.B.**

1. Dans la région de Québec, entre le ou vers l'année 2004 et le 5 novembre 2010, l'intimé a fait signer en blanc un « Formulaire d'instructions de placement » d'Investia, non daté, à sa cliente L.B., contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 10, 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r.7.1) et 160 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1);

2. Dans la région de Québec, le ou vers le 9 août 2010 l'intimé a fait signer en blanc deux « Formulaire d'instructions de placements » d'Investia à sa cliente L.B., contrevenant ainsi aux articles 10, 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r.7.1) et 160 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1);

J.Y.B.

3. Dans la région de Québec, entre le ou vers le mois de janvier 2004 et le 5 novembre 2010, l'intimé a fait signer en blanc un formulaire de « Demande d'ouverture de compte » de TD Fonds mutuels à son client J.Y.B., contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 10, 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r.7.1) et 160 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1);

4. Dans la région de Québec, le ou vers le 3 mai 2010, l'intimé a fait signer en blanc un formulaire d'« Autorisation de transfert » à son client J.Y.B., contrevenant ainsi aux articles 10, 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r.7.1) et 160 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1);

C.S.

5. Dans la région de Québec, entre le ou vers le mois de novembre 2009 et le 5 novembre 2010, l'intimé a fait signer en blanc un formulaire de Placements Franklin Templeton à sa cliente C.S., contrevenant ainsi aux articles 10, 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r.7.1) et 160 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1);

S.B.

6. Dans la région de Québec, le ou vers le mois de juillet 2010, l'intimé a confectionné un formulaire d'« Autorisation de transfert pour les placements enregistrés » de TD Fonds Mutuels laissant faussement croire que son client S.B. avait effectivement signé ledit formulaire alors qu'il avait plutôt utilisé une photocopie de la signature de ce dernier, contrevenant ainsi aux articles 10, 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r.7.1) et 160 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1);

7. Dans la région de Québec, le ou vers le 13 juillet 2010, l'intimé a utilisé un formulaire d'« Autorisation de transfert pour les placements enregistrés » de TD Fonds Mutuels qu'il avait confectionné afin que les fonds de son client S.B. d'un montant approximatif de 78 545 $ soient transférés de Manuvie à Gestion de Placements TD inc., contrevenant ainsi aux articles 10, 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r.7.1) et 160 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1). »

[2] D'entrée de jeu, l'intimé qui se représentait lui-même mais qui avait, selon ce qu'il a déclaré, bénéficié des services d'un avocat, enregistra un plaidoyer de culpabilité à l'égard de chacun des chefs d'accusation contenus à la plainte. Il déposa un plaidoyer de culpabilité écrit signé, daté du 4 juin 2012.

[3] Après l'enregistrement dudit plaidoyer, les parties présentèrent au comité leurs preuve et représentations sur sanction.

PREUVE DES PARTIES

[4] Alors que la plaignante déposa sous les cotes SP-1 à SP-9 une preuve documentaire en lien avec les infractions reprochées à l'intimé, elle ne fit entendre aucun témoin.

[5] Quant à l'intimé, il déclara n'avoir aucune preuve à offrir.

[6] Les parties soumirent ensuite au comité leurs représentations sur sanction.

REPRÉSENTATIONS DE LA PLAIGNANTE

[7] La plaignante, par l'entremise de son procureur, après avoir résumé les éléments de faits propres au dossier, et ce, notamment au moyen des pièces qu'elle venait de déposer, présenta au comité ses suggestions relativement aux sanctions à imposer à l'intimé.

[8] Elle recommanda alors au comité d'imposer à l'intimé les sanctions suivantes :

Chefs 1, 2, 3, 4 et 5

[9] Sous chacun desdits chefs, elle proposa au comité l'imposition d'une radiation temporaire d'un mois.

Chef 6

[10] Sous ce chef, elle proposa au comité l'imposition d'une radiation temporaire de deux (2) mois.

Chef 7

[11] Sous ce chef, elle proposa au comité l'imposition d'une radiation temporaire de deux (2) mois.

[12] Elle suggéra que chacune des sanctions de radiation soit purgée de façon concurrente et souligna qu'il s'agissait en l'espèce de « recommandations communes » des parties.

[13] Elle réclama également la condamnation de l'intimé au paiement des déboursés et la publication de la décision.

[14] Elle identifia ensuite certains facteurs aggravants dont notamment :

a) la gravité objective des infractions commises par l'intimé;

b) une pratique professionnelle pouvant mettre les clients à risque;

c) des fautes répétées impliquant quatre (4) consommateurs distincts et la signature en blanc de plusieurs documents de nature différente;

d) la grande expérience de l'intimé si bien que dans son cas l'on ne pouvait certes pas parler « d'erreurs de débutant ».

[15] La plaignante mentionna également certains facteurs atténuants dont notamment :

a) l'absence de préjudice subi par les consommateurs en cause;

b) l'absence d'intention malhonnête de la part de l'intimé;

c) son absence d'antécédents disciplinaires;

d) sa transparence et son admission des faits lors de l'enquête menée par la syndique;

e) l'enregistrement par ce dernier d'un plaidoyer de culpabilité à la première occasion, évitant ainsi aux consommateurs en cause d'avoir à se déplacer et/ou d'avoir à témoigner.

[16] La plaignante termina en citant au soutien de ses recommandations quelques décisions antérieures du comité.

[17] Elle mentionna ainsi les décisions rendues dans l'affaire *Guillaume Côté*[1], dans l'affaire *Maude Boucher*[2] ainsi que dans l'affaire *François Jarry*[3].

---

1 *Mme Nathalie Lelièvre* c. *M. Guillaume Côté*, CD00-0841, décision sur culpabilité et sanction en date du 7 avril 2011.

2 *Venise Lévesque* c. *Maude Boucher*, CD00-0700, décision sur culpabilité et sanction en date du 1er mai 2008.

3 *Mme Léna Thibault* c. *M. François Jarry*, CD00-0764, décisions sur culpabilité en date du 6 novembre 2009 et sur sanction en date du 24 août 2010.

[18] Dans l'affaire *Guillaume Côté*, le représentant reconnu coupable d'une part d'avoir fait signer en blanc à un client un formulaire d'instruction de placement et, d'autre part, d'avoir contrefait la signature d'un client sur un formulaire de mise à jour de compte, a été condamné sur le premier chef à une période de radiation temporaire d'un mois et sur le deuxième chef à une période de radiation temporaire de deux (2) mois, les sanctions de radiation devant être purgées de façon concurrente.

[19] Dans l'affaire *Maude Boucher*, la représentante, qui avait à plusieurs reprises modifié les notes de proposition et/ou de signature ainsi que les numéros apparaissant à la section « Contrat ou proposition » de ses clients pour ensuite transmettre les documents ainsi modifiés au soutien d'une nouvelle proposition d'assurance à l'assureur, a été condamnée à une radiation temporaire de deux (2) mois.

[20] Dans l'affaire *François Jarry*, le représentant reconnu coupable d'avoir incité un tiers à contrefaire la signature de ses clients entre autres sur des autorisations de transfert de placements enregistrés, a été condamné à une radiation temporaire de trois (3) mois. Dans cette décision, le comité avait toutefois souligné que bien que le représentant n'ait pas été animé d'une intention frauduleuse, à la distinction de certains autres cas, ses fautes avaient causé des inconvénients sinon un préjudice à ses clients, ces derniers ayant dû se soumettre à une nouvelle période où ils auraient à supporter des frais de rachat dans l'éventualité où ils choisiraient de disposer de leurs placements.

[21] Elle conclut en rappelant qu'en l'espèce l'intimé n'avait pas été motivé par l'appât du gain, n'avait posé aucun geste à l'insu de ses clients et que ces derniers faisaient toujours affaire avec lui.

REPRÉSENTATIONS DE L'INTIMÉ

[22] L'intimé qui, tel qu'indiqué précédemment, avait bénéficié des conseils d'un avocat mais qui se représentait lui-même débuta en confirmant son accord aux « suggestions communes » de sanctions présentées par la plaignante.

[23] Il se contenta ensuite de simplement demander au comité de rendre sa décision dès qu'il le pourra afin qu'il puisse mettre cette affaire derrière lui aussi rapidement que possible.

[24] Il termina en indiquant qu'il regrettait la situation et que les événements lui avaient causé pour dire le moins beaucoup de tracas.

MOTIFS ET DISPOSITIF

[25] Selon les représentations des parties, l'intimé a débuté dans la distribution de produits d'assurance-vie et/ou financiers en 1977 ou 1978.

[26] Il n'a aucun antécédent disciplinaire.

[27] Il a collaboré à l'enquête de la syndique, a admis ses fautes et a plaidé coupable à la première occasion à chacun des chefs d'accusation portés contre lui.

[28] Les fautes qu'il a commises ne comportent aucun élément de malhonnêteté de sa part. Ses manquements n'avaient pas non plus pour objet l'obtention de bénéfices personnels pour lui-même.

[29] Il a indiqué regretter ses fautes et vouloir mettre cet épisode malheureux de sa vie derrière lui le plus tôt possible.

[30] Néanmoins les fautes qui lui sont reprochées et pour lesquelles il a plaidé coupable vont au cœur de l'exercice de la profession. D'une gravité objective indéniable, elles sont de plus de nature à porter atteinte à l'image de celle-ci.

Chefs 1, 2, 3, 4 et 5

[31] À ces chefs, l'intimé s'est reconnu coupable d'avoir fait signer en blanc à ses clients différents formulaires d'instruction de placement ou de demande d'ouverture de compte.

[32] Tel que le comité l'a déjà déclaré antérieurement : « Même si le degré de faute peut différer d'un cas à l'autre, faire signer en blanc un ou des documents à ses clients est une pratique malsaine. »

[33] Pour les motifs plus amplement exposés par la plaignante, les parties ont suggéré au comité d'imposer à l'intimé une radiation temporaire d'un mois sous chacun de ces chefs à être purgée de façon concurrente.

[34] Dans les circonstances propres à ce dossier, leur recommandation apparaît raisonnable et appropriée.

[35] En l'espèce, le comité ne voit aucune raison valable qui le justifierait de refuser de donner suite à la suggestion des parties.

[36] Le comité imposera donc à l'intimé sous chacun de ces chefs une radiation temporaire d'un mois à être purgée de façon concurrente.

Chefs 6 et 7

[37] Au chef 6, il est reproché à l'intimé d'avoir confectionné un formulaire d'autorisation de transfert de placements enregistrés qui laissait faussement croire que son client SB avait signé ledit formulaire alors qu'il avait plutôt utilisé une photocopie de la signature de ce dernier.

[38] Au chef 7, il est reproché à l'intimé l'utilisation dudit formulaire (qu'il avait confectionné) afin que les fonds de son client soient transférés d'un gestionnaire de fonds à un autre.

[39] Or le contexte factuel rattaché à ces chefs est le suivant :

[40] Le client en cause a d'abord rencontré l'intimé le ou vers le 13 juillet 2010.

[41] Ce dernier désirait transférer ses REER qui étaient chez Manuvie pour un placement avec de meilleurs rendements. L'intimé lui a alors fait souscrire un nouveau compte REER et lui a conseillé un placement dans des fonds de la Toronto Dominion, soit un fonds de revenus de dividendes mensuels diversifiés et un fonds d'actions canadiennes.

[42] Le lendemain de la rencontre, soit le 14 juillet, l'intimé aurait informé son client qu'il avait « oublié » de lui faire signer le document autorisant le transfert de ses placements enregistrés.

[43] Le client aurait toutefois alors avisé l'intimé qu'il partait le même jour pour deux (2) semaines en Europe et par la suite pour trois (3) autres semaines au Nunavut. Il aurait exprimé le désir que le transfert de ses REER se fasse néanmoins le plus rapidement possible puisqu'il était sous l'impression qu'il perdait de l'argent avec le gestionnaire de fonds auprès duquel ses avoirs étaient déposés. Ne pouvant se déplacer pour signer le document, il aurait alors suggéré à l'intimé de prendre une photocopie de sa signature et de la reproduire sur le document nécessaire au transfert.

[44] Et c'est ce que l'intimé a fait.

[45] Si le client a vu le transfert de ses fonds s'effectuer à sa satisfaction et n'a subi aucun dommage, cela n'excuse pas les fautes de l'intimé.

[46] Même si ses agissements n'ont pas été motivés par une intention malveillante ou malhonnête, la gravité objective des fautes qu'il a commises ne fait aucun doute.

[47] Si en l'occurrence les agissements de l'intimé n'ont causé aucun préjudice à son client ou à qui que ce soit, il aurait pu en d'autres circonstances en être autrement.

[48] Le fait de confectionner un faux document comportant une fausse signature du client puis de l'utiliser par la suite pour conclure une transaction est une faute grave.

[49] Il s'agit d'une infraction qui touche directement à l'exercice de la profession et qui est de nature à discréditer celle-ci.

[50] Sous chacun des chefs 6 et 7, les parties ont conjointement suggéré au comité d'imposer à l'intimé une radiation temporaire de deux (2) mois à être purgée de façon concurrente.

[51] Or, considérant l'ensemble des circonstances propres à ce dossier ainsi que les facteurs objectifs et subjectifs qui lui ont été présentés, le comité ne voit aucune raison valable qui le justifierait de refuser de donner suite à la suggestion des parties.

[52] Celle-ci lui apparaît raisonnable, appropriée, adaptée à l'infraction ainsi que respectueuse des principes d'exemplarité et de dissuasion dont le comité ne peut faire abstraction.

[53] L'intimé ordonnera donc la radiation temporaire de l'intimé pour une période de deux (2) mois sous chacun des chefs 6 et 7 à être purgée de façon concurrente.

[54] Enfin, conformément à la suggestion des parties, le comité ordonnera la publication de la décision et condamnera l'intimé au paiement des déboursés.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

PREND ACTE du plaidoyer de culpabilité de l'intimé sous chacun des sept (7) chefs d'accusation contenus à la plainte;

DÉCLARE l'intimé coupable des chefs d'accusation 1 à 7 contenus à la plainte;

ET PROCÉDANT SUR SANCTION :

Sous chacun des chefs d'accusation 1, 2, 3, 4 et 5 :

ORDONNE la radiation temporaire de l'intimé pour une période d'un (1) mois;

Sous chacun des chefs d'accusation 6 et 7 :

ORDONNE la radiation temporaire de l'intimé pour une période de deux (2) mois;

ORDONNE que l'ensemble des sanctions de radiation soient purgées de façon concurrente;

ORDONNE à la secrétaire du comité de discipline de faire publier aux frais de l'intimé un avis de la présente décision dans un journal où l'intimé a son domicile professionnel et dans tout autre lieu où il a exercé ou pourrait exercer sa profession conformément à l'article 156(5) du *Code des professions*, L.R.Q. chap. C-26;

CONDAMNE l'intimé au paiement des déboursés, y compris les frais d'enregistrement conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions,* L.R.Q. chap. C-26.

CD00-0904 PAGE : 13

(s) François Folot
Me FRANÇOIS FOLOT, avocat
Président du comité de discipline

(s) Pierre Masson
M. PIERRE MASSON, A.V.A., Pl. Fin.
Membre du comité de discipline

(s) André Noreau
M. ANDRÉ NOREAU
Membre du comité de discipline

Me Julie Piché
THERRIEN COUTURE
Procureurs de la partie plaignante

L'intimé se représente lui-même.

Date d'audience : 5 juin 2012

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-0867

DATE : 7 août 2012

LE COMITÉ : Me François Folot — Président
M. Patrick Haussmann, A.V.C. — Membre
M. Shirtaz Dhanji, A.V.A. — Membre

Me CAROLINE CHAMPAGNE, ès qualités de syndique de la Chambre de la sécurité financière
Partie plaignante
c.
M. MICHEL MARCOUX, représentant de courtier en épargne collective (numéro de certificat 122786)
Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ

---

[1] Les 12 et 15 décembre 2011 et le 16 mars 2012, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière s'est réuni au siège social de la Chambre sis au 300, rue Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal, et a procédé à l'audition d'une plainte disciplinaire portée contre l'intimé ainsi libellée :

LA PLAINTE

> « 1. À Montréal, entre 2002 et 2006, l'intimé n'a pas utilisé des méthodes de conduite des affaires qui inspirent au public le respect et la confiance et n'a pas agi avec intégrité, compétence et professionnalisme en permettant à son client E.L. d'investir des sommes d'argent par le biais du compte d'un tiers, soit un

compte canadien ouvert au nom de «Dominion Investment – Gala», alors qu'il savait que le réel bénéficiaire de ce compte était E.L., et qu'il savait ou aurait dû savoir que de procéder ainsi pouvait constituer un indice notamment d'un stratagème d'évitement fiscal, en contravention des articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 10, 13, 14 et 16 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.1.2);

2. À Montréal, entre 2002 et 2006, l'intimé n'a pas utilisé des méthodes de conduite des affaires qui inspirent au public le respect et la confiance et n'a pas agi avec intégrité, compétence et professionnalisme en permettant à son client N.D. d'investir des sommes d'argent par le biais du compte d'un tiers, soit un compte canadien ouvert au nom de «Dominion Investment – Midas», alors qu'il savait que le réel bénéficiaire de ce compte était N.D., et qu'il savait ou aurait dû savoir que de procéder ainsi pouvait constituer un indice notamment d'un stratagème d'évitement fiscal, en contravention des articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 10, 13, 14 et 16 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.1.2);

3. À Montréal, entre 2003 et 2006, l'intimé n'a pas utilisé des méthodes de conduite des affaires qui inspirent au public le respect et la confiance et n'a pas agi avec intégrité, compétence et professionnalisme en permettant à sa cliente O.S. d'investir des sommes d'argent par le biais du compte d'un tiers, soit un compte canadien ouvert au nom de «Dominion Investment – Popoye», alors qu'il savait que le réel bénéficiaire de ce compte était O.S., et qu'il savait ou aurait dû savoir que de procéder ainsi pouvait constituer un indice notamment d'un stratagème d'évitement fiscal, en contravention des articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 10, 13, 14 et 16 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.1.2);

4. À Montréal, entre 2003 et 2006, l'intimé n'a pas utilisé des méthodes de conduite des affaires qui inspirent au public le respect et la confiance et n'a pas agi avec intégrité, compétence et professionnalisme en permettant à son client G.F. d'investir des sommes d'argent par le biais du compte d'un tiers, soit un compte canadien ouvert au nom de «Dominion Investment – Foug», alors qu'il savait que le réel bénéficiaire de ce compte était G.F., et qu'il savait ou aurait dû savoir que de procéder ainsi pouvait constituer un indice notamment d'un stratagème d'évitement fiscal, en contravention des articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 10, 13, 14 et 16 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.1.2);

5. À Montréal, entre 2003 et 2006, l'intimé n'a pas utilisé des méthodes de conduite des affaires qui inspirent au public le respect et la confiance et n'a pas agi avec intégrité, compétence et professionnalisme en permettant à son client J.P.N. d'investir des sommes d'argent par le biais du compte d'un tiers, soit un compte canadien ouvert au nom de «Dominion Investment – Snake», alors qu'il

savait que le réel bénéficiaire de ce compte était J.P.N., et qu'il savait ou aurait dû savoir que de procéder ainsi pouvait constituer un indice notamment d'un stratagème d'évitement fiscal, en contravention des articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 10, 13, 14 et 16 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.1.2);

6. À Montréal, au cours de la période de 2004 à 2006, l'intimé n'a pas utilisé des méthodes de conduite des affaires qui inspirent au public le respect et la confiance et n'a pas agi avec intégrité, compétence et professionnalisme en permettant à son client J.C. d'investir des sommes d'argent par le biais du compte d'un tiers, soit un compte canadien ouvert au nom de «Dominion Investment – Grey Old», alors qu'il savait que le réel bénéficiaire de ce compte était J.C., et qu'il savait ou aurait dû savoir que de procéder ainsi pouvait constituer un indice notamment d'un stratagème d'évitement fiscal, en contravention des articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 10, 13, 14 et 16 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.1.2);

7. À Montréal, en 2006, l'intimé n'a pas utilisé des méthodes de conduite des affaires qui inspirent au public le respect et la confiance et n'a pas agi avec intégrité, compétence et professionnalisme en permettant à son client C.S. d'investir des sommes d'argent par le biais du compte d'un tiers, soit un compte canadien ouvert au nom de «Dominion Investment – Burton», alors qu'il savait que le réel bénéficiaire de ce compte était C.S., et qu'il savait ou aurait dû savoir que de procéder ainsi pouvait constituer un indice notamment d'un stratagème d'évitement fiscal, en contravention des articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 10, 13, 14 et 16 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.1.2);

8. À Montréal, le ou vers le 13 avril 2004, l'intimé a fait défaut d'agir avec honnêteté et intégrité lors d'une inspection de l'Autorité des marchés financiers en déclarant faussement à un inspecteur ignorer l'identité des clients de la firme Dominion Investments Ltd qui avait des comptes de courtage chez Avantages Services financiers inc., contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 14, 16 et 20 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.1.2);

9. À Montréal, le ou vers le 23 février 2006, l'intimé a fait défaut d'agir avec honnêteté, loyauté et intégrité dans le cadre d'une enquête de l'Autorité des marchés financiers en déclarant faussement à un enquêteur que les détenteurs véritables des comptes Dominion Investments Ltd qu'il gérait étaient Dominion Investments Ltd, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 14, 16 et 20 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.1.2);

> 10. À Montréal, le ou vers le 26 janvier 2007, l'intimé a fait défaut d'agir avec honnêteté et intégrité dans le cadre d'une enquête de l'Autorité des marchés financiers en déclarant faussement à un enquêteur que les détenteurs véritables des comptes Dominion Investments Ltd qu'il gérait étaient Dominion Investments Ltd et/ou le liquidateur nommé aux Bahamas, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 14, 16 et 20 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.1.2). »

LES FAITS

[2] La preuve présentée au comité a révélé le contexte factuel suivant :

[3] En tout temps pertinent, l'intimé détenait un certificat dans la discipline de courtage en épargne collective pour le cabinet Avantages Services financiers inc. (Avantages).

[4] Au cours de la période en cause, l'intimé a, à titre de représentant, procédé à l'ouverture de comptes au nom d'une institution financière des Bahamas, Dominion Investments Ltd (Dominion), et de pseudonymes.

[5] En 2004, lors d'une inspection d'Avantages par l'Autorité des marchés financiers (AMF), l'intimé a affirmé à l'inspecteur qui l'interrogeait, qu'il ignorait l'identité des clients de Dominion qui avaient aussi des comptes de courtage chez Avantages.

[6] En 2006, dans le cadre d'une enquête portant sur la firme Dominion, l'intimé a déclaré à l'enquêteur de l'AMF que le détenteur véritable des comptes Dominion qu'il gérait était Dominion.

[7] Enfin, le ou vers le 26 janvier 2007, dans un affidavit fourni à un enquêteur de l'AMF, l'intimé a soutenu qu'il ne possédait aucune information indiquant que le

détenteur véritable des comptes Dominion qu'il gérait était autre que Dominion et/ou le liquidateur de Dominion nommé aux Bahamas.

[8] À la suite des déclarations précitées, l'intimé a fait l'objet de trois (3) accusations pénales pour fausses déclarations. Elles ont été déposées par l'AMF le ou vers le 4 mars 2008.

[9] Après des discussions et des négociations entre son avocat du temps et celui de la poursuite, l'intimé a enregistré, le ou vers le 6 mars 2009, un plaidoyer de culpabilité à l'égard des accusations susdites, a été déclaré coupable de celles-ci et a été condamné au paiement d'une amende de 5 000 $ ainsi qu'aux frais sur chacune d'entre elles.

LES CHEFS D'ACCUSATION 1 À 7

[10] Les chefs d'accusation 1 à 7 reprochent à l'intimé aux périodes indiquées de ne pas avoir agi avec intégrité, compétence et/ou professionnalisme et d'avoir fait défaut d'utiliser des méthodes de conduite des affaires qui inspirent au public le respect et la confiance en permettant aux clients identifiés par leurs initiales d'investir des sommes d'argent par le biais du compte d'un tiers, soit un compte canadien ouvert au nom de Dominion et d'un pseudonyme, alors qu'il savait ou devait savoir que de procéder ainsi pouvait constituer l'indice notamment d'un stratagème d'évitement fiscal.

Représentations de la plaignante

[11] Au soutien de ces chefs d'accusation, la plaignante allègue que :

a) des comptes ont été ouverts par l'intimé chez Avantages au nom de Dominion et un pseudonyme;

b) que les pseudonymes désignaient des clients d'Avantages;

c) que des sommes d'argent ont été investies pour ces derniers dans les comptes ouverts au nom de Dominion et un pseudonyme;

d) que l'intimé connaissait la véritable identité des clients désignés par les pseudonymes et savait que les sommes investies à ces comptes provenaient de ces derniers.

[12] Elle plaide que l'intimé était au moment des événements, un représentant expérimenté en matière de placement, bénéficiant de plus de vingt-cinq (25) ans d'expérience dans le domaine, que sa compétence dans le milieu du placement était reconnue, qu'il se qualifiait lui-même de spécialiste en placement et qu'il savait ou devait savoir que l'utilisation de comptes « off-shore » ouverts au nom d'un pseudonyme pouvait constituer l'indice d'un stratagème d'évitement fiscal.

[13] Elle affirme que dans sa pratique l'intimé a démontré un intérêt particulier pour les paradis fiscaux ayant notamment participé à une conférence avec un avocat fiscaliste où il a été question des comptes « off-shore » et de leurs avantages et qu'il a déjà publié un article sur le sujet dans le journal *Le Devoir*.

[14] Elle signale que l'intimé a référé bon nombre de clients pour l'ouverture de comptes dans des paradis fiscaux puisqu'il a déclaré à l'enquêteur de la Chambre avoir référé chez Dominion environ cinquante (50) clients qu'il détenait en épargne collective

et mentionné que de ce nombre environ huit (8) ou dix (10) avaient ouvert un compte avec Dominion.

[15] Elle rappelle que l'intimé a déclaré avoir référé des clients non seulement chez Dominion mais aussi auprès d'autres institutions financières des Bahamas, telles HSBC, Handel Finanz ou BPN.

[16] Elle soutient que l'intimé qui avait une longue expérience avec les « paradis fiscaux », plusieurs de ses clients ayant ouvert des comptes sous un pseudonyme par le biais de Dominion ou préalablement par le biais d'une autre institution financière avec laquelle il transigeait avant de faire affaire avec Dominion, savait ou devait savoir que d'ouvrir un compte au nom d'un pseudonyme afin de ne pas révéler l'identité véritable du détenteur du compte était l'indice d'une activité douteuse ou illicite, fiscalement parlant ou autrement.

[17] Elle souligne que l'intimé a admis que le recours à une telle pratique pouvait notamment permettre au client de cacher des actifs à ses créanciers, ce qui constituait un dessin illégal et répréhensible[1].

[18] Elle mentionne que l'intimé a également admis que l'un des objectifs visés pouvait être de permettre au client de se soustraire à ses obligations légales en matière familiale en dissimulant des actifs auxquels son conjoint pouvait prétendre lors d'un divorce, ce qui constituerait aussi un dessin illégal et répréhensible.

---

[1] Voir le témoignage de l'intimé lors de l'audition disciplinaire du 14 décembre 2011 ainsi que P-9, l'interrogatoire de l'intimé par l'enquêteur de la Chambre le 12 mars 2009, p. 108.

[19] Elle conclut en indiquant que ce dernier, en tant que représentant, avait la responsabilité d'exercer ses activités professionnelles de façon à favoriser la confiance des consommateurs et à protéger l'intégrité de « l'industrie ».

[20] Elle indique que la jurisprudence reconnaît cette responsabilité des « acteurs » de « l'industrie des services financiers » et que ces derniers ne peuvent pas simplement se « fermer les yeux lorsque les clients souhaitent recourir à leurs services pour faciliter l'atteinte d'objectifs illicites ». Elle cite à cet égard certaines décisions de l'Organisme canadien de règlementation du commerce des valeurs mobilières (IIROC) et de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM). Elle termine en réclamant du comité qu'il maintienne les chefs d'accusation 1 à 7.

Représentations de l'intimé

[21] Pour sa défense, l'intimé, par l'entremise de son procureur, signale d'abord qu'il agit à titre de « conseiller financier » depuis dix-sept (17) ans, qu'il a écrit plusieurs livres dans son domaine de pratique, qu'il donne des formations à la Chambre de la sécurité financière, qu'il collabore régulièrement avec les médias de la province dans le domaine du placement et qu'il a toujours eu une conduite respectable et honorable.

[22] Il rappelle que la plaignante a le fardeau de présenter une preuve prépondérante des éléments essentiels des infractions qu'elle lui impute et que cette preuve, comme les tribunaux supérieurs l'ont déclaré, se doit d'être sérieuse, claire, sans ambigüité et comporter un haut degré de conviction.

[23] Il enchaine en soutenant que la preuve présentée par la plaignante ne rencontre pas les attributs de sérieux, de clarté et de qualité requis pour permettre au comité de conclure à sa culpabilité à l'égard des chefs d'accusation qui ont été portés contre lui.

[24] Il affirme qu'il n'a rien fait d'illégal et qu'il n'y avait rien d'illégal dans les agissements qui lui sont reprochés.

[25] Il indique que la conduite que la plaignante lui reproche consiste en l'utilisation de pseudonymes, ce qui constituerait selon elle l'indice d'un stratagème d'évitement fiscal.

[26] Or souligne-t-il aucune preuve n'a été présentée au comité à l'effet que :

a) l'utilisation d'un pseudonyme lors de l'ouverture de comptes était dans tous les cas proscrite ou à proscrire;

b) l'utilisation d'un pseudonyme constituait l'indice d'un stratagème d'évitement fiscal;

c) l'un ou l'autre des consommateurs mentionnés aux chefs d'accusation 1 à 7 aurait agi dans le contexte d'un stratagème d'évitement fiscal : aucun élément de preuve n'ayant été administré afin de démontrer l'existence d'un tel stratagème.

[27] Il soumet que la preuve présentée par la plaignante ne démontre aucunement qu'il aurait tenté ou qu'il aurait suggéré à ses clients une façon d'éviter de payer de l'impôt.

[28] Il termine en soulignant qu'au cours des années visées par la plainte il a fait l'objet de plusieurs inspections de la part des autorités sans qu'aucun reproche ne lui soit jamais adressé au sujet de ses activités aux Bahamas.

[29] Il ajoute qu'avant le dépôt de la présente plainte il n'a jamais été avisé de quelque contravention ou possible contravention de sa part en relation avec lesdites activités, et ce, par qui que ce soit, y compris l'Autorité des marchés financiers ou la Chambre de la sécurité financière.

[30] Il conclut en affirmant que la plaignante ne s'est pas déchargée du fardeau de preuve qui lui incombait, soit celui de faire la démonstration des infractions qui lui sont reprochées aux chefs d'accusation 1 à 7 et que ceux-ci doivent donc être rejetés.

LES CHEFS D'ACCUSATION 8, 9 et 10

[31] Les chefs d'accusation 8, 9 et 10 reprochent à l'intimé d'avoir fait défaut d'agir avec honnêteté et intégrité dans le cadre d'inspections ou d'enquêtes de l'AMF, en faisant alors de fausses déclarations relativement à sa connaissance de l'identité des clients de Dominion qui avaient des comptes chez Avantages et/ou en déclarant faussement que les détenteurs véritables des comptes Dominion dont il avait la gestion étaient Dominion et/ou dans le cas du chef 10 le liquidateur de la compagnie nommée aux Bahamas.

Représentations de la plaignante

[32] Au soutien de ces chefs d'accusation, la plaignante invoque qu'après avoir fait l'objet d'accusations pénales déposées par l'AMF le 4 mars 2008, pour les mêmes

déclarations que celles évoquées auxdits chefs, l'intimé a, le 6 mars 2009, enregistré à leur égard un plaidoyer de culpabilité.

[33] Elle plaide que les plaidoyers de culpabilité enregistrés par l'intimé constituent des aveux judiciaires tant de la commission des infractions reprochées que des faits sous-jacents constituant celles-ci et soumet qu'à l'égard des infractions qu'elle lui reproche, lesdits aveux font la preuve de la culpabilité de ce dernier.

[34] À l'appui de sa proposition, elle cite plusieurs jugements ou arrêts de nos tribunaux[2].

[35] Elle soutient que lesdits plaidoyers font la preuve contre l'intimé des faits allégués aux chefs 8, 9 et 10 de la plainte disciplinaire parce que ce sont les mêmes faits qui sous-tendent à la fois les infractions pénales et les infractions disciplinaires.

[36] Elle affirme que le comité doit « reconnaître les effets des plaidoyers de culpabilité de l'intimé » et ajoute qu'ayant admis sa culpabilité aux infractions pénales, l'intimé ne peut plus maintenant simplement « la renier pour en éviter la portée ».

[37] Elle invoque de plus que le cabinet Avantages dont l'intimé était le président, administrateur et actionnaire majoritaire, a fait l'objet d'une décision et de sanctions administratives par l'AMF le 24 mars 2009 « pour des manquements fondés notamment sur les faits visés par les constats d'infraction pénale » auxquels l'intimé a plaidé coupable et signale que ladite décision n'a été ni disputée ni appelée ni contestée.

---

[2] *Adgey* c. *La Reine*, [1975] 2 S.C.R. 426;
Duquette c. *Gauthier*, 2007 QCCA 863;
Carignan 2003 CanLII 329932 (QCAA);
Bell c. *Chimistes*, 2003 QCTP 59, par. 23;
R. c. *Delisle*, 25 C.R. (5th) 198 (Que C.A.);
Pivin c. *Inhalothérapeutes*, 2002 QCTP 032, AZ-50120780, par. 13.

[38] Elle termine en indiquant que contrairement aux affirmations de l'intimé, plusieurs éléments de preuve au dossier démontrent que ce dernier savait ou devait savoir qui étaient les clients désignés par les pseudonymes et pour qui les comptes avaient été ouverts.

[39] Aussi, la plaignante soumet-elle que « non seulement l'intimé est coupable d'avoir fait en trois (3) occasions des déclarations fausses aux autorités d'encadrement professionnel », mais encore d'avoir menti au comité disciplinaire lors de son témoignage en soutenant que les déclarations qui lui étaient reprochées étaient vraies.

[40] La plaignante conclut en indiquant qu'ayant démontré de façon prépondérante la culpabilité de l'intimé à l'égard des chefs 8, 9 et 10, ce dernier doit être déclaré coupable de chacun d'eux.

Représentations de l'intimé

[41] Le procureur de l'intimé débute en affirmant qu'outre la « démonstration que l'intimé a enregistré des plaidoyers de culpabilité aux chefs d'accusation portés contre lui par l'AMF, aucune autre preuve à son avis n'a été administrée afin de démontrer la commission par ce dernier des infractions mentionnées aux chefs 8, 9 et 10.

[42] Il indique ensuite que les plaidoyers de culpabilité de l'intimé doivent être pris dans leur contexte et réfère au témoignage de ce dernier devant le comité.

[43] Il argumente que lorsqu'ils sont ainsi situés, aucune conclusion dans le cadre des procédures disciplinaires, ne peut être inférée desdits plaidoyers et au soutien de

son argumentation il cite l'arrêt de la Cour d'appel dans *Ali* c. *Compagnie d'assurance Guardian du Canada*[3].

[44] Il affirme que compte tenu des circonstances entourant ceux-ci, lesdits plaidoyers ne peuvent être considérés comme étant une admission par l'intimé des infractions reprochées aux chefs d'accusation 8, 9 et 10, ni des faits sous-jacents auxdites infractions.

[45] Il conclut en déclarant que si l'on écarte les plaidoyers de culpabilité, la plaignante n'a à son avis présenté aucune preuve permettant de fonder la culpabilité de l'intimé sur ces chefs et ils doivent en conséquence être rejetés.

MOTIFS ET DISPOSITIF

Chefs d'accusation 1 à 7

[46] À ces chefs il est reproché à l'intimé, tel que précédemment mentionné, de ne pas avoir utilisé des méthodes de conduite des affaires qui inspirent au public le respect et la confiance et de ne pas avoir agi avec intégrité, compétence et professionnalisme en permettant aux clients dont les initiales sont mentionnées d'investir des sommes d'argent par le biais d'un compte canadien ouvert au nom de Dominion et d'un pseudonyme alors qu'il savait que les réels bénéficiaires des comptes étaient lesdits clients et qu'il savait ou aurait dû savoir que de procéder ainsi pouvait constituer un indice, notamment d'un stratagème d'évitement fiscal.

---

[3] *Hamza Abdulla Ali* et *124558 Canada inc*. c. *Compagnie d'assurance Guardian du Canada* et *La Compagnie d'assurance Royale du Canada*, REJB 1999-12678.

[47] Or mentionnons d'abord que la preuve présentée au comité n'a aucunement révélé l'implication ou une quelconque complicité de l'un ou l'autre des clients concernés à un stratagème d'évitement fiscal.

[48] Le seul témoin qu'a fait entendre la plaignante est son enquêteur, M. Donald Poulin (M. Poulin), et ce dernier a clairement déclaré qu'il n'a « parlé » à aucun des consommateurs en cause et a avoué que n'ayant aucunement communiqué avec ces derniers il n'a obtenu d'eux aucune information.

[49] Ainsi, si l'on exclut le consommateur mentionné au chef 1 qui a été interrogé par un représentant de l'Autorité des marchés financiers (l'AMF) et dont le témoignage a été déposé au dossier, la version des faits des consommateurs n'a été ni obtenue ni présentée au comité.

[50] Quant à ce dernier consommateur (concerné par le chef 1), lors de l'interrogatoire tenu par l'enquêteur de l'AMF, il a déclaré que l'intimé ne lui avait jamais suggéré de façon d'éviter de payer de l'impôt au Canada[4].

> « *Q. Alors, pour bien que ça soit bien précisé, je comprends de la réponse de monsieur, monsieur Marcoux n'a pas dit que les rendements qu'il y aurait à Nassau seraient à l'abri d'impôt canadien.*
>
> *R. C'est ça, il a jamais, à aucun moment, ça, c'est vraiment sûr et certain que Michel a mentionné de ne pas payer de l'impôt ou de pas… de faire de l'évasion fiscale ou quoi que ce soit.* »

[51] En résumé, aucune preuve tendant à démontrer qu'il y aurait eu une quelconque forme de violation ou de volonté d'enfreindre les lois fiscales par l'un ou l'autre des consommateurs en cause n'a été présentée au comité. Tel que précédemment

---

[4] Voir pièce P-19, p. 1058 et 1059.

mentionné, aucune preuve permettant au comité de conclure à leur participation à un quelconque stratagème d'évitement fiscal n'a été administrée par la plaignante.

[52] L'enquêteur, M. Poulin, lorsque contre-interrogé par le procureur de l'intimé, a reconnu qu'il ne possédait aucune preuve de violation des lois fiscales canadiennes par ces derniers. Voici son témoignage :

> « *Q. Donc, vous, vous n'avez, dans vos dossiers…*
>
> *R. Oui.*
>
> *Q. … personnellement ou par l'intermédiaire de tout prédécesseur au dossier, en relation de N.D., O.S., G.F., les chefs 1 à 7, vous n'avez aucun indice d'absence ou de violation de lois fiscales canadiennes, bahamiennes ou quoi que ce soit?*
>
> *R. Bien, c'est-à-dire que nous n'avons aucune preuve de violation, c'est juste, comme le libellé de l'infraction dit, l'utilisation de pseudonymes peut représenter un indice d'évitement fiscal.* »

[53] Enfin, il ressort de la preuve présentée au comité que bien qu'au cours des ans l'intimé et/ou son cabinet ait fait l'objet d'inspections de la part de l'AMF, aucune directive ou mise en garde ne lui a été adressée relativement à ses activités aux Bahamas sauf pour lui rappeler qu'il se devait de respecter les lois en vigueur à cet endroit[5].

[54] Jamais ne lui a-t-on servi un quelconque avertissement ou alerté ce dernier relativement à ses activités aux Bahamas. En aucun moment n'a-t-il été avisé d'une quelconque contravention ou possible contravention de sa part aux règles régissant sa profession.

---

[5] Voir à cet effet pièce D-1, p. 9 de 11.

[55] En réponse à cet argument, la plaignante plaide que cela a peu d'importance parce que l'intimé, à son avis, savait ou aurait dû savoir qu'ouvrir un compte au nom d'un pseudonyme pour éviter que ne soit révélée l'identité véritable du détenteur du compte était l'indice d'une activité douteuse ou illicite (fiscalement parlant ou autrement).

[56] Or, il faut tout d'abord reconnaître que la possession d'un compte « off-shore » et l'utilisation d'un pseudonyme n'est pas en soi contre la loi et que ce sont les circonstances et notamment l'objectif poursuivi qui permettront de déterminer s'il y a ou non contravention à la loi et/ou un dessein illégal.

[57] Si le recours à ce type de pratique peut avoir comme objectif de permettre à ceux qui l'utilisent de dissimiler certains de leurs actifs, et ce, dans un but illicite, il ne peut être exclu que des consommateurs, tout en se conformant aux lois fiscales, puissent vouloir garder secret l'existence de divers ou même de l'ensemble de leurs actifs pour des motifs licites rattachés par exemple au respect de leur vie privée.

[58] D'autre part, il ne peut être exclu qu'un individu qui doit travailler à l'étranger[6], qui doit s'expatrier et qui choisit de devenir « non-résident » au sens des règles fiscales canadiennes puisse vouloir qu'on lui réfère une banque « off-shore » dans un paradis fiscal de façon à arranger ses affaires pour que, sans enfreindre les lois fiscales canadiennes ou de tout autre pays, il n'ait plus ou peu d'impôt à payer.

[59] Certes les représentants ont la responsabilité de s'assurer que leurs activités professionnelles s'exercent de façon à favoriser la confiance des consommateurs et à

---

[6] Ce pourrait avoir été le cas du client concerné par le chef numéro 6, J.C.

protéger l'intégrité de l'industrie et très certainement comme l'invoque la plaignante, ils ne peuvent simplement fermer les yeux lorsque les clients souhaitent recourir à leurs services pour faciliter la poursuite d'objectifs illicites ou illégaux.

[60] Il ne peut en l'espèce être exclu que l'intimé puisse avoir été un instrument de ce genre de comportement de la part des consommateurs en cause.

[61] Mais pour que puisse lui être imputée une responsabilité ou une faute déontologique, il aurait fallu faire la preuve d'une connaissance subjective de sa part, qu'une infraction serait probablement ou même vraisemblablement commise par les clients en cause.

[62] En l'espèce la preuve ne comporte aucun élément prépondérant ou déterminant qui permettrait au comité de conclure que l'intention des consommateurs concernés était d'agir illégalement, de contourner les lois fiscales qui s'appliquaient à eux, de réaliser un stratagème d'évitement fiscal, ou d'agir dans un quelconque dessein illicite.

[63] La plaignante plaide que le comité doit prendre pour acquis qu'il y a eu ou qu'il allait y avoir des actes illégaux de la part de ces derniers. Or, aucun élément de la preuve qu'elle a présentée ne permet au comité de tirer pareille conclusion.

[64] Aux fins de convaincre le comité de sa position, la plaignante a cité quelques décisions notamment de l'Organisme canadien de Réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'OCRCVM)[7] ou de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (l'ACOVAM).

---

[7] Re : *Beauchamp* [2009] IIROC n° 9, Re : *Niding* [2009] IIROC n° 10, Re : *Stevenson* [2008] IIROC n° 24.

[65] Or il faut d'abord signaler que la plupart, sinon chacune des décisions de l'OCRCVM ou de l'ACOVAM qu'elle a citées, sont des décisions sur « entente de règlement » où la Formation d'Instructions a simplement accepté les modalités du règlement que les parties lui ont proposées. De plus, s'il est vrai que les décisions font état de manquements à une obligation de surveillance de la part des courtiers, il faut souligner que dans *Beauchamp* et *Niding* (deux décisions de l'OCRCVM) les intimés avaient consenti à recevoir de l'argent liquide de leurs clients tandis que dans *Stevenson* (également une décision de l'OCRCVM) l'intimé avait approuvé l'ouverture de comptes « off-shore » alors que l'information requise pour l'ouverture des comptes était incomplète ou tout simplement manquante sur les documents d'ouverture en contravention de règles, politiques ou règlements précis applicables. Par ailleurs, dans *Brunetta*, une décision de l'ACOVAM[8], il était reproché à l'intimé le défaut lors du transfert de montants d'argent « assez substantiels » de s'assurer de « la légitimité des opérations concernées et de leur conformité aux règles de l'Association en général. » Enfin dans l'affaire « *The Investment Dealers Association of Canada et Stephen Brook Toban* »[9], il était notamment reproché à l'intimé son défaut de se conformer au règlement 29.1 et/ou à la règle de l'association 1300.1 a) en facilitant des transactions dont il aurait dû se méfier parce qu'elles étaient « peculiar, suspicious or appeared to be consistent with market manipulation, deception or other improper market related activity ».

---

8 Dans l'affaire de l'entente de règlement entre *l'Association canadienne de courtiers en valeurs mobilières* et *Martin Brunetta*, Conseil de section du Québec district de Montréal, dossier n° : 1081/oct./04 datée du 12 juin 2007.

9 In the matter of *The Investment Dealers Association of Canada and Stephen Brook Toban* heard December 20, 2006 at Vancouver, B.C.

[66] Dans tous ces cas, l'on retrouve donc des différences essentielles qui les distinguent clairement du cas en l'espèce. L'on n'est pas « in pari materia ».

[67] En conclusion, la transparence financière a d'énormes mérites et est certes très utile, notamment dans le combat contre le crime organisé ou le terrorisme, mais si un consommateur ne souhaite pas révéler ses informations personnelles ou financières ou partie de celles-ci et qu'il prend des moyens à cet effet il n'agit pas nécessairement alors illégalement. Un tel comportement peut certes donner ouverture à des vérifications par l'autorité compétente mais il ne crée pas de présomption d'illégalité ou de malhonnêteté.

[68] Ces chefs d'accusation seront rejetés.

Chefs d'accusation 8, 9 et 10

[69] L'intimé a fait l'objet d'accusations pénales déposées par l'AMF pour les mêmes comportements que ceux qui lui sont reprochés à ces chefs.

[70] Il a enregistré un plaidoyer de culpabilité auxdites accusations tel qu'il appert des constats d'infractions et du plumitif produits en liasse sous la cote P-35.

[71] À l'audition devant le comité, il a soutenu qu'il a alors commis une erreur puisque les déclarations en cause, qu'il a faites le ou vers le 13 avril 2004, le ou vers le 23 février 2006 et le ou vers le 26 janvier 2007, étaient, a-t-il affirmé, exactes.

[72] L'intimé y a indiqué que conformément à ses déclarations aux autorités il ignorait les réels bénéficiaires des comptes en cause.

[73] Afin de justifier ou d'expliquer sa décision d'enregistrer un plaidoyer de culpabilité, l'intimé a d'abord évoqué les conseils de son précédent procureur qui lui aurait laissé entendre que le règlement qui lui était alors proposé (par lequel en retour de l'enregistrement d'un plaidoyer de culpabilité il se verrait vraisemblablement condamné au paiement d'amendes totalisant 15 000 $), n'était pas un « mauvais deal ».

[74] Or, à l'égard de cet argument le comité croit qu'il y a lieu de mentionner les propos tenus par la Cour d'appel dans le dossier *Carignan*[10] :

> « [31] En raison de ses connaissances et de son expérience, l'avocat doit évaluer l'affaire du justiciable qui le consulte, lui faire des recommandations et proposer des choix stratégiques et tactiques. Toutefois, l'accusé reste maître de sa défense et en particulier sur les décisions essentielles comme celles de se faire entendre ou d'enregistrer un plaidoyer de culpabilité. »

[75] Il faut aussi mentionner qu'en l'espèce, si le procureur de l'intimé a certes pu recommander à l'intimé une entente, rien n'indique qu'il l'aurait fait autrement que sur des bases légales acceptables et après considération des faits rattachés aux déclarations de son client, tel que son devoir l'y obligeait.

[76] D'autre part, lors de son témoignage devant le comité, l'intimé a indiqué qu'il en avait débattu avec des proches, avec des connaissances et également avec des « gens de l'industrie » qui lui auraient confirmé qu'il s'agissait d'un « bon deal » et que s'il ne « réglait pas », les autorités finiraient par l'épuiser financièrement[11].

---

[10] *Carignan* c. *Sa Majesté La Reine*, Cour d'appel du Québec, le 25 mars 2003, Québec, 200-10-001309-025, p. 7.

[11] Voir notes sténographiques de l'audition du 14 décembre 2011, p. 92.

[77] Selon ses dires, il avait déboursé des sommes importantes en frais d'avocat, « l'épée de Damoclès » que constituaient les chefs d'accusation portés par l'AMF « n'était pas très agréable à vivre », « nuisait à sa santé »[12], et « un peu épuisé de l'affaire », il a choisi de consentir à l'entente proposée, et ce, bien que : « ça allait en contradiction avec ce que je pense, ce que je fais »[13].

[78] Concernant sa décision, il a affirmé qu'avant d'accepter de se reconnaître coupable, il a « réfléchi beaucoup »[14] pour ensuite déclarer : « Je pense que c'était la solution que j'avais à ce moment là et c'est la décision que j'ai pris, que je suis obligé d'assumer »[15].

[79] De l'ensemble de ce témoignage, le comité retient que l'intimé n'a pas agi sous un coup de tête. Selon ses dires, il en aurait même débattu avec M. Richard Boivin (un sous-ministre adjoint) qui l'aurait conseillé avant de prendre sa décision. Le comité ne croit donc pas être en présence d'un acte impulsif ou irréfléchi de sa part.

[80] D'ailleurs, en aucun moment par la suite n'a-t-il entrepris un quelconque acte de désaveu ou procédé à une quelconque forme de demande de retrait ou de rétractation de ses plaidoyers de culpabilité, que ce soit pour erreur de fait ou autrement.

[81] Certes le plaidoyer de culpabilité de l'intimé peut avoir été motivé par plusieurs facteurs qui ne sont pas tous nécessairement juridiques. Mais l'intimé n'est pas une personne fragile et sans moyens. Il est instruit, éduqué, informé et expérimenté. C'est en connaissance de cause qu'il a choisi de plaider coupable aux infractions qui lui

---

[12] Voir notes sténographiques de l'audition du 14 décembre 2011, p. 87.
[13] Voir notes sténographiques de l'audition du 14 décembre 2011, p. 87.
[14] Voir notes sténographiques de l'audition du 14 décembre 2011, p. 87.
[15] Voir notes sténographiques de l'audition du 14 décembre 2011, p. 93.

étaient reprochées et il n'y a aucune véritable raison de croire qu'il aurait alors fait des aveux volontaires sans que ceux-ci ne soient fondés sur une appréciation de la qualité, du mérite et de la nature des accusations portées contre lui.

[82] Ajoutons que le cabinet Avantages dont l'intimé était président, administrateur et actionnaire principal, a, le 24 mars 2009, soit quelques semaines après l'enregistrement des plaidoyers de culpabilité de ce dernier aux infractions pénales, fait l'objet de sanctions administratives et ordonnances par l'AMF pour des manquements fondés notamment sur les mêmes faits que ceux visés par les constats d'infraction en cause et ladite décision n'a aucunement été contestée ni par l'intimé ni par son cabinet.

[83] Pourtant, après avoir indiqué au paragraphe 4 de ladite décision que Michel Marcoux était le président, administrateur et actionnaire majoritaire d'Avantages le président et directeur général de l'AMF de l'époque M. Jean St-Gelais y mentionnait :

> « *En réalité, il s'est avéré, au cours de l'enquête relative à l'affaire Dominion Investment, que les comptes qui appartenaient officiellement à Dominion Investment et qui étaient identifiés sous les noms d'emprunt suivants : Africa – Gala – Original – Banane – Grey Old – Popoye – Burton (2) – Ignal – Snake (2) – Caroub – Lèvre – Taco – Discus – Long Time – Wok – Eric – Martien – Premium – Foug – Métis – Abrasive (2) Fremiol et Midas avaient été ouverts pour des clients référés à Dominion Investment par Avantages;*
>
> *Or, dans le cadre d'une demande de levées partielles qui devait être présentée le 26 janvier 2007, Michel Marcoux a déclaré sous serment à l'Autorité que tous les comptes concernés avaient été ouverts par un officier de Dominion Investment, que toutes les transactions sur les comptes avaient été réalisées à la demande d'officiers de Dominion Investment et que, par ailleurs, il ne possédait aucune information à l'effet que les noms des détenteurs véritables des comptes étaient autres que Dominion Investment;*
>
> *Mentionnons que le 23 février 2006, Michel Marcoux avait tenu des propos similaires lors d'un interrogatoire sous serment mené par l'Autorité;*

> *Enfin, Michel Marcoux avait tenu des propos similaires au cours de l'année 2004, lors d'une inspection du cabinet Avantages;*
>
> *Or, il appert qu'en réalité, Michel Marcoux connaissait la véritable identité des propriétaires des comptes identifiés sous des noms d'emprunt;*
>
> *Michel Marcoux a fourni à l'Autorité des informations fausses ou trompeuses, entravant ainsi le travail de l'Autorité, notamment en l'induisant en erreur;*
>
> *Michel Maroux a, sciemment nuit à une enquête menée par l'Autorité en refusant de dévoiler des informations essentielles à la conduite de l'enquête menée dans le dossier Dominion Investment et en donnant à l'Autorité des informations fausses ou trompeuses.* »

[84] Le plaidoyer de culpabilité de l'intimé à l'endroit des accusations pénales déposées contre lui constitue un aveu extrajudiciaire dont la force probante est laissée à l'appréciation du comité.

[85] Or, compte tenu que l'intimé était alors représenté par un procureur dont il n'y a aucune raison de douter du sérieux, qu'il a enregistré ses plaidoyers de culpabilité après un délai relativement long suivant le dépôt des plaintes, et doit-on penser à la suite d'une mûre réflexion, et compte tenu de ce qui a été plus amplement exposé précédemment ainsi que des particularités de faits propres au dossier, le comité est d'avis que l'aveu que constituent les plaidoyers de culpabilité de l'intimé a été fait dans des circonstances qui de façon prépondérante, en garantissent la fiabilité.

[86] Le comité, confronté à une contradiction entre l'aveu extrajudiciaire que constitue les plaidoyers de culpabilité enregistrés par l'intimé et la position qu'il a exprimée dans ses déclarations lors de l'audition, croit devoir écarter ces derniers éléments de preuve et préférer les aveux antérieurs.

[87] En terminant, il faut souligner que l'étude et l'analyse des nombreux documents, échanges, courriels, correspondances… etc. mis en preuve par la plaignante laissent voir que dans les faits l'intimé n'a pas transmis aux enquêteurs qui l'interrogeaient toute l'information dont il disposait ou qu'il possédait à l'égard de l'identité des titulaires véritables des comptes en cause. À titre d'exemple, le témoignage de E.L. est à l'effet que l'intimé savait qu'il avait utilisé le pseudonyme Gala.

[88] Voici le témoignage de E.L. :

> « *Q. Le nom « Gala », ça vient d'où ça?*
>
> *R. Gagné, ma conjointe, « GA ». « LA », Lacouture.*
>
> *Q. Est-ce que monsieur Marcoux est au courant du pseudonyme « Gala »?*
>
> *R. Oui.*
>
> *Q. Il est au courant.*
>
> *R. Là, je peux pas dire s'il le sait par cœur, là, dans sa tête, mais au départ, sur le formulaire, c'était marqué.*
>
> *Q. C'était marqué « Gala » sur le formulaire.*
>
> *R. Oui.*
>
> *Q. Okay.*
>
> *R. Bien, c'est lui, d'ailleurs, qui nous avait demandé de choisir un pseudonyme.* »[16]

[89] Et plus loin :

> « *Q. Comme ça, monsieur Marcoux sait très bien qui vous êtes?*
>
> *R. Oui.*
>
> *Q. Il sait que Gala c'est…*
>
> *R. Oui.*
>
> *Q. … c'est Éric Lacouture.*
>
> *R. Oui.* »[17]

---

[16] Voir pièce P-19, p. 1060.

[90] Lesdits documents, échanges, courriels, correspondances…etc. confirment en toute vraisemblance la justesse des plaidoyers de culpabilité de l'intimé.

[91] Si l'intimé renie aujourd'hui ses plaidoyers de culpabilité, c'est en toute vraisemblance afin d'en éviter les effets juridiques, mais même s'il ignorait ceux-ci : « Un aveu n'est pas nul du seul fait que son auteur ignorait les conséquences juridiques qui pouvaient en résulter. »[18]

[92] De l'avis du comité la plaignante s'est déchargée de son fardeau de preuve prépondérante sous les chefs 8, 9 et 10.

[93] L'intimé sera déclaré coupable des chefs 8, 9 et 10.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

REJETTE les chefs d'accusation 1 à 7 inclusivement;

DÉCLARE l'intimé coupable des chefs d'accusation 8, 9 et 10;

CONVOQUE les parties avec l'aide de la secrétaire du comité de discipline à une audition sur sanction.

---

17 Voir pièce P-19, p. 1080.
18 Voir *Syndicat national des travailleurs de St-Thomas de Didyne (C.S.N.)* c. *Donohue St-Felicien inc.*, J.E. 82-925 (C.A.).

CD00-0867 PAGE : 26

(s) François Folot
Me FRANÇOIS FOLOT
Président du comité de discipline

(s) Patrick Haussmann
M. PATRICK HAUSSMANN, A.V.C.
Membre du comité de discipline

(s) Shirtaz Dhanji
M. SHIRTAZ DHANJI, A.V.A.
Membre du comité de discipline

Me Sylvie Poirier
BÉLANGER LONGTIN
Procureurs de la partie plaignante

Me Jacques Jeansonne et Me Alain Nguyen
DESLAURIERS JEANSONNE
Procureurs de la partie intimée

Dates d'audience : 12 et 15 décembre 2011 et 16 mars 2012

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 2011-12-05(C)

DATE 23 juillet 2012

LE COMITÉ :	Me Patrick de Niverville, avocat	Président
	M. Marc-Henri Germain, C.d'A.A., A.V.A., courtier en assurance de dommages	Membre
	Mme Joanne Allard, courtier en assurance de dommages	Membre

CAROLE CHAUVIN, ès qualités de syndic de la Chambre de l'assurance de dommages
Partie plaignante
c.
SYLVAIN LABERGE, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages
Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

ORDONNANCE DE NON-PUBLICATION, NON-DIFFUSION ET NON-DIVULGATION DU NOM DES ASSURÉS ET DE TOUT DOCUMENT PERMETTANT DE LES IDENTIFIER, LE TOUT SUIVANT L'ARTICLE 142 DU *CODE DES PROFESSIONS*.

---

[1] Le 22 juin 2012, le comité de discipline se réunissait afin de procéder à l'audition de la plainte n° 2011-12-05(C);

[2] La partie plaignante était alors représentée par Me Nathalie Vuille et l'intimé se représentait seul;

[3] La plainte reproche à l'intimé sept (7) chefs d'accusation, soit:

1. Entre le ou vers le 1er octobre 2006 et le ou vers le 1er juin 2008, à titre de dirigeant responsable du cabinet Michel Constantin et associés inc., en permettant que son cabinet agisse à titre d'intermédiaire pour procurer de l'assurance de dommages pour des immeubles situés en Ontario et en Nouvelle-Écosse, propriétés de E.-Ad G. (Canada) inc., alors qu'aucun courtier du cabinet n'était détenteur d'un certificat de courtier en assurance de dommages dans ces provinces, le tout en contravention avec le *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages,* notamment aux dispositions de l'article 37(12) dudit code;

2. Le ou vers le 1er juin 2008, à titre de dirigeant responsable du cabinet Michel Constantin et associés inc., en faisant défaut de respecter la loi et les règlements en ne conservant pas copies des polices maîtresses, certificats d'assurance et documents y afférant ainsi que les dossiers clients couverts par le programme d'assurance connu sous le nom de « Placements Constantin inc. » émis par l'entremise de son cabinet, le tout en contravention avec le *Code de déontologie des représentants en assurance de dommage* et le *Règlement sur la tenue et la conservation des livres et registres,* notamment aux dispositions de l'article 2 du code et de l'article 13 dudit règlement;

3. Entre le ou vers le 1er octobre 2007 et le ou vers le 1er octobre 2008, en faisant preuve d'un manque de transparence auprès de l'assurée, L.R. (certificat no 72), en émettant ou en permettant que soit émis par l'intermédiaire du cabinet Michel Constantin et associés inc., pour la période du 1er octobre 2007 au 1er octobre 2008, un certificat contenant des informations fausses et/ou trompeuses, selon lequel le contrat d'assurance Responsabilité civile primaire était souscrit auprès de La Souveraine et non pas auprès de la compagnie d'assurance Missisquoi et indiquant que la limite de la garantie Responsabilité civile primaire était de 5 000 000 $ plutôt que de 1 000 000 $ et en ne procédant pas ensuite à l'émission d'un nouveau certificat, le tout en contravention avec le *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages,* notamment aux dispositions des articles 15, 25 et 37(7) dudit code;

4. Le ou vers le 1er octobre 2007, en faisant preuve d'un manque de transparence auprès de l'assurée L.R. (certificat no 72) en indiquant La Souveraine à titre d'assureur de la garantie Umbrella dans le tableau des assureurs, pour la période du 1er octobre 2007 au 1er octobre 2008, alors que ladite garantie n'était pas inscrite dans le tableau des protections, faisant de fausses représentations à celle-ci, le tout en contravention avec le *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages,* notamment aux dispositions des articles 9, 15, 25 et 37(7) dudit code;

5. Entre le ou vers le 1er octobre 2007 et le ou vers le 1er octobre 2008, en faisant preuve d'un manque de transparence auprès des assurés Y.D., F.D. et D.D. et/ou 9***-6*** Québec inc. FASLRS Man.L. inc. (certificat no 90) en émettant ou en permettant que soit émis par l'intermédiaire du cabinet Michel Constantin et associés inc., pour la période du 1er octobre 2007 au 1er octobre 2008, un certificat contenant des informations fausses et/ou trompeuses, selon lequel le contrat d'assurance Responsabilité civile primaire était souscrit auprès de La Souveraine et non pas auprès de la compagnie d'assurance Missisquoi et indiquant que la limite de la garantie Responsabilité civile primaire était de 5 000 000 $ plutôt que de 1 000 000 $ et en ne procédant pas ensuite à l'émission d'un nouveau certificat, le tout en contravention avec le *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages,* notamment aux dispositions des articles 15, 25 et 37(7) dudit code;

6. Le ou vers le 1er octobre 2007, en faisant preuve d'un manque de transparence auprès des assurés Y.D., F.D. et D.D. et/ou 9***-6*** Québec inc. FASLRS Man.L. inc. (certificat no 90) en indiquant La Souveraine à titre d'assureur de la garantie Umbrella dans le tableau des assureurs du certificat no 90, pour la période du 1er octobre 2007 au 1er octobre 2008, alors que ladite garantie n'était pas inscrite dans le tableau des protections, faisant de fausses représentations à ceux-ci, le tout en contravention avec le *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages,* notamment aux dispositions des articles 9, 15, 25 et 37(7) dudit code;

7. Entre le ou vers le 1er octobre 2007 et le 1er octobre 2008, en faisant défaut d'agir en conseiller consciencieux envers les assurés Y.D., F.D. et D.D. et/ou 9***-6*** Québec inc. FASLRS Man. L. inc.(certificat no 90), émis par l'intermédiaire du cabinet Michel Constantin et associées inc., relativement à l'insuffisance de garantie Refoulement des égouts audit certificat, le tout en contravention avec le *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages,* notamment aux dispositions des articles 9, 37(1) et 37(6) dudit code.

L'intimé s'est ainsi rendu passible, pour les infractions ci-haut mentionnées, des sanctions prévues à l'article 156 du Code des professions.

[4] D'entrée de jeu, l'intimé enregistra un plaidoyer de culpabilité sur les sept (7) chefs d'accusation contenus à la plainte;

[5] Le comité, après avoir pris acte du plaidoyer de culpabilité, déclara séance tenante l'intimé coupable des infractions reprochées dans la plainte no 2011-12-05(C);

I. Preuve sur sanction

[6] Me Vuille déposa de consentement les pièces documentaires suivantes :

P-1 Attestation de qualité;

P-16 Certificat d'assurance numéro 25-(137) du cabinet Michel Constantin et associés inc., pour la période du 1er octobre 2006 au 1er octobre 2007;

P-17 Certificat d'assurance numéro 25-(137) du cabinet Michel Constantin et associés inc., pour la période du 1er octobre 2007 au 1er octobre 2008;

P-23 Certificat d'assurance numéro 72 du cabinet Michel Constantin et associés inc., pour la période du 1er octobre 2007 au 1er octobre 2008;

P-25 Certificat d'assurance numéro 90 du cabinet Michel Constantin et associés inc., pour la période du 1er octobre 2007 au 1er octobre 2008;

P-35 Contrat Missisquoi, Assurance Responsabilité civile primaire numéro SLA0200, au nom de Le placements Michel Constantin et associés inc. et al., pour la période du 1er octobre 2007 au 1er octobre 2008;

P-39 En, liasse, correspondance du 12 juin 2009 entre M. Sylvain Laberge du cabinet Michel Constantin et associés inc. et Mme Lina Mercado de GCAN compagnie d'assurances en date du 12 juin 2008 et documents l'accompagnant, en liasse;

P-47 Lettre du 6 juillet 2010 de Mme Sylvie Campeau, enquêteur, à l'Office of the Superintendent of Insurance of Nova Scotia;

P-48 Courriel de l'Office of the Superintendent of Insurance of Nova Scotia à Mme Sylvie Campeau, enquêteur, en date du 7 juillet 2010;

P-49 Résumé d'une conversation téléphonique entre Mme Sylvie Campeau, enquêteur, et Mme Irene Chung du Registered Insurance Brokers of Ontario (RIBO), en date du 10 mai 2010;

P-50 Échange de courriels entre Mme Sylvie Campeau, enquêteur, et Mme Vivian Lee du Registered Insurance Brokers of Ontario (RIBO), en date du 10 juin 2010;

P-61 Organigramme remis par M. Daniel Gosselin lors de la rencontre du 5 janvier 2011 avec Mme Carole Chauvin, syndic et Mme Sylvie Campeau, enquêteur;

P-70 En liasse correspondance du 12 novembre 2010 entre M. Sylvain Laberge du cabinet Michel Constantin et associés inc. et le bureau du syndic et documents l'accompagnant;

P-82 Résumé de conversation téléphonique entre Mme Denise Bourgeois de La Souveraine compagnie d'assurance générale et Mme Sylvie Campeau, enquêteur, en date du 20 juillet 2010;

P-90 Résumé de conversation téléphonique entre Mme Claire Belzile de La compagnie d'assurance Missisquoi et Mme Sylvie Campeau, enquêteur, en date du 31 mai 2010;

P-98 En liasse, correspondance du 8 novembre 2011 entre M. Yves Deschênes et le bureau du syndic et documents l'accompagnant;

P-100 Liste des emplacements Placements Constantin associés couverts pour le terme du 1er octobre 2007 au 1er octobre 2008 sous le contrat d'assurance no. CFM5056926.

P-101 Correspondance du 24 février 2012 de M. Sylvain Lagerge.

[7] Par la suite, Me Vuille fit un court résumé des faits pour chacun des chefs d'accusation;

[8] D'autre part, le comité a bénéficié du témoignage de l'intimé;

[9] Essentiellement, il appert que ce dernier, après avoir fait l'acquisition en 2001 du cabinet Michel Constantin et Associés, a connu certaines difficultés dans la gestion de son cabinet en raison de la présence, durant plusieurs années, de M. Constantin;

[10] L'intimé soutient que malgré le fait qu'il tentait de moderniser les méthodes et procédures du cabinet, ses efforts étaient mis à néant par la résistance au changement de M. Constantin;

[11] De plus, l'intimé, suivant ses dires, n'était pas au courant de tous les agissements de M. Constantin, lequel continuait de se comporter comme s'il était toujours propriétaire du cabinet;

[12] Ce manque de contrôle entraîna, suivant l'intimé, la perpétration des infractions reprochées et ce, malgré ses efforts pour redresser la situation;

[13] Finalement, en 2008, M. Constantin quitte le cabinet de l'intimé pour se joindre au cabinet GPL assurance inc.;

II. Argumentation

A) Par la syndic

[14] Me Vuille, pour et au nom de la syndic, suggère les sanctions suivantes :

- Chef n° 1 : une amende de 6 000 $;
- Chef n° 2 : une amende de 2 000 $;
- Chef n° 3 : une amende de 1 000 $;
- Chef n° 4 : une réprimande;
- Chef n° 5 : une amende de 1 000 $;
- Chef n° 6 : une réprimande;
- Chef n° 7 : une réprimande;

[15] À l'appui de son argumentation, elle dépose un cahier d'autorités comprenant plusieurs décisions disciplinaires démontrant le bien-fondé des amendes suggérées;

[16] De plus, la procureure de la syndic insiste sur les facteurs objectifs suivants :

- Protection du public;
- Exemplarité et dissuasion envers les autres membres de la profession;
- Gravité objective des infractions;

[17] Quant aux facteurs subjectifs, la syndic insiste sur les suivants :

- Atténuants :
  - Plaidoyer de culpabilité dès la première occasion;
  - Collaboration à l'enquête de la syndic;
  - Absence d'antécédents disciplinaires;
  - Absence de préjudice pour les clients;

- Aggravants :
  - Durée des infractions;
  - Répétition des infractions;
  - Expérience de l'intimé;
  - Infractions qui touchent à l'essence même de la profession et qui portent sur des connaissances de base;

[18] Enfin, la procureure de la syndic précise que les sanctions suggérées tiennent compte des principes suivants :

- Parité des sanctions;
- Gradation des sanctions;

[19] Pour l'ensemble de ces motifs, elle demande au comité d'entériner les sanctions suggérées par le bureau de la syndic;

B) Par l'intimé

[20] Pour sa part, l'intimé considère que la sanction de 6 000 $ sur le chef n° 1 est exagérée puisqu'il n'est pas directement responsable de la commission de cette infraction;

[21] Il plaide sa bonne foi et insiste sur le fait qu'on lui impute la responsabilité de ce geste de la commission de cette infraction à titre de dirigeant responsable du cabinet, alors que cette infraction résulte des agissements de M. Constantin;

[22] En conséquence, il estime qu'une amende de 6 000 $ serait exagérée compte tenu des circonstances particulières du présent dossier;

[23] Quant aux sanctions suggérées pour les autres chefs d'accusation, il reconnaît qu'il s'agit, à toutes fins pratiques, de sanctions minimales et, en conséquence, il n'a pas véritablement d'objection à l'encontre de celles-ci;

III. Analyse et décision

[24] Pour les motifs ci-après exposés, le comité considère que les sanctions suggérées par la syndic sont raisonnables et appropriées au dossier de l'intimé et qu'elles reflètent adéquatement l'ensemble des circonstances aggravantes et atténuantes;

A) Chef n° 1

[25] Suivant l'enquête effectuée par le bureau de la syndic, il appert qu'aucun des courtiers à l'emploi du cabinet de l'intimé n'était autorisé à pratiquer dans les provinces de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse.

[26] Pour sa part, l'intimé plaide, tout en reconnaissant sa culpabilité[1], que M. Constantin était la personne attitrée à ces dossiers et qu'il lui mentionnait que la majorité des immeubles étaient situés au Québec;

[27] En conséquence, il considérait qu'il n'était pas nécessaire de détenir une certification dans ces provinces;

---

[1] Pièce P-101;

2011-12-05(C) PAGE : 8

[28] Tels sont les faits à l'origine du chef n° 1 et pour lesquels la syndic réclame une amende de 6 000 $;

[29] La syndic considère que cette sanction est conforme à la jurisprudence en semblable matière, soit :

- *Chauvin c. Therriault*, 2012 CanLII 21064;
- *Chauvin c. Mercier*, 2012 CanLII 18796;
- *Chauvin c. Lanouette*, 2011 CanLII 73321;

[30] Par ailleurs, concernant l'obligation de détenir un certificat, il y a lieu de rappeler certains passages de la décision *Therriault*[2] :

> *[21] Il est de commune renommée que l'appartenance à une chambre professionnelle et le fait d'être détenteur d'un certificat valide est un gage de compétence qui permet d'assurer la protection du public;*
>
> *[22] L'omission de mettre à jour sa certification est plus qu'une simple erreur technique, une telle infraction touche à l'essence même de la profession, tel que le soulignait la Cour d'appel dans l'arrêt Bruni c. AMF[3] :*
>
> > *[101] Voici en effet un individu accusé **d'infractions** (vente illégale de valeurs mises en marché sans prospectus **et exercice de l'activité de courtier sans le certificat requis) qui, au contraire de ce qu'il prétend, ne sont pas techniques, mais vont au cœur du système de régulation élaboré par les lois** dont l'intimée a mandat d'assurer la mise en œuvre (régulation stricte de l'information, obligation de divulgation, réglementation des intermédiaires de marché). **Il s'agit là d'infractions dénotant mépris ou insouciance envers la loi**, ce qui est bien loin de l'honnêteté et du professionnalisme exigés de tout représentant par l'article 16 L.d.p.s.f.[49], dans un contexte où **la protection du public est un des objectifs primordiaux de la législation**. Aux fins de l'article 220 L.d.p.s.f., l'intimée pouvait donc raisonnablement conclure que les faits ayant donné lieu à cette poursuite suffisaient à faire douter de la probité de l'appelant et démontraient que ce dernier avait manqué à cette « [v]ertu qui consiste à observer scrupuleusement les règles de la morale sociale, les devoirs imposés par l'honnêteté et la justice »[50] et, pourrait-on ajouter, par la loi.*
> >
> > *(Nos soulignements)*

[2] 2012 CanLII 21064;

2011-12-05(C) PAGE : 9

[23] Dans la même veine, il y a lieu de citer certains extraits de l'arrêt Marston c. AMF[4] :

> *[46] La **LDPSF a été conçue pour protéger le public** et, pour cette raison principalement, il y a lieu de privilégier une interprétation large et libérale de ses dispositions. À cet égard, je renvoie à l'arrêt Kerr c. Danier Leather Inc.**[13]** dans lequel la Cour suprême écrit : « La Loi sur les valeurs mobilières est une mesure législative corrective et **doit recevoir une interprétation large** ».*
>
> *[47] Il s'agissait en l'espèce de la loi ontarienne sur les valeurs mobilières, mais le principe interprétatif énoncé par la Cour suprême s'applique intégralement à la LDPSF, qui poursuit le même genre d'objectif.*
>
> *[48] La LDPSF réglemente l'exercice des professions associées à la vente de produits et services financiers. **En ce qui concerne les représentants, ils doivent être détenteurs d'un certificat délivré par l'AMF[14]**, exercer leurs fonctions « avec honnêteté et loyauté » et agir avec « compétence et professionnalisme »[15].*
>
> *[49] **L'AMF a pour mission de veiller à la protection du public** relativement à l'exercice des activités régies par la LDPSF[16]. À cette fin, elle est investie de pouvoirs divers, dont celui de déterminer, par règlement, la formation requise[17], les règles de déontologie[18], etc. La LDPSF crée le « Fonds d'indemnisation des services financiers » qui est affecté au paiement d'indemnités aux victimes de fraude ou de manœuvre dolosive dont est responsable un représentant[19].*
>
> *[50] Deux chambres sont aussi instituées par la LDPSF, la « Chambre de la sécurité financière » **et la « Chambre de l'assurance de dommage »**. Elles ont aussi comme mission de s'assurer de la protection du public en maintenant la discipline et en veillant à la formation et à la déontologie de ses membres[20]. Chaque chambre nomme un syndic[21] qui est chargé de faire enquête en cas d'allégation d'infraction à la LDPSF[22] en vue d'un éventuel dépôt de plainte devant un comité de discipline[23], qui entend les plaintes et rend sa décision[24].*
>
> *[51] La LDPSF confère enfin au ministre le pouvoir d'ordonner la tenue d'enquêtes sur toute question relative à l'application de la loi[25].*
>
> *[52] Ce survol de la LDPSF permet de constater que **l'objectif central de cette loi est la protection du public** et que les moyens mis de l'avant pour atteindre ce but se rattachent **d'abord et avant tout au contrôle de l'exercice de la fonction par la délivrance d'un certificat** autorisant son titulaire à exercer sa profession et par le maintien d'une discipline rigoureuse. (Nos soulignements et réf. omises)*

2011-12-05(C) PAGE : 10

[24] Suivant la jurisprudence traditionnelle[5], l'exercice d'une profession est un «privilège» dont la contrepartie exige le respect de règles strictes instaurées en vue de protéger le public;

[25] Par contre, en septembre 2011, la Cour d'appel, dans l'arrêt Comité exécutif de l'Ordre des ingénieurs du Québec c. Roy[6], nuançait cette notion de «privilège» dans les termes suivants :

> *[38] **L'époque où l'on parlait de la faculté d'exercer une profession comme d'un « privilège » est peut-être révolue**. Cela dit, l'expression s'entendait dans un sens précis, probablement hérité de la langue anglaise (« A particular advantage, or benefit enjoyed by a person, company or class, beyond the common advantages of other citizens»[24]), et illustré par une jurisprudence souvent ancienne[25]. **Elle ne signifiait pas que le détenteur de ce « privilège » était sans droit.***
>
> *[39] Néanmoins, conceptualisée de cette façon, **cette notion d'avantage particulier réservé à un groupe de personnes** (par exemple, le droit de se dire médecin et d'exercer la médecine) **présupposait que celui qui revendique le « privilège » appartient véritablement au groupe ainsi avantagé. Cette idée conserve toute sa pertinence aujourd'hui.***
>
> *[40] On évoque parfois dans ce contexte **le « droit de gagner sa vie ». À mon sens, les deux notions se recoupent mais ne se confondent pas**. A priori, le « droit de gagner sa vie » signifie simplement le droit de tout citoyen de se livrer à une activité économique licite, dans une profession ou autrement, pour en tirer un gain matériel. **Le droit d'exercer une profession réglementée comporte comme exigence préalable et additionnelle, en général sinon dans tous les cas, le fait pour l'intéressé de satisfaire à certaines conditions précises d'appartenance à un corps professionnel**. Possède le « droit de gagner sa vie » en exerçant telle ou telle profession celui qui remplit ces conditions. Cela explique qu'on a pu écrire il y a déjà longtemps[26] :*
>
> *(…)*
>
> *[41] En principe, une personne qui se conforme à toutes les conditions prévues par la loi – par exemple, celles énoncées par l'article 46 du Code et que la loi fixe pour l'inscription au tableau d'un ordre professionnel – pourra saisir le tribunal pour obtenir la sanction du droit que lui accorde la loi – par exemple, celui d'être inscrit au tableau[30]. **Mais encore faut-il que toutes ces conditions soient remplies[31] et lorsque l'une des conditions en jeu concerne la compétence de l'intéressé, le jugement que porte l'ordre professionnel sur sa conformité initiale ou ultérieure avec cette condition** (c'est-à-dire le jugement des pairs de l'intéressé) **a nécessairement beaucoup de poids[32]**.*

> *[42] Replacé dans cette perspective, **le droit que l'intimé peut invoquer** ici est d'une portée plus restreinte. Il ne s'agit pas, en fin de compte, d'un quelconque droit substantiel d'exercer la profession d'ingénieur, **mais plutôt d'un « droit à l'application régulière de la loi »** (par analogie[33] par exemple à l'affaire Sam Lévy & Associés inc. c. Mayrand[34]) en tant que membre d'un ordre professionnel. Et une chose est sûre : **personne ne peut revendiquer le droit de mal exercer, ou d'exercer de façon incompétente, une activité professionnelle régie par le Code. La protection du public dont sont garants les ordres professionnels s'y oppose**.*
>
> *(Nos soulignements et réf. omises)*
>
> *[26] En conclusion, le droit d'exercer une profession comporte une exigence minimale, soit l'obligation de respecter les conditions d'appartenance au corps professionnel par le biais d'un certificat valide, et ce, pour chaque catégorie de discipline dans laquelle le représentant entend agir[7];*
>
> *[27] C'est à la lumière de ces principes que sera examinée la justesse et la raisonnabilité des sanctions suggérées par les parties;*

[31] Dans les circonstances, le comité considère que la gravité objective de l'infraction et surtout la durée de celle-ci, soit du 1er octobre 2006 au 1er juin 2008, justifient plus qu'amplement l'imposition d'une amende de 6 000 $;

[32] En conséquence, l'intimé se verra imposer une amende de 6 000 $ pour le chef no 1;

B) Chef no 2

[33] Il appert qu'au cours de l'année 2008, M. Constantin aurait offert à l'intimé de lui vendre son portefeuille d'assurance mais ce dernier aurait refusé;

[34] M. Constantin s'est alors adressé à un autre cabinet qui procéda à l'acquisition d'une partie seulement de son portefeuille d'assurance;

[35] Suite à cette vente, M. Constantin quitte le cabinet de l'intimé, le 1er juillet 2008, emportant avec lui tous les documents relatifs à son portefeuille dont les polices maîtresses, certificats d'assurance et autres documents y afférant ainsi que les dossiers-clients couverts par le programme d'assurance connu sous le nom de «Placements Constantin inc.» émis par l'entremise du cabinet de l'intimé;

[36] La preuve démontre que l'intimé n'a conservé aucune copie desdits documents[3];

[37] Considérant les faits à l'origine de ce chef d'accusation, la syndic requiert contre l'intimé une amende de 2 000 $ en prenant appui sur le précédent *Laflèche*[4];

[38] Le comité estime que le nombre de dossiers-clients de même que la gravité objective de l'infraction justifient l'imposition d'une amende de 2 000 $;

[39] En conséquence, la sanction suggérée par la syndic sera entérinée par le comité;

C) Chefs n°s 3 et 5

[40] Les chefs n°s 3 et 5 reprochent à l'intimé d'avoir émis des certificats contenant des informations fausses ou trompeuses;

[41] Ces certificats furent émis à l'avance, cependant, entre la date d'émission et la date d'entrée en vigueur de ceux-ci, M. Constantin aurait négocié un changement d'assureur pour son «Programme Placements Constantin inc.», rendant ainsi lesdits certificats obsolètes;

[42] L'intimé reconnaît ne pas avoir vérifié personnellement la véracité de l'information[5];

[43] En l'espèce, non seulement le nom de l'assureur en responsabilité civile était-il erroné, mais également le montant de la couverture, laquelle n'était pas de 5 000 000 $, mais bien uniquement de 1 000 000 $;

[44] Compte tenu de la gravité objective des infractions, le comité estime que l'amende de 1 000 $ par chef suggérée par la syndic constitue un minimum;

[45] Cependant, celle-ci est conforme à la jurisprudence[6] et elle tient compte de l'absence de préjudice pour les assurés;

[46] En conséquence, l'intimé se verra imposer une amende de 1 000 $ sur chacun des chefs n°s 3 et 5;

---

[3] Pièce P-101;
[4] *Chauvin c. Laflèche*, 2005 CanLII 57470;
[5] Pièce P-101;
[6] *Chauvin c. Boucher*, 2006 CanLII 53730;

D) Chefs n°s 4 et 6

[47] Suivant la preuve, les certificats émis dans le cadre du «Programme Placements Constantin inc.» n'indiquaient pas de façon adéquate les garanties offertes;

[48] Le client devait se référer à la section «Protection» pour connaître avec exactitude les couvertures auxquelles il avait adhéré;

[49] La syndic recommande dans les circonstances l'imposition d'une réprimande sur chacun des chefs n°s 4 et 6;

[50] Le comité considère qu'il s'agit d'une sanction juste et raisonnable et qui tient compte du principe de la globalité des sanctions[7], vu les amendes déjà imposées sur les chefs n°s 3 et 5, lesquels sont reliés aux présents chefs n°s 4 et 6;

[51] Pour ces motifs, l'intimé se verra imposer une réprimande sur chacun des chefs n°s 4 et 6;

E) Chef n° 7

[52] Essentiellement, le chef n° 7 reproche à l'intimé d'avoir fait défaut d'agir en conseiller consciencieux envers les mêmes assurés que ceux mentionnés aux chefs n°s 5 et 6;

[53] Le chef n° 7 est intimement lié aux chefs n°s 3, 4, 5 et 6 pour lesquels l'intimé a déjà été sanctionné;

[54] Dans les circonstances, le comité estime qu'une réprimande est suffisante pour sanctionner cette infraction;

[55] D'ailleurs, l'intimé a déjà été condamné à une amende de 1 000 $ sur chacun des chefs n°s 3 et 5;

[56] En tenant compte du principe de la globalité des sanctions et afin d'éviter toute forme de dédoublement, le comité imposera à l'intimé une simple réprimande sur le chef n° 7;

---

[7] *Chénier c. Pouliot* (C.A), 1998 QCTP 1659 (CanLII);

IV. Conclusions

[57] Pour ces motifs, les sanctions suggérées par la syndic seront entérinées par le comité puisqu'elles sont justes et raisonnables et surtout appropriées aux circonstances particulières du présent dossier;

PAR CES MOTIFS, LE COMITE DE DISCIPLINE:

PREND acte du plaidoyer de culpabilité;

DECLARE l'intimé coupable des sept (7) chefs d'accusation contenus à la plainte n° 2011-12-05(C) et plus particulièrement :

Chef n° 1 :

- **DÉCLARE** l'intimé coupable du chef n° 1 pour avoir contrevenu à l'article 37(12) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;

Chef n° 2 :

- **DÉCLARE** l'intimé coupable du chef n° 2 pour avoir contrevenu à l'article 13 du *Règlement sur la tenue et conservation des livres et registres*;
- **PRONONCE** un arrêt conditionnel des procédures sur toutes les autres dispositions législatives et réglementaires alléguées au soutien du chef n° 2;

Chefs nos 3, 4, 5 et 6 :

- **DÉCLARE** l'intimé coupable des chefs nos 3, 4, 5, et 6 pour avoir contrevenu à l'article 15 du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;
- **PRONONCE** un arrêt conditionnel des procédures sur toutes les autres dispositions législatives et réglementaires alléguées au soutien des chefs nos 3, 4, 5, et 6;

Chef n° 7 :

- **DÉCLARE** l'intimé coupable du chef n° 7 pour avoir contrevenu à l'article 37(6) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;

- **PRONONCE** un arrêt conditionnel des procédures sur toutes les autres dispositions législatives et réglementaires alléguées au soutien du chef n° 7;

IMPOSE à l'intimé les sanctions suivantes :

- Chef n° 1 : une amende de 6 000 $;

- Chef n° 2 : une amende de 2 000 $;

- Chef n° 3 : une amende de 1 000 $;

- Chef n° 4 : une réprimande;

- Chef n° 5 : une amende de 1 000 $;

- Chef n° 6 : une réprimande;

- Chef n° 7 : une réprimande;

PRONONCE une ordonnance de non-publication, de non-diffusion et de non-divulgation du nom des assurés et de tout document permettant de les identifier, le tout suivant l'article 142 du *Code des professions*;

CONDAMNE l'intimé au paiement de tous les déboursés;

ACCORDE à l'intimé un délai de 30 jours pour acquitter le montant des amendes et des déboursés calculés à compter de la signification des présentes;

2011-12-05(C) PAGE : 16

Me Patrick de Niverville, avocat
Président du comité de discipline

M. Marc-Henri Germain, C.d'A.A., A.V.A.,
courtier en assurance de dommages
Membre du comité de discipline

Mme Joanne Allard, courtier en assurance
de dommages
Membre du comité de discipline

Me Nathalie Vuille
Procureure la partie plaignante

M. Sylvain Laberge, agissant seul et non représenté
Partie intimée

Date d'audience : 22 juin 2012

3.7.3.3 OCRCVM

Traduction française non officielle

Re Arvanitakis

AFFAIRE INTÉRESSANT :

Les Règles des courtiers membres de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM)

Les Statuts de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM)

et

Nicole Arvanitakis

2012 OCRCVM 30

Formation d'instruction
de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières
(conseil de section du Québec)

Audience tenue le 29 février 2012
Décision rendue le 7 mai 2012

Formation d'instruction
Me Jean Martel, Ad. E. (président), M. Jean Elie et Mme Danielle Le May
Comparutions
Me Myriam Giroux-Del Zotto, avocate de l'OCRCVM
Me Lavinia Inbar, avocate de l'intimée

DÉCISION SUR L'ENTENTE DE RÈGLEMENT

¶ 1 La présente audience de règlement est régie par les articles 35 à 40 de la Règle 20 de l'OCRCVM, coiffés du titre « Audiences de règlement ».

¶ 2 Au cours de la période allant du 16 janvier 2009 à avril 2010, l'intimée a prétendu frauduleusement qu'elle était dûment qualifiée pour être inscrite et agir à titre de représentante inscrite d'un courtier en valeurs mobilières membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (**l'OCRCVM** ou **l'Organisme**). Elle a été employée par Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc. (**HSBC**) d'août 2008 à avril 2009, et par la suite par Marchés Mondiaux CIBC inc. (**CIBC**) jusqu'en mars 2010. HSBC et CIBC étaient alors courtiers membres de l'OCRCVM et continuent de l'être à la date de la présente décision.

¶ 3 Après avoir effectué une enquête sur la conduite de l'intimée, le personnel de l'OCRCVM a conclu que, pendant plus de 20 mois, l'intimée avait contrevenu aux dispositions de l'article 1 de la Règle 29 des courtiers membres de l'OCRCVM, *Conduite des affaires* (les **Règles**) et devait donc faire l'objet d'une poursuite disciplinaire devant une formation d'instruction nommée en vertu de la *Partie C de l'Addenda C.1 à la Règle transitoire n° 1* de l'OCRCVM.

L'entente de règlement

¶ 4 Sur le fondement d'un exposé des faits reconnus par les deux parties et, par conséquent, d'une reconnaissance par l'intimée qu'elle a commis certaines contraventions des Règles, le personnel de l'OCRCVM a négocié et conclu une entente de règlement datée du 12 décembre 2011 (l'**entente de règlement** ou l'**entente**) avec l'intimée, conformément à la Règle 20 des courtiers membres de l'OCRCVM, *Procédure d'audience de la Société* (plus précisément, l'article 35 de la Règle 20) et à la Règle 14 des *Règles de procédure* des courtiers membres de l'OCRCVM.

¶ 5 Dans l'entente de règlement, l'intimée reconnaît dans les termes suivants le fait qu'elle a contrevenu aux Règles de l'OCRCVM :

> *Au cours de la période allant du 16 janvier 2009 à avril 2010, l'intimée a intentionnellement fait croire à l'OCRCVM et à deux courtiers membres de l'OCRCVM, notamment au moyen d'un faux, qu'elle satisfaisait aux critères précis de formation pour exercer l'activité de représentante inscrite, alors qu'elle savait que ce n'était pas le cas, en contravention de l'article 1 de la Règle 29 de l'OCRCVM*[1].

¶ 6 Sous réserve de l'acceptation de l'entente de règlement par une formation d'instruction conformément à la Règle 14 des *Règles de procédure*, les parties ont convenu[2] que l'intimée est passible des sanctions suivantes :

(i) une amende de 10 000 $;

(ii) une interdiction permanente.

¶ 7 L'intimée a aussi accepté dans l'entente de payer une somme de 5 000 $ au titre des frais relatifs au présent dossier.

Les faits essentiels reconnus

¶ 8 Pendant plus de 20 mois, l'intimée s'est fait passer pour une représentante inscrite qualifiée et a même été inscrite à ce titre auprès de deux courtiers membres de l'OCRCVM, HSBC et CIBC.

¶ 9 Le 4 août 2008 ou vers cette date, l'intimée a été engagée par HSBC. Par la suite, et plus précisément, le 23 avril 2009 ou vers cette date, l'intimée a donné sa démission de HSBC pour aller travailler chez CIBC.

¶ 10 Pour être engagée comme représentante inscrite de plein exercice par HSBC, et ensuite par CIBC, l'intimée a fabriqué un faux attestant qu'elle avait réussi tous les cours voulus pour exercer cette activité, notamment le Cours sur le commerce des valeurs mobilières au Canada (**CCVMC**), alors qu'elle n'avait pas réussi ce cours.

¶ 11 L'intimée a présenté le faux comme un document authentique à HSBC et à CIBC, qui l'ont ensuite transmis à l'OCRCVM.

¶ 12 Le 18 avril 2010 ou vers cette date, l'OCRCVM a effectué certaines vérifications auprès de CSI Global Education Inc. pour s'assurer que l'intimée avait réussi tous les cours voulus pour agir à titre de représentante inscrite. L'OCRCVM a alors découvert que l'intimée n'avait pas réussi le CCVMC.

¶ 13 L'intimée a donc été congédiée par CIBC, son employeur à ce moment-là, parce qu'elle ne satisfaisait pas aux critères d'engagement du courtier.

¶ 14 Depuis son congédiement, l'intimée n'a pas obtenu le statut de représentante inscrite, ni tenté d'agir à ce titre pour un courtier membre de l'OCRCVM**.**

La procédure

¶ 15 À une audience tenue le 29 février 2012, les parties ont recommandé à la formation d'instruction d'accepter le texte de l'entente de règlement ci-jointe, conformément à l'alinéa 36(1)(a) de la Règle 20 des courtiers membres de l'OCRCVM.

---

[1] *Entente de règlement*, par. 7, p. 2.
[2] *Ibid.*, par. 8.

¶ 16 Après examen des modalités de l'entente et compte tenu des observations des avocates des deux parties, nous avons indiqué notre intention d'accepter l'entente à la date de prise d'effet de la présente décision, pour les motifs exposés ci-dessous.

L'analyse

¶ 17 Les articles 35 à 40 de la Règle 20 des courtiers membres de l'OCRCVM (*Audiences de règlement)* prévoient que, dans le cadre d'une audience de règlement, la formation n'a que le pouvoir d'accepter ou de rejeter l'entente de règlement qui lui est présentée en vue de l'examen.

¶ 18 Pour nous aider à prendre position dans l'affaire de l'intimée, les avocates des deux parties nous ont cité notamment les principes exposés dans les affaires *Re Milewski* [1999] I.D.A.C. No. 17*, Rault* v. *Law Society of Saskatchewan* [2009] SKCA 81 et *Re Graydon Elliot Capital Corporation* [2007] I.D.A.C. No. 43*,* appliqués récemment dans l'affaire *Re Rao* [2011] IIROC No. 12.

¶ 19 L'affaire *Milewski* a établi que la formation d'instruction qui considère une entente de règlement n'aura pas tendance à modifier une sanction qui, à son jugement, se situe dans une fourchette raisonnable, compte tenu de la procédure de règlement et du fait que les parties se sont entendues. Par conséquent, elle ne rejettera pas une entente à moins qu'elle estime qu'une sanction se situe clairement à l'extérieur d'une fourchette raisonnable d'adéquation[3].

¶ 20 Dans l'affaire *Rault*, il a été statué que le tribunal a l'obligation d'examiner sérieusement une recommandation conjointe relative à la peine sur laquelle les avocats se sont entendus à moins qu'elle soit inadéquate ou déraisonnable, ou contraire à l'intérêt public, et qu'il ne faut pas s'en écarter à moins de raisons valables et convaincantes[4]. Nous n'avons pas trouvé de telles raisons en l'espèce.

¶ 21 Enfin, l'affaire *Graydon Elliot Capital Corporation* a établi que, dans l'examen d'une entente de règlement, la formation d'instruction ne devrait pas simplement substituer son pouvoir discrétionnaire à celui du personnel qui a négocié l'entente. La formation doit reconnaître l'importance du processus de règlement et ne devrait pas s'ingérer à la légère dans le document contractuel que constitue l'entente. De plus, cette affaire a reconnu que le processus de règlement est un processus de négociation et de compromis et que les sanctions imposées peuvent différer de celles qui seraient imposées dans le cadre d'une audience au terme de laquelle des conclusions analogues sont tirées et la formation détermine les sanctions appropriées[5].

¶ 22 En appliquant ces principes à l'espèce, nous en venons à la conclusion que, dans les circonstances, les sanctions prévues dans l'entente de règlement sont conformes, à tous les égards importants, aux critères d'équité et d'adéquation raisonnable, ce qui nous permet d'accepter l'entente.

¶ 23 Pour arriver à cette conclusion, nous avons considéré les *Lignes directrices sur les sanctions disciplinaires des courtiers membres* de l'OCRCVM (version de mars 2009) et retenu certaines des considérations clés exposées dans les affaires *Re Nyren,* I.D.A.C, le 31 octobre 2001*, Re Brennan*, I.D.A.C, mai 2004*, Re Rahmani,* I.D.A.C., le 9 août 2004 et *Re Lohrisch* [2010] IIROC No. 31 relativement à des circonstances similaires à celles de l'espèce.

¶ 24 Nous nous sommes aussi fondés sur les facteurs pertinents suivants.

Les facteurs atténuants

¶ 25 La formation d'instruction a pris en considération le fait que l'intimée ne faisait pas l'objet de plaintes de clients et qu'il n'y avait pas de pertes de clients attribuables à ses déclarations fausses au sujet de sa qualification professionnelle.

¶ 26 Nous avons noté que l'intimée, lorsqu'on lui a présenté les faits, a reconnu le faux et coopéré avec le personnel de l'OCRCVM au cours de toute l'enquête, attitude dont il faut tenir compte à sa décharge.

---

[3] *Re Milewski* [1999] I.D.A.C. No. 17, p. 11.
[4] *Rault* v. *Law Society of Saskatchewan* [2009] SKCA 81, par. 13.
[5] *Re Graydon Elliot Capital Corporation* [2007] IDAC No. 43, par. 9.

¶ 27 La formation d'instruction a aussi considéré que l'intimée n'avait pas d'antécédents disciplinaires hormis la présente affaire, mais nous avons accordé moins d'importance à ce facteur atténuant en raison de la durée de la faute de l'intimée, qui a débuté avant même qu'elle commence à exerce l'activité de représentante inscrite et se sont poursuivies jusqu'au moment où la fraude a été découverte par les enquêteurs de l'OCRCVM et où elle a été congédiée pour cette raison.

Les facteurs aggravants

¶ 28 Malgré ces facteurs atténuants, il reste que le faux constitue une contravention très grave parce qu'elle démontre un manque d'honnêteté, précisément chez une personne qui aspire à être reconnue, par la voie de l'inscription, comme possédant les qualités requises d'une professionnelle du secteur des valeurs mobilières au Canada.

¶ 29 Les *Lignes directrices sur les sanctions disciplinaires des courtiers membres* de l'OCRCVM disent ce qui suit au sujet des déclarations fausses ou trompeuses au sujet de la qualification professionnelle :

> *Le dépôt auprès de la Société de renseignements concernant la qualité de courtier membre ou l'inscription qui sont incomplets ou inexacts de sorte qu'ils sont trompeurs, ou qui tendent à tromper de quelque façon, ou l'omission de corriger ces renseignements après en avoir été avisé peuvent être considérés comme un comportement incompatible avec des principes de commerce justes et équitables, dans la mesure où un principe fondamental de la réglementation des valeurs mobilières au Canada veut que les représentants aient une formation professionnelle conforme à des normes établies et qu'ils aient la compétence voulue pour servir et protéger les épargnants. La personne qui a fait une déclaration fausse ou trompeuse à la Société au sujet de sa qualification professionnelle se trouve à avoir une conduite inconvenante, en contravention de l'article 1 de la Règle 29 des courtiers membres et doit faire l'objet de sanctions disciplinaires.*
>
> *Toute déclaration fausse ou trompeuse sur une demande d'inscription ou de transfert doit être traitée avec sévérité et il faut envisager une amende significative, la suspension ou l'interdiction permanente d'autorisation à un titre quelconque*[6].

¶ 30 Les sanctions recommandées par les Lignes directrices sont une amende minimale de 5 000 $ et une suspension jusqu'au moment où la qualification est établie ou, dans le cas de tentative intentionnelle ou téméraire de tromper l'OCRCVM, une interdiction permanente d'autorisation à un titre quelconque.

¶ 31 L'intimée a présenté le faux dans l'intention d'induire en erreur HSBC, CIBC et l'OCRCVM au sujet de sa formation, de manière à satisfaire aux exigences d'engagement et à obtenir un emploi à titre de représentante inscrite. Elle a fait en sorte que le faux soit présenté à HSBC, CIBC et l'OCRCVM dans l'intention que ces courtiers membres de l'OCRCVM et celui-ci se fient à ce document comme à un document authentique.

¶ 32 La déclaration fausse de l'intimée au sujet de sa formation a été couronnée de succès et l'intimée est restée inscrite, pendant une période d'environ 20 mois, jusqu'à ce que le personnel de l'OCRCVM se rende compte de la déclaration fausse. Il est manifeste que, pendant tout ce temps, l'intimée savait qu'elle avait délibérément fait une déclaration fausse, en prétendant qu'elle avait réussi tous les cours voulus pour exercer l'activité de représentante inscrite, notamment le CSC.

¶ 33 Si l'OCRCVM n'avait pas découvert le faux, la déclaration fausse aurait continué son effet pendant une période indéfinie et l'intimée aurait pu ne jamais tenter de corriger sa déclaration fausse, comme ce fut le cas dans l'affaire *Lohrisch*.

¶ 34 Il ne fait aucun doute que l'intimée savait que, si elle ne satisfaisait pas aux critères de formation précis, cela entraînerait le retrait immédiat de son autorisation par l'Organisme, ainsi que la perte de son emploi à titre de représentante inscrite.

---

[6] *Lignes directrices sur les sanctions disciplinaires de l'OCRCVM*, mars 2009, section 5.2, p. 44.

¶ 35 L'obtention du statut de représentante inscrite n'est pas un droit, mais un privilège. Ce privilège se mérite notamment par l'acquisition de la qualification appropriée et il est clair qu'en l'espèce, l'intimée a pris très à la légère son obligation de satisfaire à ces conditions préalables. Elle a délibérément induit en erreur ses anciens employeurs et l'OCRCVM à cet égard et leur a fait croire, sans fondement, qu'elle possédait la qualification voulue pour représenter son employeur et traiter avec ses clients. Par la suite, elle s'est rassurée au moyen d'une attitude d'aveuglement volontaire, espérant que sa fraude ne serait pas découverte. Cette conduite était l'exact opposé de l'information claire, véridique et complète qu'elle devait fournir à l'OCRCVM en tant que représentante inscrite d'une société membre[7].

¶ 36 Ce type de tromperie, consistant dans la falsification délibérée d'un document et dans la fourniture de ce document à l'organisme de réglementation chargé d'assurer la protection de l'intérêt du public, rend nécessaire de porter une attention rigoureuse aux aspects de la dissuasion générale. Nous considérons donc comme appropriées les sanctions sévères que prévoient les modalités de l'entente de règlement.

¶ 37 À notre avis, le facteur décisif à prendre en considération à cet égard est que la déclaration fausse de l'intimée au sujet de sa qualification était intentionnelle et que l'intimée n'a pas fait la moindre tentative pour modifier les renseignements sur sa formation dans son dossier et faire ce qui s'imposait en corrigeant son dossier (tout comme dans l'affaire *Lohrisch*, où les sanctions comprenaient notamment l'interdiction permanente). C'est pourquoi nous concluons que l'imposition d'une interdiction permanente est raisonnable dans les circonstances.

¶ 38 L'amende et les frais, respectivement de 10 000 $ et de 5 000 $, ne s'écartent pas déraisonnablement des sanctions imposées dans la jurisprudence, en particulier dans les affaires *Brennan* et *Nyren* qui ont été invoquées devant nous.

¶ 39 Pour tous ces motifs, nous pensons qu'il convient d'accueillir la recommandation conjointe des parties et d'accepter l'entente de règlement qu'on nous a présentée.

Conclusion

¶ 40 **POUR CES MOTIFS, LA FORMATION D'INSTRUCTION :**

ACCEPTE l'entente de règlement datée du 12 décembre 2011, dont le texte est joint en annexe, et notamment les modalités suivantes relatives aux sanctions :

1) une interdiction permanente d'autorisation à un titre quelconque imposée à l'intimée;
2) une amende de 10 000 $ imposée à l'intimée;
3) le paiement par l'intimée d'une somme de 5 000 $ au titre des frais de l'OCRCVM.

Fait à Montréal, le 7 mai 2012.

Jean Martel, président

Jean Elie, membre

Danielle Le May, membre

ENTENTE DE RÈGLEMENT

I. INTRODUCTION

1. Le personnel de la Mise en application (le personnel) de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et Nicole Arvanitakis (l'intimée) consentent au règlement de l'affaire au moyen de la présente entente de règlement (l'entente de règlement).

[7] *Re Lohrisch* [2010] IIROC No. 31, par. 27.

2. Le personnel a mené une enquête (l'enquête) sur la conduite de l'intimée.

3. Le 1er juin 2008, l'OCRCVM a regroupé les fonctions de réglementation et de mise en application de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières et de Services de réglementation du marché inc. Conformément à l'*Entente relative à la prestation de services administratifs et de réglementation* intervenue entre l'ACCOVAM et l'OCRCVM, à compter du 1er juin 2008, l'ACCOVAM a chargé l'OCRCVM de fournir les services nécessaires pour permettre à l'ACCOVAM d'exercer ses fonctions de réglementation.

4. L'intimée consent à relever de la compétence de l'OCRCVM.

5. L'enquête a révélé des faits pour lesquels une formation d'instruction nommée en vertu de la partie C de l'addenda C.1 à la Règle transitoire no 1 de l'OCRCVM (la formation d'instruction) pourrait imposer à l'intimée des sanctions disciplinaires.

II. RECOMMANDATION CONJOINTE DE RÈGLEMENT

6. Le personnel et l'intimée recommandent conjointement que la formation d'instruction accepte l'entente de règlement.

7. L'intimée reconnaît les contraventions suivantes aux Règles et Lignes directrices de l'OCRCVM :

   1. Au cours de la période allant du 16 janvier 2009 à avril 2010, l'intimée a intentionnellement fait croire à l'OCRCVM et à deux courtiers membres de l'OCRCVM, notamment au moyen d'un faux, qu'elle satisfaisait aux critères précis de formation pour exercer l'activité de représentante inscrite, alors qu'elle savait que ce n'était pas le cas, en contravention de l'article 1 de la Règle 29 de l'OCRCVM.

8. Le personnel et l'intimée conviennent des modalités de règlement suivantes :

   a) une amende de 10 000 $;
   b) une interdiction permanente.

9. L'intimée accepte de payer à l'OCRCVM la somme de 5 000 $ au titre des frais.

III. EXPOSÉ DES FAITS

(i) Reconnaissance des faits

10. Le personnel et l'intimée conviennent des faits exposés dans la présente section et reconnaissent que les conditions du règlement contenues dans la présente entente de règlement sont basées sur ces faits précis.

(ii) Contexte factuel

Sommaire de la faute alléguée

11. Pendant plus de 20 mois, l'intimée s'est fait passer pour une représentante inscrite qualifiée et a même été inscrite à ce titre auprès de deux courtiers membres de l'OCRCVM.

12. Pour se faire engager comme représentante inscrite de plein exercice, l'intimée a fabriqué un faux attestant qu'elle avait réussi tous les cours voulus pour exercer cette activité, notamment le *Cours sur le commerce des valeurs mobilières au Canada (CCVMC)*, alors qu'elle n'avait pas réussi ce cours.

13. L'intimée a présenté le faux comme un document authentique, notamment dans l'intention d'induire l'OCRCVM en erreur.

L'intimée

14. Le 4 août 2008 ou vers cette date, l'intimée a été engagée par Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc. (HSBC).

15. Le 6 février 2009 ou vers cette date, l'intimée a été autorisée à titre de représentante inscrite par l'OCRCVM.

16. Le 23 avril 2009 ou vers cette date, l'intimée a quitté HSBC pour aller travailler chez Marchés Mondiaux CIBC inc. (CIBC).

17. Le 16 mars 2010 ou vers cette date, CIBC a demandé à l'OCRCVM de réactiver l'inscription et l'autorisation de l'intimée à titre de représentante inscrite.

18. Le 26 mars 2010 ou vers cette date, l'intimée a été congédiée par CIBC parce qu'elle ne satisfaisait pas aux critères d'engagement de CIBC, du fait qu'elle n'avait pas réussi le *CCVMC.*

Faux et déclarations fausses

19. Le 16 janvier 2009 ou vers cette date, HSBC a transmis une demande d'inscription à l'OCRCVM pour que l'intimée puisse être inscrite à titre de représentante inscrite auprès de HSBC.

20. Le 26 janvier 2009 ou vers cette date, l'OCRCVM a informé HSBC de son intention de vérifier les renseignements concernant la formation de l'intimée auprès de l'Institut canadien des valeurs mobilières (CSI) et de son incapacité de le faire en raison de la clause de confidentialité signée par l'intimée. L'OCRCVM a donc demandé à HSBC de prendre les mesures nécessaires avec l'intimée pour faire révoquer la clause de confidentialité.

21. Le 30 janvier 2009 ou vers cette date, HSBC a transmis à l'OCRCVM un document provenant de CSI, établissant que l'intimée avait réussi les cours suivants : le *CCVMC*, le *Cours relatif au Manuel sur les normes de conduite (CMNC)* et le *Cours sur les fonds d'investissement au Canada (IFC).*

22. Le 6 février 2009, l'OCRCVM a rendu la décision n° 2009-OCRC-0230 par laquelle il confirmait l'autorisation de l'intimée à titre de représentante inscrite auprès de HSBC.

23. Le 6 février 2009, l'OCRCVM a envoyé à un avis de rappel des éléments suivants :

    i) l'obligation de HSBC de fournir la preuve que l'intimée avait réussi tous les cours voulus pour agir à titre de représentante inscrite, au plus tard le 6 juin 2011;

    ii) l'obligation de HSBC de surveiller l'intimée pendant une période de six (6) mois à la suite de la date de son autorisation d'inscription.

24. Le 23 avril 2009 ou vers cette date, l'intimée a donné sa démission de HSBC.

25. L'intimée a entamé le processus pour être engagée à titre de représentante inscrite par CIBC.

26. Le 16 mars 2010 ou vers cette date, CIBC a présenté une demande d'inscription à l'OCRCVM pour faire autoriser l'intimée à titre de représentante inscrite auprès de CIBC.

27. Le 29 mars 2010 ou vers cette date, l'OCRCVM a rendu la décision n° 2010-OCRC-0178 confirmant que l'intimée était autorisée à titre de représentante inscrite auprès de CIBC.

28. Le 18 avril 2010 ou vers cette date, l'OCRCVM a effectué certaines vérifications auprès de CSI pour s'assurer que l'intimée avait réussi tous les cours voulus pour agir à titre de représentante inscrite. L'OCRCVM a alors découvert que l'intimée n'avait pas réussi le *CCVMC*.

29. L'intimée a fait croire faussement à HSBC, à CIBC et à l'OCRCVM qu'elle avait réussi tous les cours voulus pour agir à titre de représentante inscrite.

30. L'intimée a fabriqué un faux attestant qu'elle avait réussi le *CCVMC*, alors qu'elle ne l'avait pas réussi.

31. L'intimée a présenté ce faux à HSBC et à CIBC, qui l'ont transmis à l'OCRCVM, dans l'intention de les induire en erreur au sujet de sa formation, dans le but de satisfaire aux critères d'engagement et d'obtenir un emploi à titre de représentante inscrite.

32. L'intimée savait que le fait de ne pas satisfaire aux critères de formation précis entraînerait le retrait immédiat de son autorisation, ainsi que la perte de son emploi à titre de représentante inscrite.

33. À aucun moment, l'intimée n'a tenté de corriger les renseignements faux concernant sa formation.

IV. MODALITÉS DE RÈGLEMENT

34. Le présent règlement est convenu conformément aux articles 35 à 40 inclusivement de la Règle 20 et à la Règle 15 des Règles de procédure des courtiers membres de l'OCRCVM.

35. L'entente de règlement est conditionnelle à son acceptation par la formation d'instruction.

36. L'entente de règlement prend effet et devient obligatoire pour l'intimée et le personnel à la date de son acceptation par la formation d'instruction.

37. L'entente de règlement sera présentée à la formation d'instruction à une audience (l'audience de règlement) en vue de son approbation. Au terme de l'audience de règlement, la formation d'instruction peut soit accepter soit rejeter l'entente de règlement.

38. Si la formation d'instruction accepte l'entente de règlement, l'intimée renonce au droit qu'elle peut avoir, en vertu des règles de l'OCRCVM et de toute loi applicable, à une audience disciplinaire, à une révision ou à un appel.

39. Si la formation d'instruction rejette l'entente de règlement, le personnel et l'intimée peuvent conclure une autre entente de règlement; ou le personnel peut demander la tenue d'une audience disciplinaire portant sur les faits révélés dans l'enquête.

40. L'entente de règlement sera mise à la disposition du public lorsqu'elle aura été acceptée par la formation d'instruction.

41. Le personnel et l'intimée conviennent, si la formation d'instruction accepte l'entente de règlement, qu'ils ne feront pas personnellement et que personne ne fera non plus en leur nom de déclaration publique incompatible avec l'entente de règlement.

42. Sauf indication contraire, les amendes et les frais imposés à l'intimée sont payables immédiatement, à la date de prise d'effet de l'entente de règlement.

43. Sauf indication contraire, les suspensions, les interdictions, les expulsions, les restrictions et les autres modalités de l'entente de règlement commencent à la date de prise d'effet de l'entente de règlement.

ACCEPTÉ par l'intimée à Montréal (Québec), le 12 décembre 2011.

« Signature du témoin »	**« Nicole Arvanitakis »**
Témoin	**Nicole Arvanitakis**
	Intimée

ACCEPTÉ par le personnel à Montréal (Québec), le 3 janvier 2012

« Signature du témoin »	**« Myriam Giroux-Del Zotto**
Témoin	**Myriam Giroux-Del Zotto**
	Avocate de la mise en application au nom du personnel de l'OCRCVM

ACCEPTÉ à Montréal (Québec), le 7 mai 2012, par la formation d'instruction suivante :

« Jean Martel »

Président de la formation

« Danielle Le May »

Membre de la formation

« Jean Elie »

Membre de la formation

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

4.

Indemnisation

4.1 Avis et communiqués
4.2 Réglementation
4.3 Autres consultations
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
4.5 Fonds d'assurance-dépôts
4.6 Autres décisions

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

5.1 Avis et communiqués
5.2 Réglementation et lignes directrices
5.3 Autres consultations
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
5.5 Sanctions administratives
5.6 Autres décisions

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés des valeurs et des instruments dérivés

6.1 Avis et communiqués
6.2 Réglementation et instructions générales
6.3 Autres consultations
6.4 Sanctions administratives pécuniaires
6.5 Interdictions
6.6 Placements
6.7 Régime de l'autorité principale
6.8 Offres publiques
6.9 Information sur les valeurs en circulation
6.10 Autres décisions
6.11 Annexes et autres renseignements

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 Sanctions administratives pécuniaires

L'Autorité des marchés financiers publie dans cette section la liste des sanctions administratives pécuniaires. Les décisions de révision des sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs ainsi qu'aux initiés sont publiées à la section 6.4.3, distinctement des sections 6.4.1 et 6.4.2 qui contiennent les décisions initiales imposées à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières* (« LVM ») ou encore, les articles 96 à 98 ou 102 de cette même loi. (274.1 LVM / 271.13, 271.14 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

6.4.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs assujettis à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.13 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.13 RVM.

Tout émetteur assujetti qui contrevient à une disposition du titre III de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déposer un document d'information périodique, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 $ par document pour chaque jour ouvrable au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 $ au cours d'un même exercice financier de l'Autorité.

271.15 RVM.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.13 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau produit ci-dessous indique le nom de l'émetteur concerné, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
ATEBA RESOURCES INC.	20120017761-1	2012-08-03	100,00 $

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
CENTENNIAL PLACE APARTMENT PROJECT	20120017760-1	2012-08-03	100,00 $
CENTRIC HEALTH CORPORATION	20120017793-1	2012-08-03	300,00 $
CHATEAU BEAUVALLON	20120017768-1	2012-08-03	300,00 $
DAY4 ENERGY INC.	20120017779-1	2012-08-03	300,00 $
ESPIAL GROUP INC.	20120017772-1	2012-08-03	100,00 $
FIDUCIE AURIFERE CMP	20120017782-1	2012-08-03	400,00 $
FIDUCIE DE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER ONE FINANCIAL (2008-1)	20120017776-1	2012-08-03	400,00 $
FIRST QUANTUM MINERALS LTD.	20120017767-1	2012-08-03	100,00 $
FLATIRON STRATEGIC YIELD LTD.	20120017784-1	2012-08-03	2 400,00 $
FONDS DE CROISSANCE BONIFIEE WEBB	20120017789-1	2012-08-03	200,00 $
FONDS DE RETRAITE CANADIEN ROI	20120017777-1	2012-08-03	200,00 $
FONDS DE RETRAITE MONDIAL ROI	20120017778-1	2012-08-03	200,00 $
FONDS DE REVENU BONIFIE WEBB	20120017790-1	2012-08-03	200,00 $
FONDS DE REVENU IMMOBILIER ONE FINANCIAL (2008-1)	20120017775-1	2012-08-03	600,00 $
FONDS DE SUPERCYCLE MONDIAL ROI	20120017774-1	2012-08-03	200,00 $

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
FONDS DES 20 PREMIERES ACTIONS CANADA DE ROI	20120017783-1	2012-08-03	200,00 $
FONDS 30 PREMIERES ACTIONS A PETITE CAPITALISATION CANADA ROI	20120017769-1	2012-08-03	200,00 $
FREEPORT CAPITAL INC.	20120017785-1	2012-08-03	200,00 $
GISEMENTS PETROLIERS DE CONTROLE BRITANNIQUE LTEE	20120017792-1	2012-08-03	800,00 $
GROUPE HELICOPTERES CANADIENS INC.	20120017788-1	2012-08-03	100,00 $
INVESTISSEMENTS TSPL INC.	20120017770-1	2012-08-03	1 600,00 $
LITHIUM ONE INC.	20120017762-1	2012-08-03	1 000,00 $
NORTHWATER MARKET-NEUTRAL TRUST	20120017763-1	2012-08-03	300,00 $
PLATINUM GROUP METALS LIMITED	20120017766-1	2012-08-03	200,00 $
PRO MINERALS INC.	20120017773-1	2012-08-03	1 200,00 $
LE REGIME FIDUCIAIRE D'EPARGNE-ETUDES GLOBAL	20120017765-1	2012-08-03	1 800,00 $
SHOPMEDIA INC.	20120017771-1	2012-08-03	1 800,00 $
SOCIETE EN COMMANDITE FRONT STREET 2011-I	20120017786-1	2012-08-03	800,00 $
SOCIETE EN COMMANDITE FRONT STREET 2011-II	20120017791-1	2012-08-03	800,00 $

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
SPROTT 2011 FLOW-THROUGH LIMITED PARTNERSHIP	20120017787-1	2012-08-03	200,00 $
SUNSTONE OPPORTUNITY (2007) MORTGAGE FUND	20120017780-1	2012-08-03	200,00 $
SUNSTONE OPPORTUNITY (2008) MORTGAGE FUND	20120017781-1	2012-08-03	200,00 $
WHITE TIGER GOLD LTD.	20120017794-1	2012-08-03	1 200,00 $

6.4.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux initiés suivant leur défaut de respecter l'une des dispositions des articles 96 à 98 ou 102 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 Loi sur les valeurs mobilières et 271.14 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

> **271.14.**
>
> Tout initié ou dirigeant réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 $ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 $.
>
> **271.15.**
>
> Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.14 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau ci-dessous indique le nom de l'initié concerné, le nom de l'émetteur à l'égard duquel il n'a pas fait la déclaration requise, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
BOURASSA, GUY GEORGES	NEMASKA LITHIUM INC.	20120016816-1	2012-07-16	100,00 $
CASTRO, MARCO	LES VETEMENTS DE SPORT GILDAN INC.	20120016813-1	2012-07-16	700,00 $
DUSSAULT, SERGE	GROUPE CANAM INC.	20120016817-1	2012-07-16	100,00 $
GAUTHIER, PIERRE	EXPLORATION CRESO INC.	20120016814-1	2012-07-16	1 700,00 $
HART, JEFFREY	HARTCO INC.	20120016818-1	2012-07-16	200,00 $
SCHILLER, HOWARD	VALEANT PHARMACEUTICALS INTERNATIONAL, INC.	20120016815-1	2012-07-16	2 300,00 $

6.4.3 - Décisions de révision

Les tableaux ci-dessous présentent les informations relatives aux décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires.

Il s'agit plus particulièrement des cas où l'Autorité, dans le cadre d'un processus de révision, a décidé de maintenir, de réduire ou encore d'annuler le montant de la sanction administrative pécuniaire précédemment imposée.

6.4.3.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les émetteurs assujettis.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé

Aucune information

6.4.3.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les initiés.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé

Aucune information

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Magasins Hart Inc.

Interdit à Magasins Hart Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 29 janvier 2012 ainsi que ses états financiers intermédiaires, son rapport de gestion intermédiaire et ses attestations intermédiaires de la période terminée le 30 avril 2012 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 6 août 2012.

Décision n°: 2012-FIIC-0161

6.5.2 Révocations d'interdiction

Capital Nx Phase inc.

Révoque la décision 2010-FIIC-0126, prononcée le 20 mai 2010, adressée à Capital Nx Phase inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, affectant les opérations sur les valeurs de l'émetteur parce que celui-ci s'est conformé aux obligations de la réglementation applicable.

La révocation est prononcée le 3 août 2012.

Décision n°: 2012-FIIC-0160

Magasins Hart Inc.

Révoque la décision d'interdiction 2012-FIIC-0131, prononcée le 13 juin 2012, limitée à Jean-Pierre Brunet, William Cleman, Robert Farah, Pat Filippelli, Robert Harritt, Harry Hart, Jeff Hart, Gérard Limoges et Francine Perras d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de Magasins Hart Inc. parce qu'une interdiction d'opérations sur valeurs visant Magasins Hart Inc., ses porteurs de titres, tous les courtiers et leurs représentants, ainsi que toute personne a été prononcée le 6 août 2012.

Décision n°: 2012-FIIC-0162

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	**Date du visa**	**Autorité principale**[1]
Fonds de placement immobilier Cominar	3 août 2012	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Catégorie Occasions Spéciales D'Achats Périodiques Front Street	1er août 2012	Ontario
Fonds d'obligations Plus Sentry Catégorie d'obligations de sociétés à rendement en capital Avantage Sentry Fonds d'obligations de sociétés Avantage Sentry	2 août 2012	Ontario
Trez Capital Mortgage Investment Corporation	3 août 2012	Colombie-Britannique

[1] Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	**Date du visa**	**Autorité principale**[1]
Alimentation Couche-Tard inc.	3 août 2012	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
407 International Inc.	3 août 2012	Ontario
Allied Properties Real Estate Investment Trust	3 août 2012	Ontario
Argent Energy Trust	1er août 2012	Alberta
FNB Horizons Revenu amélioré d'actions américaines (*auparavant Fonds Horizons Revenu amélioré d'actions américaines*)	7 août 2012	Ontario
Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC Fonds marché monétaire CIBC Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC Fonds de revenu à court terme CIBC Fonds canadien d'obligations CIBC Fonds à revenu mensuel CIBC Fonds d'obligations mondiales CIBC Fonds mondial à revenu mensuel CIBC Fonds équilibré CIBC Fonds de revenu de dividendes CIBC Fonds de croissance de dividendes CIBC Fonds d'actions canadiennes CIBC Fonds d'actions valeur canadiennes CIBC Fonds de petites capitalisations canadien	1 août 2012	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
CIBC		
Fonds discipline d'actions américaines CIBC		
Fonds petites sociétés américaines CIBC		
Fonds d'actions mondiales CIBC		
Fonds discipline d'actions internationales CIBC		
Fonds d'actions européennes CIBC		
Fonds de marchés émergents CIBC		
Fonds Asie-Pacifique CIBC		
Fonds Amérique latine CIBC		
Fonds petites sociétés internationales CIBC		
Fonds sociétés financières CIBC		
Fonds ressources canadiennes CIBC		
Fonds énergie CIBC		
Fonds immobilier canadien CIBC		
Fonds métaux précieux CIBC		
Fonds mondial de technologie CIBC		
Fonds indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC		
Fonds indice obligataire canadien CIBC		
Fonds indice obligataire mondial CIBC		
Fonds indiciel équilibré CIBC		
Fonds indice boursier canadien CIBC		
Fonds indice boursier américain élargi CIBC		
Fonds indice boursier américain CIBC		
Fonds indice boursier international CIBC		
Fonds indice boursier européen CIBC		
Fonds indiciel marchés émergents CIBC		
Fonds indiciel Asie-Pacifique CIBC		
Fonds indice Nasdaq CIBC		
Portefeuille revenu sous gestion CIBC		
Portefeuille revenu Plus sous gestion CIBC		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Portefeuille équilibré sous gestion CIBC		
Portefeuille équilibré à revenu mensuel sous gestion CIBC		
Portefeuille croissance équilibré sous gestion CIBC		
Portefeuille croissance sous gestion CIBC		
Portefeuille croissance dynamique sous gestion CIBC		
Portefeuille revenu sous gestion en dollars américains CIBC		
Portefeuille équilibré sous gestion en dollars américains CIBC		
Portefeuille croissance sous gestion en dollars américains CIBC		
Fonds indiciel de contrats à terme	1er août 2012	Ontario
Secure Energy Services Inc.	7 août 2012	Alberta

[1] Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Catégorie Symétrie Actions	7 août 2012	Ontario
Catégorie Symétrie Revenu fixe		
Fonds enregistré revenu fixe Symétrie		

[1] Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	3 août 2012	29 septembre 2011
Banque Canadienne Impériale de Commerce	3 août 2012	29 septembre 2011
Banque de Montréal	25 mai 2012	18 mars 2011
Banque de Montréal	25 mai 2012	18 mars 2011
Banque de Montréal	31 juillet 2012	29 avril 2011
Banque de Nouvelle-Écosse	31 juillet 2012	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	2 août 2012	11 juin 2012
Banque Royale du Canada	2 août 2012	21 octobre 2011
Banque Royale du Canada	2 août 2012	21 octobre 2011
TransAlta Corporation	3 août 2012	15 novembre 2011

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Taxis de Sherbrooke Inc.

Vu la demande présentée par Taxis de Sherbrooke Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 10 avril 2008;

Vu les articles 11 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu les termes définis suivants :

« acquéreurs » : les futurs acquéreurs d'actions ordinaires;

« actionnaires » : les porteurs d'actions ordinaires;

« actions ordinaires » : les actions ordinaires de l'émetteur;

« dispenses demandées » : collectivement, la dispense de prospectus et la dispense de prospectus à la revente;

« dispense de prospectus » : la dispense en faveur de l'émetteur de l'obligation prévue à l'article 11 de la Loi d'établir un prospectus dans le cadre du placement d'actions ordinaires auprès d'acquéreurs;

« dispense de prospectus à la revente » : la dispense en faveur des actionnaires, autres que les acquéreurs, de l'obligation prévue à l'article 11 de la Loi d'établir un prospectus pour la revente de leurs actions ordinaires;

Vu les dispenses demandées;

Vu les déclarations suivantes de l'émetteur:

1. l'émetteur n'est émetteur assujetti dans aucun territoire du Canada;
2. la détention d'un permis de propriétaire de taxi dans la région de Sherbrooke est nécessaire afin de pouvoir acquérir une action ordinaire;
3. le nombre d'actionnaires est, par conséquent, limité au nombre de permis de taxis pouvant être accordés pour la région de Sherbrooke;
4. l'émetteur n'a fait aucune sollicitation ou aucun démarchage auprès du public en général;
5. l'acquisition des actions ordinaires n'est pas faite dans le but d'investissement et de rendement, mais uniquement afin de faciliter l'exploitation d'un taxi.

Vu les autres déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde les dispenses demandées.

Fait à Montréal, le 24 juillet 2012.

Louis Morisset
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2012-FS-0134

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Banque de Montréal	2012-05-01	billets série 133	10 000 000 $	1	0	2.3
Banque de Montréal	2012-05-02	billets série 134	10 000 000 $	1	0	2.3
Banque de Montréal	2012-05-16	billets séries 141	10 102 000 $	1	0	2.3
Banque de Montréal	2012-05-24	billets séries 143	10 275 000 $	1	0	2.3
Banque Royale du Canada	2012-04-26	1 000 billets	98 410 $	0	1	2.3
Banque Royale du Canada	2012-04-27	2 000 billets	196 140 $	0	2	2.3
Banque Royale du Canada	2012-04-27	6 500 billets	637 455 $	0	4	2.3
Banque Royale du Canada	2012-04-27	15 000 billets	1 471 050 $	0	1	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Banque Royale du Canada	2012-04-30	50 000 billets	5 000 000 $	0	1	2.3
Banque Royale du Canada	2012-05-03	4 000 billets	394 720 $	0	7	2.3
Banque Royale du Canada	2012-05-15	42 500 billets	4 250 000 $	2	0	2..3
Banque Royale du Canada	2012-05-16	20 000 billets	2 000 000 $	0	1	2..3
Compagnie des Potasses de Holle Inc.	2012-04-26	19 877 067 reçus de souscription	5 963 120 $	0	13	2.3 / 2.10
Exploration NQ Inc.	2012-04-26	1 538 462 unités	100 000 $	2	0	2.3
Member-Partners Solar Energy Limited Partnership	du 2012-04-24 au 2012-04-27	330 000 unités de catégorie A et 174 000 unités de catégorie P	504 000 $	3	7	2.3 / 2.9
Petrolia Inc.	2012-05-16	7 042 254 d'actions ordinaires et 3 521 381 bons de souscription	10 000 000 $	1	0	2.3
Petrolia Inc.	2012-05-16	4 049 298 d'actions ordinaires et 2 024 649 bons de souscription	5 750 003 $	51	9	2.3
Shopmedia inc.	2012-04-27 et 2012-05-02	61 000 actions ordinaires	30 500 $	5	0	2.9
TSO3 inc.	2012-04-24	6 900 000 unités	8 970 000 $	4	17	2.3
Tumi Holdings, Inc.	2012-04-24	328 530 actions ordinaires	5 844 549 $	2	15	2.3
UBS AG, Jersey Branch	2012-04-30 au 2012-05-04	certificats	17 231 735 $	29	26	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
UBS AG, Zurich	2012-04-30 au 2012-05-03	certificats	3 671 460 $	1	8	2.3
UMC Financial Management Inc.	2012-04-24	participation à des intérêts d'un prêt hypothécaire syndiquée	10 000 000 $	4	41	23
UMC Financial Management Inc.	2012-04-25	participation à des intérêts d'un prêt hypothécaire syndiquée	6 000 000 $	4	33	2.3
VentriPoint Diagnostics Ltd.	2012-05-01 et 2012-05-09	18 750 000 d'unités	3 000 000 $	2	57	2.3 / 2.5
Viasystems, Inc.	2012-04-30	billets	3 953 600 $	1	2	2.3
Walton MD Gardner Heights Investment Corporation	2012-04-27	4 599 actions ordinaires	45 990 $	1	2	2.9
Walton MD Gardner Heights LP	2012-04-27	36 994 unités	364 206 $	3	6	2.3 / 2.9

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Allied Properties Real Estate Investment Trust

Vu la demande présentée par Allied Properties Real Estate Investment Trust (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 27 juillet 2012 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 30 juillet 2012 (la « dispense demandée ») :

1. les états financiers intermédiaires consolidés ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour la période terminée le 31 mars 2012;

2. la circulaire de sollicitation de procurations datée du 12 avril 2012.

   (collectivement, les « documents visés »)

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 27 juillet 2012.

Benoit Dionne
Directeur des fonds d'investissement

Décision n°: 2012-FS-0137

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.7 RÉGIME DE L'AUTORITÉ PRINCIPALE (RÈGLEMENT 11-101)

La section 6.7 du Bulletin ne contient désormais plus d'information vu l'entrée en vigueur du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport.*

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

Aucune information.

6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Fonds de valeur d'actions américaines grande capitalisation NWQ

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de Fonds de valeur d'actions américaines grande capitalisation NWQ.

La présente décision prend effet à la date de décision de l'autorité principale.

Décision n°: 2012-FIIC-0155

Lithium One Inc.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de Lithium One Inc.

La présente décision prend effet à la date de décision de l'autorité principale.

Décision n°: 2012-FIIC-0157

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

RAPPORTS TRIMESTRIELS	Date du document
ACADIAN TIMBER CORP.	2012-06-30
ADVANCED MICRO DEVICES, INC.	2012-06-30
ADVANTAGE OIL & GAS LTD.	2012-06-30
ADVANTAGED PREFERRED SHARE TRUST	2012-06-30
AGRIUM INC.	2012-06-30
AINSWORTH LUMBER CO. LTD.	2012-06-30
AIR CANADA	2012-06-30
AIRBOSS OF AMERICA CORP.	2012-06-30
ALIMENTS HIGH LINER INCORPOREE (LES)	2012-06-30
ALLIED NEVADA GOLD CORP.	2012-06-30
AMERICAN EXPRESS COMPANY	2012-06-30
AMERIGO RESOURCES LTD.	2012-06-30
ANDREW PELLER LIMITEE	2012-06-30
ANGLE ENERGY INC.	2012-06-30
ARSENAL ENERGY INC.	2012-06-30
ARTIS REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2012-06-30
ATLANTIC POWER CORPORATION	2012-06-30
ATLANTIC POWER LIMITED PARTNERSHIP	2012-06-30
ATLANTIC POWER PREFERRED EQUITY LTD.	2012-06-30
AUTORITE AEROPORTUAIRE DU GRAND TORONTO	2012-06-30
AVIGILON CORPORATION	2012-06-30
BANK OF AMERICA CORPORATION	2012-06-30
BCE INC.	2012-06-30
BONAVISTA ENERGY CORPORATION	2012-06-30
BORALEX INC.	2012-06-30
BRIQUE BRAMPTON LIMITEE	2012-06-30
BROOKFIELD RESIDENTIAL PROPERTIES INC.	2012-06-30
CALIAN TECHNOLOGIES LTD	2012-06-30
CANACCORD FINANCIAL INC.	2012-06-30
CANADIAN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2012-06-30
CANADIAN WORLD FUND LIMITED	2012-06-30
CANWEL BUILDING MATERIALS GROUP LTD.	2012-06-30
CANYON SERVICES GROUP INC.	2012-06-30
CARDIOME PHARMA CORP.	2012-06-30
CATAMARAN CORPORATION	2012-06-30
CATERPILLAR FINANCIAL SERVICES LIMITED	2012-06-30
CCL INDUSTRIES INC.	2012-06-30
CERVUS EQUIPMENT CORPORATION	2012-06-30
CHEMTRADE LOGISTICS INCOME FUND	2012-06-30
CHESSWOOD GROUP LIMITED	2012-06-30
CITIGROUP FINANCE CANADA INC.	2012-06-30
CITIGROUP INC.	2012-06-30
COAST WHOLESALE APPLIANCES INC.	2012-06-30
COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE (LA)	2012-06-30
COMPAGNIE MINIERE NORTH AMERICAN PALLADIUM	2012-06-30
COMPAGNIE PETROLIERE IMPERIALE LTEE	2012-06-30
CORPORATION COTT	2012-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
CORPORATION FINANCIERE CANADA-VIE	2012-06-30
CORPORATION FINANCIERE POWER	2012-06-30
CORPORATION MINIERE INMET	2012-06-30
CREDIT FORD DU CANADA LIMITEE	2012-06-30
DELPHI ENERGY CORP.	2012-06-30
DOMTAR CORPORATION	2012-06-30
E*TRADE FINANCIAL CORPORATION	2012-06-30
EGI FINANCIAL HOLDINGS INC.	2012-06-30
ENBRIDGE GAS DISTRIBUTION INC.	2012-06-30
ENBRIDGE INC.	2012-06-30
ENDEAVOUR SILVER CORP.	2012-06-30
EPCOR UTILITIES INC.	2012-06-30
ESSENTIAL ENERGY SERVICES LTD.	2012-06-30
FIDUCIE DE CAPITAL CANADA-VIE	2012-06-30
FIDUCIE DE CAPITAL GREAT-WEST	2012-06-30
FIDUCIE DE CAPITAL INDUSTRIELLE ALLIANCE	2012-06-30
FIDUCIE DE PLACEMENT IMMOBILIER INTERNATIONALE DUNDEE	2012-06-30
FIDUCIE DE PLACEMENT IMMOBILIER DUNDEE	2012-06-30
FINNING INTERNATIONAL INC.	2012-06-30
FIRST CAPITAL REALTY INC.	2012-06-30
FIRST QUANTUM MINERALS LTD.	2012-06-30
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER D'IMMEUBLES RESIDENTIELS CANADIENS	2012-06-30
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER COMINAR	2012-06-30
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER CROMBIE	2012-06-30
FORACO INTERNATIONAL SA	2012-06-30
FORTRESS PAPER LTD.	2012-06-30
FORTUNE MINERALS LIMITED	2012-06-30
FRANCO-NEVADA CORPORATION	2012-06-30
GABRIEL RESOURCES LTD.	2012-06-30
GENERAL DONLEE CANADA INC.	2012-06-30
GENERAL MOTORS COMPANY	2012-06-30
GIBSON ENERGY INC.	2012-06-30
GMP CAPITAL INC.	2012-06-30
GRANITE REAL ESTATE INC.	2012-06-30
GREAT-WEST, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE (LA)	2012-06-30
GROUPE SNC-LAVALIN INC.	2012-06-30
GROUPE TVA INC	2012-06-30
GSI GROUP INC	2012-06-29
GUIDE EXPLORATION LTD.	2012-06-30
HANWEI ENERGY SERVICES CORP.	2012-06-30
HARDWOODS DISTRIBUTION INC.	2012-06-30
HARTCO INC.	2012-06-30
HARVEST OPERATIONS CORP.	2012-06-30
HEALTHLEASE PROPERTIES REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2012-06-30
HEMISPHERE GPS INC.	2012-06-30
HEROUX-DEVTEK INC.	2012-06-30
IBI GROUP INC.	2012-06-30
IMPERIAL METALS CORPORATION	2012-06-30
INDIGO BOOKS & MUSIC INC.	2012-06-30
INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCE ET SERVICES FINANCIERS INC.	2012-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
INDUSTRIES AVCORP INC. (LES)	2012-06-30
INFRASTRUCTURES ARMTEC INC.	2012-06-30
INNERGEX ENERGIE RENOUVELABLE INC.	2012-06-30
INSIGNIA ENERGY LTD.	2012-06-30
INTELGENX TECHNOLOGIES CORP.	2012-06-30
INTER PIPELINE FUND	2012-06-30
INTERMAP TECHNOLOGIES CORPORATION	2012-06-30
INTERNATIONAL BUSINESS MACHINES CORPORATION	2012-06-30
INTERNATIONAL FOREST PRODUCTS LIMITED	2012-06-30
INVESCO LTD.	2012-06-30
KEYERA CORP.	2012-06-30
KINROSS GOLD CORPORATION	2012-06-30
KOBEX MINERALS INC.	2012-06-30
KOKOMO ENTERPRISES INC.	2012-06-30
LABORATOIRES PALADIN INC.	2012-06-30
LABRADOR IRON ORE ROYALTY CORPORATION	2012-06-30
LEISUREWORLD SENIOR CARE CORPORATION	2012-06-30
LEXAM VG GOLD INC.	2012-06-30
LIQUOR STORES N.A. LTD.	2012-06-30
LOJACK CORPORATION	2012-06-30
LONGVIEW OIL CORP.	2012-06-30
LUMINA COPPER CORP.	2012-06-30
MANITOBA TELECOM SERVICES INC.	2012-06-30
MARATHON OIL CORPORATION	2012-06-30
MARRET RESOURCE CORP.	2012-06-30
MATRIX ASSET MANAGEMENT INC.	2012-06-30
MCEWEN MINING INC.	2012-06-30
MDC PARTNERS INC.	2012-06-30
MERCER INTERNATIONAL INC.	2012-06-30
METAUX RUSSEL INC.	2012-06-30
METHYLGENE INC.	2012-06-30
MINES AGNICO-EAGLE LIMITEE	2012-06-30
MINES RICHMONT INC.	2012-06-30
MOLSON COORS BREWING COMPANY	2012-06-30
MOLSON COORS CANADA INC.	2012-06-30
MOLSON COORS CAPITAL FINANCE ULC	2012-06-30
MOOD MEDIA CORPORATION	2012-06-30
MORGUARD NORTH AMERICAN RESIDENTIAL REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2012-06-30
MORGUARD REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2012-06-30
MORNEAU SHEPELL INC.	2012-06-30
NEVSUN RESOURCES LTD.	2012-06-30
NEWALTA CORPORATION	2012-06-30
NEXJ SYSTEMS INC.	2012-06-30
NGEX RESOURCES INC.	2012-06-30
NORTH AMERICAN ENERGY PARTNERS INC.	2012-06-30
NORTHLAND POWER INC.	2012-06-30
NORTHSTAR HEALTHCARE INC.	2012-06-30
NOVA GAS TRANSMISSION LTD.	2012-06-30
NOVADAQ TECHNOLOGIES INC.	2012-06-30
NPS PHARMACEUTICALS, INC.	2012-06-30
NUANCE COMMUNICATIONS, INC.	2012-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
ONCOLYTICS BIOTECH INC.	2012-06-30
ONEX CORPORATION	2012-06-30
PASON SYSTEMS INC.	2012-06-30
PETHEALTH INC.	2012-06-30
PETROMINERALES LTD.	2012-06-30
PFB CORPORATION	2012-06-30
PHX ENERGY SERVICES CORP.	2012-06-30
PIPELINES ENBRIDGE INC.	2012-06-30
POINTS INTERNATIONAL LTD.	2012-06-30
POLARIS MINERALS CORPORATION	2012-06-30
POSEIDON CONCEPTS CORP.	2012-06-30
POWER CORPORATION DU CANADA	2012-06-30
PRIMARIS RETAIL REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2012-06-30
PULSE SEISMIC INC.	2012-06-30
QLT INC.	2012-06-30
QUSTREAM CORPORATION	2012-06-30
RITCHIE BROS. AUCTIONEERS INCORPORATED	2012-06-30
ROCK ENERGY INC.	2012-06-30
ROCK-TENN COMPANY	2012-06-30
SAVANNA ENERGY SERVICES CORP.	2012-06-30
SECOND CUP LTD. (THE)	2012-06-30
SEMAFO INC.	2012-06-30
SHIRE PLC	2012-06-30
SILVER STANDARD RESOURCES INC.	2012-06-30
SILVERCORP METALS INC.	2012-06-30
SMART TECHNOLOGIES INC.	2012-06-30
SOCIETE DAVIS + HENDERSON (LA)	2012-06-30
SOCIETE FINANCIERE IGM INC.	2012-06-30
SOFTCHOICE CORPORATION	2012-06-30
STANTEC INC.	2012-06-30
SUPERIOR PLUS CORP.	2012-06-30
SURGE ENERGY INC.	2012-06-30
SWEF TERRAWINDS RESOURCES CORP.	2012-06-30
TAHOE RESOURCES INC.	2012-06-30
TASEKO MINES LIMITED	2012-06-30
TECHNOLOGIES INTERACTIVES MEDIAGRIF INC.	2012-06-30
TELUS CORPORATION	2012-06-30
TESCO CORPORATION	2012-06-30
THOMSON-REUTERS CORPORATION	2012-06-30
TOURMALINE OIL CORP.	2012-06-30
TRADEX FONDS D'ACTIONS LIMITEE (#12706)	2012-06-30
TRADEX FONDS D'ACTIONS MONDIALES (#12706)	2012-06-30
TRADEX FONDS D'OBLIGATIONS (#12706)	2012-06-30
TRILOGY ENERGY CORP.	2012-06-30
TRINIDAD DRILLING LTD.	2012-06-30
ULTRA PETROLEUM CORP.	2012-06-30
UNI-SELECT INC.	2012-06-30
VALEANT PHARMACEUTICALS INTERNATIONAL, INC.	2012-06-30
VALERO ENERGY CORPORATION	2012-06-30
VERESEN INC.	2012-06-30
VETEMENTS DE SPORT GILDAN INC. (LES)	2012-07-01
VICWEST INC.	2012-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
VISTA GOLD CORP.	2012-06-30
WELLS FARGO CANADA CORPORATION	2012-06-30
WESCAST INDUSTRIES INC.	2012-07-01
WESDOME GOLD MINES LTD.	2012-06-30
WESTPORT INNOVATIONS INC.	2012-06-30
WESTSHORE TERMINALS INVESTMENT CORPORATION	2012-06-30
WHISTLER BLACKCOMB HOLDINGS INC.	2012-06-30
WHITECAP RESOURCES INC.	2012-06-30
WHITEMUD RESOURCES INC.	2012-03-31
WI-LAN INC.	2012-06-30
WORLD ENERGY SOLUTIONS, INC.	2012-06-30
XEBEC ADSORPTION INC.	2012-06-30
YAMANA GOLD INC.	2012-06-30
YELLOW MEDIA INC.	2012-06-30
ZARGON OIL & GAS LTD.	2012-06-30
ZCL COMPOSITES INC.	2012-06-30
5N PLUS INC.	2012-06-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
BAUER PERFORMANCE SPORTS LTD.	2012-05-31
LORUS THERAPEUTICS INC.	2012-05-31
MAGASINS HART INC.	2012-01-29

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
BAUER PERFORMANCE SPORTS LTD.	2012-05-31
LORUS THERAPEUTICS INC.	2012-05-31
MAGASINS HART INC.	2012-01-29

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
ALIMENTATION COUCHE-TARD INC.	
ANDREW PELLER LIMITEE	
CAPITAL BITUMEN INC.	
FRONT STREET ENERGY GROWTH FUND INC.	
INTEMA SOLUTIONS INC.	
MEDWELL CAPITAL CORP.	
RESSOURCES MINIERES AUGYVA INC.	
TECHNOLOGIES INTERACTIVES MEDIAGRIF INC.	
WABI EXPLORATION INC.	

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
LORUS THERAPEUTICS INC.	2012-05-31
MITEC TELECOM INC.	2012-04-30

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS CONFORMES (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles SEDI

À partir du 1er novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié passera donc à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales).

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI

1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres
2 : Filiale de l'émetteur assujetti
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de % des titres d'un émetteur assujetti (Loi sur les valeurs mobilières du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation.
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié

NATURE DE L'OPÉRATION

Généralités

00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat
35 : Dividende en actions
36 : Conversion ou échange
37 : Division ou regroupement d'actions
38 : Rachat – annulation
40 : Vente à découvert
45 : Contrepartie d'un bien
46 : Contrepartie de services
47 : Acquisition ou aliénation par don
48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs

Dérivés émis par l'émetteur

50 : Attribution d'options
51 : Levée d'options
52 : Expiration d'options
53 : Attribution de bons de souscription
54 : Exercice de bons de souscription
55 : Expiration de bons de souscription
56 : Attribution de droits de souscription
57 : Exercice de droits de souscription
58 : Expiration de droits de souscription
59 : Exercice au comptant

Dérivés émis par un tiers

70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers
72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers

Divers

90 : Changements relatifs à la propriété
97 : Autres
99 : Correction d'information

NATURE DE L'EMPRISE

D : Propriété directe
I : Propriété indirecte
C : Contrôle

AUTRES MENTIONS

O : Opération originale
M : Première modification
M' : Deuxième modification
M" : Troisième modification, etc.
R : Opération déclarée hors délai (en retard).
* : L'astérisque en regard d'un solde de clotûre signifie que l'initié ou son agent déposant a aussi indiqué un solde calculé par lui-même lorsque l'opération a été déposée.

AVIS

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée cidessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais. Le personnel de l'Autorité rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec dans un délai de 10 jours, sauf dans certains cas précis. Ces opérations doivent être rapportées de façon exacte et claire. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
01 Communique Laboratory Inc.									
Actions ordinaires									
Cheung, Andrew	4		O	2012-07-31	D	51 - Exercice d'options	350 000	0.7700	350 000
Options									
Cheung, Andrew	4	R	O	2012-07-31	D	51 - Exercice d'options	(350 000)	0.7700	950 000
Absolute Software Corporation									
Actions ordinaires									
DAY, RICHARD LEIGH	4		O	2012-07-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 250	4.2000	12 725
ACTIVEnergy Income Fund									
Parts de fiducie									
Activenergy Income Fund	1		O	2012-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	7.3700	23 496 170
Advantage Oil & Gas Ltd.									
Actions ordinaires									
Balog, Stephen	4		O	2012-08-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 375	3.8200	29 118
Blackwood, Donald Craig	5		O	2012-08-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	21 049	3.8200	156 939
Bokenfohr, Neil	5		O	2012-08-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	30 847	3.8200	334 272
Cairns, Patrick James	5		O	2012-08-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	26 561	3.8200	508 019
Drader, Kelly Ivan	5		O	2012-08-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	45 791	3.8200	711 055
Haggis, Paul	4		O	2012-08-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 375	3.8200	28 906
Howard, John Arnold	4		O	2012-08-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 375	3.8200	36 906
Mah, Andy	5		O	2012-08-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	55 097	3.8200	501 450
McIntosh, Ronald A	4		O	2012-08-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 375	3.8200	59 723
O'Brien, Sheila	4		O	2012-08-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 375	3.8200	24 591
Pennycook, Carol	4		O	2012-08-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 375	3.8200	27 443
Sharpe, Steven Blair	4		O	2012-08-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 098	3.8200	38 761
Droits Restricted Shares									
Balog, Stephen	4		O	2012-08-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 535)		0
Blackwood, Donald Craig	5		O	2012-08-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(34 506)		0
Bokenfohr, Neil	5		O	2012-08-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(50 569)		0
Cairns, Patrick James	5		O	2012-08-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(43 541)		0
Drader, Kelly Ivan	5		O	2012-08-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(75 067)		0
Haggis, Paul	4		O	2012-08-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 535)		0
Howard, John Arnold	4		O	2012-08-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 535)		0
Mah, Andy	5		O	2012-08-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(90 323)		0
McIntosh, Ronald A	4		O	2012-08-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 535)		0
O'Brien, Sheila	4		O	2012-08-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 535)		0
Pennycook, Carol	4		O	2012-08-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 535)		0
Sharpe, Steven Blair	4		O	2012-08-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 356)		0
Afri-Can, Société de minéraux marins									
Actions ordinaires									
THE AU LIMITED PARTNERSHIP	3		O	2012-08-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 250 000
			O	2012-08-02	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	6 250 000	0.1600	12 500 000
Tourillon, Bernard J.	4, 5		O	2012-07-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 500 000)		500 000*
3245004 Canada Inc.	PI		O	2012-07-05	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(37 500)		12 500*
CELI	PI		O	2012-07-05	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(78 245)		26 081*
REER	PI		O	2012-07-05	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(193 982)		64 660*
Bons de souscription									
THE AU LIMITED PARTNERSHIP	3		O	2012-08-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 250 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2012-08-02	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	6 250 000		12 500 000
Options									
Tourillon, Bernard J.	4, 5		O	2012-07-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(225 000)	0.8000	75 000*
AIRBOSS OF AMERICA CORP.									
Actions ordinaires									
AirBoss of America Corp.	1		O	2012-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	800	4.9000	800
			O	2012-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		0
			O	2012-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	500	4.9000	500
			O	2012-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 846	4.9000	1 846
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 846)		0
			O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	600	4.8000	600
			O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		0
			O	2012-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	4.8000	1 800
			O	2012-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)		0
			O	2012-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	4.5700	1 800
			O	2012-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)		0
			O	2012-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	46	4.5500	46
			O	2012-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	(46)		0
			O	2012-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	4.8000	1 800
			O	2012-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)		0
			O	2012-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 846	4.7900	1 846
			O	2012-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	(1 846)		0
			O	2012-07-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 846	4.7900	1 846
			O	2012-07-24	D	38 - Rachat ou annulation	(1 846)		0
			O	2012-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	4.7700	1 800
			O	2012-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)		0
			O	2012-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	4.7700	1 800
			O	2012-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)		0
			O	2012-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	4.7400	1 800
			O	2012-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)		0
			O	2012-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 846	4.7400	1 846
			O	2012-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	(1 846)		0
Akita Drilling Ltd.									
Actions sans droit de vote									
AKITA DRILLING	1		O	2012-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	10.0000	1 000
			O	2012-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
Options									
WILSON, Charles W.	4		O	2012-08-01	D	50 - Attribution d'options	2 000	8.4050	10 000
Alacer Gold Corp.									
RSU									
Quinlivan, David F.	4	R	O	2012-08-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	82 245		82 245*
ALAMOS GOLD INC									
Droits									
Howorth, Matthew	5		O	2012-04-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2012-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	75 000	18.4900	75 000
Options									
Barwell, Christine	5	R	O	2012-07-30	D	50 - Attribution d'options	80 000	16.3000	285 000
Howorth, Matthew	5		O	2012-04-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2012-04-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-30	D	50 - Attribution d'options	5 000	16.3000	5 000
Tarnocai, Charles	5	R	O	2012-07-30	D	50 - Attribution d'options	100 000	16.3000	435 000
Alimentation Couche-Tard Inc.									
Actions à droit de vote subalterne Catégorie B									
Bouchard, Alain	4, 7, 6,		O	2012-08-03	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(212 000)	47.5200	925 623

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
	5								
Fondation Sandra et Alain Bouchard	PI		O	2012-08-03	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	212 000	47.5200	412 000
Chiovera, Joe	5		O	2012-08-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	47.9475	1 400
			O	2012-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	47.5300	1 600
McCure, Matt	5		O	2012-08-01	D	51 - Exercice d'options	550	16.4800	550
			O	2012-08-01	D	51 - Exercice d'options	6 000	13.8800	6 550
			O	2012-08-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 626)	48.0080	1 924
			O	2012-08-01	D	97 - Autre	(1 924)	48.0080	0
Moher, Thomas	5		O	2011-04-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	14.9200	
			M	2012-07-31	D	51 - Exercice d'options	800	14.9200	800
			O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	23.3900	
			M	2012-07-31	D	51 - Exercice d'options	200	23.3900	1 000
Options									
McCure, Matt	5		O	2012-08-01	D	51 - Exercice d'options	(550)	16.4800	40 400
			O	2012-08-01	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	13.8800	34 400
Moher, Thomas	5		O	2012-07-31	D	51 - Exercice d'options	(800)	14.9200	920
			O	2012-07-31	D	51 - Exercice d'options	(200)	23.3900	720
Unité d'action différée									
Bourque, Nathalie	4		O	2012-08-02	D	35 - Dividende en actions	2	47.5200	961
Desrosiers, Roger	4		O	2012-08-02	D	35 - Dividende en actions	15	47.5200	8 967
Élie, Jean André	4		O	2012-08-02	D	35 - Dividende en actions	13	47.5200	8 583
Fortin, Richard	4, 7, 6, 5		O	2012-08-02	D	35 - Dividende en actions	3	47.5200	1 929
Kau, Mélanie	4		O	2012-08-02	D	35 - Dividende en actions	25	47.5200	15 768
Sauriol, Jean-Pierre	4		O	2012-08-02	D	35 - Dividende en actions	33	47.5200	21 330
Turmel, Jean	4		O	2012-08-02	D	35 - Dividende en actions	41	47.5200	25 901
Unité d'action fictive									
Bernier, Jean	5		O	2012-07-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-30	D	46 - Contrepartie de services	4 470	47.6000	4 470
Allied Properties Real Estate Investment Trust									
Parts									
Connor, Gerald R.	4								
Cumberland Private Wealth Management Inc. Managed Accounts	PI	R	O	2012-05-28	C	97 - Autre	(1 000)		314 768
Alphinat inc.									
Actions ordinaires									
Page, Curtis	4, 5		O	2012-07-31	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(100 000)	0.0350	81 500
American Bonanza Gold Corp.									
Actions ordinaires									
Fayram, Todd	5		O	2011-06-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-08-02	D	51 - Exercice d'options	220 000		220 000
Kirwin, Brian	4, 5		O	2012-08-02	D	51 - Exercice d'options	514 512		2 193 631
McKnight, Robert Thomas	4		O	2012-08-02	D	51 - Exercice d'options	100 000		450 000
Options									
Fayram, Todd	5		O	2012-08-02	D	51 - Exercice d'options	(220 000)		780 000
Kirwin, Brian	4, 5		O	2012-08-02	D	51 - Exercice d'options	(514 512)	0.3900	6 165 488
McKnight, Robert Thomas	4		O	2012-08-02	D	51 - Exercice d'options	(100 000)		1 100 000
ARC Resources Ltd.									
Actions ordinaires									
Deboni, Walter	4								
TD Waterhouse Acct #188100E	PI		O	2012-08-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	23.3500	94 300
			O	2012-08-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	23.5300	102 300
Dielwart, John Patrick	5								
RBC Non-Registered	PI		O	2012-06-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7	19.1000	1 457*
			O	2012-07-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	6	21.3500	1 463*

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						d'actionnariat			
RBC TFSA	PI		O	2012-06-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	19.1000	990*
			O	2012-07-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	21.3500	994*
Stadnyk, Myron Maurice	5								
RBC Brokerage	PI		O	2012-06-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	955	19.1000	183 498*
			O	2012-07-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	859	21.3500	184 357*
Argent Energy Trust									
Parts de fiducie									
Bovingdon, Sean	5		O	2012-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 000
Astral Media inc.									
Unités d'actions différées/Deferred Share Units									
Beutel, Austin Cecil	4		O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	813	49.2100	9 503
Bronfman, Paul Arthur	4		O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	660	49.2100	11 117
Cockwell, Jack Lynn	4		O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	660	49.2100	7 624
Cohon, George Alan	4		O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	762	49.2100	13 331
Godfrey, Paul Victor	4		O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	660	49.2100	11 666
Greenberg, Stephen	4		O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	660	49.2100	10 081
Horn, Sidney M.	4, 6		O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	660	49.2100	11 846
Jérôme-Forget, Monique	4		O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	660	49.2100	3 095
Mulroney, Mila	4		O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	660	49.2100	11 117
Price, Timothy Robert	4		O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	914	49.2100	12 659
Yaffe, Phyllis	4		O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	660	49.2100	4 606
ATCO LTD.									
Actions sans droit de vote Class I									
Wilmot, Harry G.	5		O	2012-08-07	D	51 - Exercice d'options	1 600	45.8800	2 923
			O	2012-08-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	74.4100	2 523
			O	2012-08-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	74.4000	2 323
			O	2012-08-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	74.4800	2 223
			O	2012-08-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	74.3500	1 323
Droits 43.30 (SAR)									
Lambright, Roberta L.	5		O	2012-07-31	D	59 - Exercice au comptant	(1 000)		0
Droits 45.88 (SAR)									
Wilmot, Harry G.	5		O	2012-08-07	D	59 - Exercice au comptant	(1 600)		
			M	2012-08-07	D	59 - Exercice au comptant	(1 600)	45.8800	400
Droits 47.63 (SAR)									
Werth, Susan R.	7, 6, 5		O	2012-08-07	D	59 - Exercice au comptant	(5 000)	23.8150	0
Options 45.88									
Wilmot, Harry G.	5		O	2012-08-07	D	51 - Exercice d'options	(1 600)	45.8800	400
Atlantic Power Corporation									
Deferred Share Units									
Duncan, Richard Foster	4	R	O	2012-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	932		932
HARTWICK, KENNETH	4	R	O	2012-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 156		60 371
Nichols, Holli	4	R	O	2012-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	932		4 719
Axia NetMedia Corporation									
Actions ordinaires									
Axia NetMedia Corporation	1	R	O	2012-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	13 954	1.4000	53 262
			O	2012-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	13 900	1.3696	67 162
			O	2012-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	1.3800	68 962
			O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	13 954	1.4000	82 916
			O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	(55 708)		27 208
			O	2012-07-09	D	38 - Rachat ou annulation	100	1.3700	27 308
			O	2012-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	13 954	1.3871	41 262

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2012-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.3700	42 262
			O	2012-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	13 900	1.3856	56 162
			O	2012-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	13 954	1.4000	70 116
			O	2012-07-16	D	38 - Rachat ou annulation	13 954	1.3800	84 070
			O	2012-07-17	D	38 - Rachat ou annulation	13 954	1.3933	98 024
			O	2012-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	13 954	1.4000	111 978
			O	2012-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	13 900	1.3900	125 878
			O	2012-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	13 954	1.3900	139 832
			O	2012-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	(56 762)		83 070
			O	2012-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	13 954	1.3998	97 024
			O	2012-07-24	D	38 - Rachat ou annulation	8 300	1.3890	105 324
			O	2012-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	1.3726	108 824
			O	2012-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	13 954	1.3900	122 778
			O	2012-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	1.3700	125 778
			O	2012-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	(64 062)		61 716
			O	2012-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	300	1.3700	62 016
			O	2012-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	1.3870	67 016
Deferred Share Units									
Read, John K.	4								
John Read	PI		O	2000-04-17	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2000-04-17	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2000-04-17	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-03	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36 232	1.3799	36 232
Bowood Energy Inc									
Actions ordinaires									
Bloomer, Christopher John Charles	4		O	2012-08-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 000 000	0.0500	3 150 000
Janisch, Matthew L.	5		O	2012-08-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 500 000	0.0500	2 690 000
Labelle, Curtis William	5		O	2012-07-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-08-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500 000	0.0500	500 000
Oliver, Mark Thomas	5		O	2012-07-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-08-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 000 000	0.0500	1 000 000
Pasieka, James Murray	4								
J.M. Pasieka Inc.	PI		O	2012-07-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-08-02	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 000 000	0.0500	4 000 000
ROSZELL, NEIL JACK	4		O	2012-07-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-08-02	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 000 000	0.0500	2 000 000*
Wee, William	5		O	2012-07-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-08-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	200 000	0.0500	200 000
Welykochy, James	4		O	2009-12-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-08-02	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 000 000	0.0500	1 000 000
Yanko, Trenton James	5		O	2012-07-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-08-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 500 000	0.0500	
			M	2012-08-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	20 000 000	0.0500	20 000 000
Ziemer, Curtis Wade	5		O	2012-07-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-08-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	860 000	0.0500	860 000
Bons de souscription									
Janisch, Matthew L.	5		O	2012-07-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-08-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 500 000	0.0650	2 500 000
Labelle, Curtis William	5		O	2012-07-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-08-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500 000	0.0650	500 000
Oliver, Mark Thomas	5		O	2012-07-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-08-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 000 000	0.0650	1 000 000
Pasieka, James Murray	4								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
J.M. Pasieka Inc.	PI		O	2012-07-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-08-02	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 000 000	0.0500	4 000 000
ROSZELL, NEIL JACK	4		O	2012-07-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-08-02	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 000 000	0.0650	2 000 000*
Wee, William	5		O	2012-07-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-08-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	200 000	0.0650	200 000
Welykochy, James	4		O	2009-12-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-08-02	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 000 000	0.0650	1 000 000
Yanko, Trenton James	5		O	2012-07-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-08-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	20 000 000	0.0650	20 000 000
Ziemer, Curtis Wade	5		O	2012-07-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-08-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	860 000	0.0650	860 000
Boyuan Construction Group, Inc.									
Actions ordinaires									
Boyuan Contruction Group, Inc.	1		O	2012-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 853	0.6000	2 853
			O	2012-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	(2 853)	0.6000	0
			O	2012-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	0.5500	2 000
			O	2012-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	0.5500	0
			O	2012-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	500	0.5500	500
			O	2012-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	0.5500	0
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	500	0.5000	500
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	0.5000	0
			O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 853	0.5500	2 853
			O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	(2 853)	0.5500	0
			O	2012-07-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 853	0.5500	2 853
			O	2012-07-09	D	38 - Rachat ou annulation	(2 853)	0.5500	0
			O	2012-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	0.5200	2 500
			O	2012-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	0.5200	0
			O	2012-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 853	0.5200	2 853
			O	2012-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	(2 853)	0.5200	0
			O	2012-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	0.4700	2 500
			O	2012-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	0.4700	0
			O	2012-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 853	0.4900	2 853
			O	2012-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	(2 853)	0.4900	0
			O	2012-07-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 853	0.4500	2 853
			O	2012-07-16	D	38 - Rachat ou annulation	(2 853)	0.4500	0
			O	2012-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	0.4350	2 500
			O	2012-07-18	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(2 500)	0.4350	0
			O	2012-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 853	0.4350	2 853
			O	2012-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 853)	0.4350	0
			O	2012-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	0.4700	2 500
			O	2012-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	0.4700	0
			O	2012-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	2 853	0.4850	2 853
			O	2012-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	(2 853)	0.4850	0
			O	2012-07-24	D	38 - Rachat ou annulation	2 853	0.4850	2 853
			O	2012-07-24	D	38 - Rachat ou annulation	(2 853)	0.4850	0
			O	2012-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	0.4950	2 500
			O	2012-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	0.4950	0
			O	2012-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	0.5000	1 500
			O	2012-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	0.5000	0
			O	2012-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 853	0.5400	2 853
			O	2012-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	(2 853)	0.5400	0
			O	2012-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	2 853	0.5400	2 853

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2012-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	(2 853)	0.5400	0
			O	2012-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	2 853	0.5500	2 853
			O	2012-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(2 853)	0.5500	0
Brand Leaders Income Fund									
Parts									
Kovacs, Michael	4, 5		O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	10.9900	7 900
Britannica Resources Corp.									
Actions ordinaires									
Cocks, Jeffrey Allan	4								
West Isle Ventures Ltd	PI		O	2012-08-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 000	0.0900	1 860 500*
			O	2012-08-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.0900	1 863 500*
Dake, Michael R.	4								
Creston Captial Corp.	PI		O	2012-08-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 000	0.0950	366 000*
			O	2012-08-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.1000	370 000*
			O	2012-08-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.0850	378 000*
			O	2012-08-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.0950	380 000*
Brompton 2012 Flow-Through Limited Partnership									
Parts de société en commandite									
Brompton Corp.	7, 3		O	2012-08-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(600)	25.0000	89 400
Calloway Real Estate Investment Trust									
Class B Series 1 Limited Partnership Units									
Goldhar, Mitchell	3								
Penguin Properties Inc.	PI		O	2012-07-30	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	13 420		13 420
			O	2012-07-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(13 420)		0
The 1232502 - CWT Partnership	PI		O	2012-07-30	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	6 710		1 109 755
The Beehive - CWT Partnership	PI		O	2012-07-30	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	6 710		1 109 752
Class B Series 2 Limited Partnership Units									
Goldhar, Mitchell	3								
Penguin Properties Inc.	PI		O	2012-07-30	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	14 496	29.5500	14 496
			O	2012-07-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(14 496)	29.5500	0
The Penguin - CWT Partnership	PI		O	2012-07-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	14 496	29.5500	20 617
Class C Series 1 Limited Partnership Units									
Goldhar, Mitchell	3								
Penguin Properties Inc.	PI		O	2012-07-30	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(13 420)		5 297 341
Class C Series 2 Limited Partnership Units									
Goldhar, Mitchell	3								
Penguin Properties Inc.	PI		O	2012-07-30	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(14 496)		3 329 383
Class C Series 5 LP3 Units									
Goldhar, Mitchell	3								
SmartCentres Realty Inc.	PI		O	2012-07-30	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(14 653)		801 725
			O	2012-07-30	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(384)		801 341
Parts de société en commandite Class B Series 5 LP3 Units									
Goldhar, Mitchell	3								
SmartCentres Realty Inc.	PI		O	2012-07-30	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	13 179	28.3200	13 179
			O	2012-07-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(13 179)	28.3200	0
The Smartcentres Realty - CWT Partnership	PI		O	2012-07-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	13 179	28.3200	445 283
Special Voting Units									
Goldhar, Mitchell	3								
Penguin Properties Inc.	PI		O	2012-07-30	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	27 916		27 916
			O	2012-07-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(27 916)		0
SmartCentres Realty Inc.	PI		O	2012-07-30	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	13 179		20 095
			O	2012-07-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(13 179)		6 916
The 1232502 - CWT Partnership	PI		O	2012-07-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	6 710		1 109 755
The Beehive - CWT Partnership	PI		O	2012-07-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	6 710		1 109 752
The Penguin - CWT Partnership	PI		O	2012-07-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	14 496		160 899
The Smartcentres Realty - CWT Partnership	PI		O	2012-07-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	13 179		4 549 235

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Canada Lithium Corp.									
Actions ordinaires									
Cudney, Robert Douglas	4								
Northfield Capital Corporation	PI	R	O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.5400	21 009 000
Canadian Real Estate Investment Trust									
Parts Real Estate Investment Trust Units									
Brough, John A.	4		O	2012-08-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	103	42.2100	3 853
Fisher, James David	4		O	2012-08-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	104	42.2100	5 198
Flood, Brian Michael	4		O	2012-08-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	153	42.2100	253
Mackay, Reay	4		O	2012-08-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	104	42.2100	5 163
Marino, John Francis	4		O	2012-08-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	103	42.2100	8 629
Ritchie, Mary	4		O	2012-08-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	103	42.2100	2 288
Canadian Utilities Limited									
Actions sans droit de vote Class A									
Wilmot, Harry G.	5		O	2012-08-07	D	51 - Exercice d'options	5 000	43.5600	6 247
			O	2012-08-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	70.1600	6 147
			O	2012-08-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 900)	70.1500	1 247
Droits 58.12 (SAR)									
Werth, Susan R.	7, 6, 5		O	2012-08-07	D	59 - Exercice au comptant	(5 000)		
			M	2012-08-07	D	59 - Exercice au comptant	(5 000)	29.0600	0
Options									
Wilmot, Harry G.	5		O	2012-08-07	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	43.5600	0
Canadian Western Bank									
Actions privilégiées Series 3									
Pollock, Laurence Malcolm	4, 5		O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 900)	26.8390	3 100
Droits Restricted Share Units									
Furlan, Mario Vittorio	5		O	2012-06-10	D	59 - Exercice au comptant	(810)		4 635
			O	2012-06-11	D	59 - Exercice au comptant	(1 091)		3 544
			O	2012-06-11	D	59 - Exercice au comptant	(962)		2 582
Garvey, Randell William	5		O	2012-06-26	D	59 - Exercice au comptant	3 213		
			M	2012-06-26	D	59 - Exercice au comptant	3 213		
			M'	2012-06-26	D	59 - Exercice au comptant	(3 213)		9 054
			O	2012-06-22	D	59 - Exercice au comptant	1 327		
			M	2012-06-22	D	59 - Exercice au comptant	1 327		
			M'	2012-06-22	D	59 - Exercice au comptant	(1 327)		12 267
Morrison, Peter Kenneth	5		O	2012-06-11	D	59 - Exercice au comptant	(1 111)		3 754
			O	2012-06-11	D	59 - Exercice au comptant	(1 028)		2 726
			O	2012-06-10	D	59 - Exercice au comptant	(849)		4 865
Sprung, Greg	5		O	2012-06-11	D	59 - Exercice au comptant	(1 451)		4 900
			O	2012-06-11	D	59 - Exercice au comptant	(1 330)		3 570
			O	2012-06-10	D	59 - Exercice au comptant	(1 119)		6 351
Cangene Corporation									
Actions ordinaires									
Adelman, Michael David	5		O	2012-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Lamothe, Jeffrey Guy	5		O	2012-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Droits Deferred Share Units (cash settled)									
Burlington, Donald Bruce	4		O	2012-08-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 370	1.5700USD	29 798
Desai, Jeremy Bharat	4		O	2012-08-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 739	1.5700	63 769
Johnson, Philip Rudolph	4		O	2012-08-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 459	1.5700USD	33 375
Kay, Jack Moses	4		O	2012-08-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 739	1.5700	111 931

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Lavery, John Robert	4		O	2012-08-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 185	1.5700	25 328
Lillibridge, Robin Scott	4		O	2012-08-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 739	1.5700USD	90 873
Canso Credit Income Fund									
Exposure to Issuer through Canso Long/Short Fund									
Sit, Elizabeth	7		O	2010-07-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-31	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	681	7.3421	681
Exposure to Issuer through Canso North Star Fund									
Burns, Brenda Ellen	7		O	2012-07-31	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	812	6.1593	13 502
Sit, Elizabeth	7		O	2010-07-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Capital Bitumen Inc.									
Actions ordinaires									
Johnson, David A.	4		O	2012-08-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-08-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	100 000	0.0500	100 000
Perrault, Nikolas	4, 3								
JOGC Trust	PI		O	2012-08-02	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(100 000)	0.0500	900 000
Capital Pro-Égaux Inc.									
Actions ordinaires									
Désormeau, Pierre	4, 3		O	2012-08-07	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	400 000		4 894 960
Cascades inc.									
Actions ordinaires									
Cascades inc.	1		O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	4.2600	5 000
			O	2012-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	4.4900	10 000
			O	2012-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		0
Celestica Inc.									
Actions à droit de vote subalterne									
Nicoletti, Paul	5		O	2012-08-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(36 300)	7.5100	162 182
			O	2012-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 700)	7.5600	148 482
Centerra Gold Inc.									
Parts Performance Share Units									
Meade, Anthony	5		O	2012-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 886
Ceres Global Ag Corp.									
Actions ordinaires									
Ceres Global Ag Corp.	1		O	2012-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.9700	500
			O	2012-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
			O	2012-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	5.9860	1 800
			O	2012-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)		0
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	900	5.9920	900
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		0
			O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.9300	500
			O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
			O	2012-07-09	D	38 - Rachat ou annulation	900	5.9920	900
			O	2012-07-09	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		0
			O	2012-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	600		600
			O	2012-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		0
			O	2012-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	5.9690	3 700
			O	2012-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	(3 700)		0
			O	2012-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	5.8740	1 700
			O	2012-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)		0
			O	2012-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	5.8190	1 300
			O	2012-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)		0
			O	2012-07-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	5.7500	3 700
			O	2012-07-16	D	38 - Rachat ou annulation	(3 700)		0
			O	2012-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	5.7590	3 700
			O	2012-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	(3 700)		0

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2012-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	5.9620	2 700
			O	2012-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)		0
			O	2012-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	5.9310	3 400
			O	2012-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 400)		0
			O	2012-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.7700	3 000
			O	2012-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		0
			O	2012-07-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	5.7500	1 100
			O	2012-07-24	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)		0
			O	2012-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	5.9270	2 300
			O	2012-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)		0
			O	2012-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	5.9660	3 400
			O	2012-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(3 400)		0
			O	2012-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	6.0000	2 600
			O	2012-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	(2 600)		0
			O	2012-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	5.9320	2 600
			O	2012-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	(2 600)		0
			O	2012-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	5.9980	3 500
			O	2012-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(3 500)		0
Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée									
Actions ordinaires									
Edwards, Peter John	5	R	O	2012-07-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4	82.9700	1 981
Franczak, J. Michael	5		O	2012-08-03	D	51 - Exercice d'options	10 600	71.6900	12 650
			O	2012-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 600)	82.7000	2 050
McQuade, Kathryn Ann Bova	5		O	2012-08-03	D	51 - Exercice d'options	1 400	71.6900	1 400
			O	2012-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	83.0000	0
Options									
Franczak, J. Michael	5		O	2012-08-03	D	51 - Exercice d'options	(10 600)	71.6900	64 650
McQuade, Kathryn Ann Bova	5		O	2012-08-03	D	51 - Exercice d'options	(1 400)	71.6900	488 150
Options d'achat hors bourse (et celles négociées privément) 100 common shares - expires September 22, 2012									
Harrison, E. Hunter	4, 5								
E. Hunter Harrison Revocable Trust	PI		O	2012-08-06	C	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	(200)		0
Chemtrade Logistics Income Fund									
Parts de fiducie									
Colcleugh, Dave	4		O	2012-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 072	15.8500	54 002
Di Clemente, Lucio	4		O	2012-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	670	15.8500	12 816
Gee, David	4		O	2012-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	552	15.8500	33 392
Waisberg, Lorie	4		O	2012-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	674	15.8500	19 283
Cineplex Inc.									
Deferred Share Units									
Briant, Heather	5		O	2012-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	30		7 840
Bruce, Robert W.	4		O	2012-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15		4 022
Dea, Joan	4		O	2012-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15		4 022
Greenberg, Ian	4		O	2012-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15		4 022
Jacob, Ellis	5		O	2012-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	199		52 981
Marwah, Sarabjit	4		O	2012-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	15		4 022

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						d'actionnariat			
Munk, Anthony	4		O	2012-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8		2 011
Nelson, Gordon	5		O	2012-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33		8 805
Sonshine, Edward	5		O	2012-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18		4 881
Steacy, Robert Joseph	4		O	2012-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10		2 587
Yaffe, Phyllis	4		O	2012-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12		3 161
Performance Share Units									
Briant, Heather	5		O	2012-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33		8 867
Fitzgerald, Anne Tunstall	5		O	2012-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	34		9 046
Jacob, Ellis	5		O	2012-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	610		162 420
Kennedy, Michael	5		O	2012-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	60		16 026
Kent, Jeff	5		O	2012-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	56		14 991
Mandryk, Suzanna	5		O	2012-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32		8 522
McGrath, Daniel F.	5		O	2012-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	133		35 487
Nelson, Gordon	5		O	2012-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	89		23 608
Nonis, Paul	5		O	2012-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32		8 522
Sautter, George	5		O	2012-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	31		8 115
Stanghieri, Fabrizio	5		O	2012-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	28		7 570
Clarke Inc.									
Actions ordinaires									
Clarke Inc.	1		O	2012-07-09	D	38 - Rachat ou annulation	100	3.7700	100*
			O	2012-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.9000	1 100*
			O	2012-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	3.7700	1 000*
			O	2012-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	3.9000	0
			O	2012-07-17	D	38 - Rachat ou annulation	200	3.8900	200*
			O	2012-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	38 500	4.0100	38 700*
			O	2012-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	3.8900	38 500*
			O	2012-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	(38 500)	4.0100	0
			O	2012-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	4.0000	1 000*
			O	2012-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	4.0000	2 000*
			O	2012-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.9000	3 000*
			O	2012-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	4.0000	2 000*
			O	2012-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	4.0000	1 000*
			O	2012-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	3.9000	0
Débentures convertibles 6 Dec 2013 (CKI.DB.A)									
Clarke Inc.	1		O	2012-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	$ 13 000.00	97.9900	$ 39 000.00*
			O	2012-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	$ 13 000.00	97.3000	$ 39 000.00*
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	$ 12 000.00	98.0000	$ 38 000.00*
			O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	$ 13 000.00	97.3000	$ 51 000.00
			O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	($ 13 000.00)	97.9900	$ 38 000.00*

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2012-07-09	D	38 - Rachat ou annulation	$ 139 000.00	97.0000	$ 177 000.00*
			O	2012-07-09	D	38 - Rachat ou annulation	($ 13 000.00)	98.0000	$ 164 000.00*
			O	2012-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	$ 13 000.00	97.3000	$ 177 000.00*
			O	2012-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	($ 12 000.00)	98.0000	$ 165 000.00*
			O	2012-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	$ 13 000.00	95.0000	$ 178 000.00*
			O	2012-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	($ 13 000.00)	97.3000	$ 165 000.00*
			O	2012-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	$ 13 000.00	95.0000	$ 178 000.00*
			O	2012-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	($ 139 000.00)	97.0000	$ 39 000.00*
			O	2012-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	$ 13 000.00	93.8800	$ 52 000.00*
			O	2012-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	($ 13 000.00)	97.3000	$ 39 000.00*
			O	2012-07-16	D	38 - Rachat ou annulation	$ 13 000.00	93.3300	$ 52 000.00*
			O	2012-07-16	D	38 - Rachat ou annulation	($ 13 000.00)	95.0000	$ 39 000.00*
			O	2012-07-17	D	38 - Rachat ou annulation	$ 13 000.00	95.9800	$ 52 000.00*
			O	2012-07-17	D	38 - Rachat ou annulation	($ 13 000.00)	95.0000	$ 39 000.00*
			O	2012-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	$ 13 000.00	95.8300	$ 52 000.00*
			O	2012-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	($ 13 000.00)	93.8800	$ 39 000.00*
			O	2012-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	$ 540 200.00	96.9500	$ 579 200.00*
			O	2012-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	($ 13 000.00)	93.2300	$ 566 200.00*
			O	2012-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	$ 13 000.00	96.0000	$ 579 200.00*
			O	2012-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	($ 13 000.00)	95.9800	$ 566 200.00*
			O	2012-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	$ 13 000.00	95.0000	$ 579 200.00*
			O	2012-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	($ 13 000.00)	95.8300	$ 566 200.00*
			O	2012-07-24	D	38 - Rachat ou annulation	$ 12 000.00	95.4800	$ 578 200.00*
			O	2012-07-24	D	38 - Rachat ou annulation	($ 540 200.00)	96.9500	$ 38 000.00*
			O	2012-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	$ 10 000.00	94.7500	$ 48 000.00*
			O	2012-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	($ 13 000.00)	96.0000	$ 35 000.00*
			O	2012-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	($ 13 000.00)	95.0000	$ 22 000.00*
			O	2012-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	$ 13 000.00	96.9800	$ 35 000.00*
			O	2012-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	($ 12 000.00)	95.4800	$ 23 000.00*
			O	2012-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	$ 13 000.00	97.7800	$ 36 000.00*
			O	2012-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	($ 10 000.00)	94.7500	$ 26 000.00*
			O	2012-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	$ 13 000.00	98.0000	$ 39 000.00*
			O	2012-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	($ 13 000.00)	96.9800	$ 26 000.00*
			O	2012-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	($ 13 000.00)	97.7800	$ 13 000.00*
			O	2012-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	($ 13 000.00)	98.0000	$ 0.00
Clearwater Seafoods Incorporated									
Droits Performance Share Units									
Dickson, James Malcolm	4		O	2012-06-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2012-06-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 571	2.3100	3 571
Compagnie D'Assurance Générale Co-operators									
Actions privilégiées Class A Series B									
Bardswick, Katherine	4, 7, 5		O	2012-08-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	10	100.0000	1 931

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						d'actionnariat			
Daniel, Kevin	7		O	2012-08-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	100.0000	854
McCombie, Richard Allen	7		O	2012-08-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	22	100.0000	1 892
Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada									
Actions ordinaires									
Canadian National Railway Company	1		O	2012-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	87.7772	30 000
			O	2012-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(30 000)		100 000
			O	2012-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	88.6540	80 000
			O	2012-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		100 000
			O	2012-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	88.2833	130 000
			O	2012-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		50 000
			O	2012-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	88.7618	150 000
			O	2012-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		0
Mongeau, Claude	4, 5		O	2012-08-07	D	51 - Exercice d'options	85 000	20.4200	114 730
			O	2012-08-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(85 000)	89.9745	29 730
Pharand, Serge	5		O	2012-08-07	D	51 - Exercice d'options	48 000	20.4233	80 599
			O	2012-08-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48 000)	89.1992	32 599
Options									
Mongeau, Claude	4, 5		O	2012-08-07	D	51 - Exercice d'options	(85 000)	20.4200	761 000
Pharand, Serge	5		O	2012-08-07	D	51 - Exercice d'options	(48 000)	20.4233	75 860
COMPASS Income Fund									
Parts de fiducie									
COMPASS Income Fund	1		O	2012-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	400	12.0700	30 489 329
Orrico, Dean	5								
ITF Jacob and Joshua Orrico	PI		O	2012-08-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	11.8500	1 210
RRSP	PI		O	2012-08-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	11.8500	2 000
Copper North Mining Corp.									
Options									
Koutsouras, Bill	4		O	2012-08-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000
LeClair, William Raymond	4		O	2012-08-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000
Corporation Big Red Diamond									
Options									
Neary, Michael John	4	R	O	2008-05-22	D	50 - Attribution d'options	500 000		
			M	2008-05-22	D	50 - Attribution d'options	500 000		500 000
Corporation Financiere Power									
Actions ordinaires									
Johnson, John Edward	5		O	2008-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	34.6053	
			M	2008-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	34.6053	0
Lemay, Stéphane	5		O	2012-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Equity Forward Contract									
POWER FINANCIAL CORPORATION	1		O	2012-08-01	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	24.5700	24
Options									
Lemay, Stéphane	5		O	2012-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
CORUS Entertainment Inc.									
Actions sans droit de vote Class B									
Corus Entertainment Inc.	1		O	2012-07-16	D	38 - Rachat ou annulation	29 411	22.7466	29 411
			O	2012-07-17	D	38 - Rachat ou annulation	27 900	22.9446	57 311
			O	2012-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	15 600	22.9352	72 911
			O	2012-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	101 800	23.1955	174 711
			O	2012-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	21 200	23.0420	195 911
			O	2012-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	29 000	22.7609	224 911
			O	2012-07-24	D	38 - Rachat ou annulation	147 385	22.8523	372 296
			O	2012-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	23 200	22.7375	395 496

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2012-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	23 200	22.8793	418 696
			O	2012-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	29 000	22.8626	447 696
			O	2012-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	29 000	22.9788	476 696
			O	2012-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	29 000	22.9810	505 696
			O	2012-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(418 696)		87 000
DDJ High Yield Fund									
Parts									
DDJ High Yield Fund	1		O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.5900	1 000
			O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2012-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	300	9.7600	300
			O	2012-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		0
			O	2012-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.8500	1 000
			O	2012-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
DirectCash Payments Inc.									
Billets									
Wolfe, Kevin Winston	4		O	2010-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Billets 8.125 Senior Unsecured Notes due August 8, 2019									
Gallacher, Susan	4, 3		O	2010-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-08-08	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	$ 250 000.00	100.0000	
			M	2012-08-08	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	$ 25 000 000.00		$ 25 000 000.00
Hurtubise, Roger Bradley	4		O	2010-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-08-08	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	$ 5 000.00	100.0000	
			M	2012-08-08	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	$ 500 000.00		$ 500 000.00
Smith, Jeffrey	4, 5, 3		O	2010-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-08-08	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	$ 1 500.00	100.0000	
			M	2012-08-08	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	$ 150 000.00		$ 150 000.00
Wolfe, Kevin Winston	4		O	2012-08-08	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	$ 550 000.00		
			M	2012-08-08	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	$ 5 500.00	100.0000	
			M'	2012-08-08	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	$ 550 000.00		$ 550 000.00
Shirley Wolfe	PI		O	2010-12-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-08-08	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	$ 200 000.00		
			M	2012-08-08	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	$ 2 000.00	100.0000	
			M'	2012-08-08	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	$ 200 000.00		$ 200 000.00
Yvonne Wolfe	PI		O	2010-12-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-08-08	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	$ 250 000.00		
			M	2012-08-08	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	$ 2 500.00	100.0000	
			M'	2012-08-08	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	$ 250 000.00		$ 250 000.00
DPF India Opportunities Fund									
Parts de fiducie									
DPF India Opportunities Fund, DPF India Opportunities Fund	1		O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	13 000	3.3500	13 000
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(13 000)	3.3500	0
			O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	500	3.2800	500
			O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	3.2800	0
			O	2012-07-09	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	3.2800	4 500
			O	2012-07-09	D	38 - Rachat ou annulation	(4 500)	3.2800	0
			O	2012-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	12 600	3.3000	12 600
			O	2012-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	(12 600)	3.3000	0
			O	2012-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	10 100	3.2500	10 100
			O	2012-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	(10 100)	3.2500	0
			O	2012-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	10 300	3.2400	10 300
			O	2012-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	(10 300)	3.2400	0
			O	2012-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	3.3000	2 300
			O	2012-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)	3.3000	0
			O	2012-07-16	D	38 - Rachat ou annulation	9 700	3.2600	9 700
			O	2012-07-16	D	38 - Rachat ou annulation	(9 700)	3.2600	0

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2012-07-17	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	3.2500	10 000
			O	2012-07-17	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	3.2500	0
			O	2012-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	3.2400	12 000
			O	2012-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)	3.2400	0
			O	2012-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	3.2400	10 000
			O	2012-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	3.2400	0
			O	2012-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	3.2300	3 300
			O	2012-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 300)	3.2300	0
			O	2012-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	6 700	3.2100	6 700
			O	2012-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	(6 700)	3.2100	0
			O	2012-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	10 500	3.1900	10 500
			O	2012-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	(10 500)	3.1900	0
DragonWave Inc.									
Actions ordinaires									
Farrar, David Russell	7, 5		O	2012-08-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	948	2.5369	234 787
Frederick, Russell, James	5		O	2012-08-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	474	2.5369	80 701
LAWLOR, JOHN RICHARD	5		O	2012-08-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	531	2.5369	8 487
Dundee Precious Metals Inc.									
Options									
Walsh, Anthony P.	4		O	2012-07-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-08-06	D	50 - Attribution d'options	10 000	7.7100	
			M	2012-08-07	D	50 - Attribution d'options	10 000	7.7100	10 000
Eldorado Gold Corporation									
Actions ordinaires									
Churcher, Dale Leeworthy	5		O	2012-07-31	D	51 - Exercice d'options	37 500	5.1500	117 500
Eldorado Gold Corporation	1								
Valiant Trust Company	PI		O	2012-08-03	C	38 - Rachat ou annulation	5 000	10.9000	452 320
			O	2012-08-03	C	38 - Rachat ou annulation	1 100	10.9300	453 420
			O	2012-08-03	C	38 - Rachat ou annulation	10 000	10.9100	463 420
			O	2012-08-07	C	38 - Rachat ou annulation	32 100	11.5000	495 520
			O	2012-08-07	C	38 - Rachat ou annulation	12 200	11.5700	507 720
			O	2012-08-07	C	38 - Rachat ou annulation	16	11.5100	507 736
Options									
Bickford, David Alan	5		O	2012-08-01	D	50 - Attribution d'options	19 379	10.8500	240 935
Churcher, Dale Leeworthy	5		O	2012-07-31	D	51 - Exercice d'options	(37 500)	5.1500	460 177
Moura, Eduardo Eugenio Chaves	5		O	2012-08-01	D	50 - Attribution d'options	11 190	10.8500	132 692
Pitcher, Norman	5		O	2012-08-01	D	50 - Attribution d'options	56 850	10.8500	925 081
Silva, Lincoln	5		O	2012-08-01	D	50 - Attribution d'options	25 757	10.8500	378 656
Skayman, Paul James	5		O	2012-08-01	D	50 - Attribution d'options	29 746	10.8500	437 414
Restricted Share Units									
Bickford, David Alan	5								
Valiant Trust	PI		O	2012-07-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-08-01	I	56 - Attribution de droits de souscription	9 401		9 401
Moura, Eduardo Eugenio Chaves	5								
Valiant Trust	PI		O	2012-08-01	I	56 - Attribution de droits de souscription	3 869		36 791
Pitcher, Norman	5								
Valiant Trust	PI		O	2012-08-01	I	56 - Attribution de droits de souscription	18 169		86 215
Silva, Lincoln	5								
Valiant Trust	PI		O	2012-07-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-08-01	I	56 - Attribution de droits de souscription	11 988		11 988
Skayman, Paul James	5								
Valiant Trust	PI		O	2012-08-01	I	56 - Attribution de droits de souscription	9 295		33 303
Stanca, Nicolae	5								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Valiant Trust	PI		O	2012-07-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-08-01	I	56 - Attribution de droits de souscription	7 694		7 694
Empire Company Limited									
Actions sans droit de vote Class A									
Beesley, Paul Victor	5		O	2012-07-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(17 700)	56.5000	37 637
Carolyn Beesley	PI		O	2003-02-05	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	17 700	56.5000	17 700
Enbridge Inc.									
Actions ordinaires									
Braithwaite, Joseph Lorne	4		O	2012-03-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	341	38.4700	6 489
			O	2012-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	334	39.2400	6 823
Kempston Darkes, V. Maureen	4		O	2012-03-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	682	38.4700	10 682
			O	2012-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	668	39.2400	11 350
Leslie, David Arthur	4		O	2012-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	70	38.1600	9 731
			O	2012-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	67	40.8400	9 798
Shultz, C.E. (Chuck)	4		O	2012-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 594	38.8300	29 938
Tutcher, Dan Curtis	4		O	2012-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 195	38.5800USD	190 683
			O	2012-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 166	37.6300USD	191 849
Magic Interests, Inc.	PI		O	2012-03-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 359	38.5800USD	426 174
			O	2012-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 300	37.6300USD	428 474
Williams, Catherine L.	4		O	2012-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 723	38.8300	26 179
Droits - Deferred Share Units (DSUs)									
Arledge, David Allen	4		O	2012-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	293		39 348
			O	2012-03-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	757		40 105
			O	2012-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	284		40 389
			O	2012-06-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	767		41 156
Blanchard, James Johnston	4		O	2012-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	663		89 016
			O	2012-03-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	741		89 757
			O	2012-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	636		90 393
			O	2012-06-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	750		91 143
Braithwaite, Joseph Lorne	4		O	2012-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	253		33 988
			O	2012-03-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	341		34 329
			O	2012-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	243		34 572
			O	2012-06-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	335		34 907
England, James Herbert	4		O	2012-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	294		39 459
			O	2012-03-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	677		40 136
			O	2012-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	284		40 420

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						d'actionnariat			
			O	2012-06-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	685		41 105
Fischer, Charles Wayne	4		O	2012-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	74		9 919
			O	2012-03-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	683		10 602
			O	2012-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	75		10 677
			O	2012-06-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	669		11 346
Kempston Darkes, V. Maureen	4		O	2012-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	60		8 089
			O	2012-03-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	341		8 430
			O	2012-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	60		8 490
			O	2012-06-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	335		8 825
Leslie, David Arthur	4		O	2012-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	287		38 526
			O	2012-03-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 527		40 053
			O	2012-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	284		40 337
			O	2012-06-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 497		41 834
Petty, Jr., George Kibbe	4		O	2012-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	354		47 464
			O	2012-03-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	354		47 818
			O	2012-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	339		48 157
			O	2012-06-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	351		48 508
Shultz, C.E. (Chuck)	4		O	2012-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	261		35 074
			O	2012-03-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	341		35 415
			O	2012-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	251		35 666
			O	2012-06-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	335		36 001
Tutcher, Dan Curtis	4		O	2012-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	320		42 966
			O	2012-03-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 353		44 319
			O	2012-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	314		44 633
			O	2012-06-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 403		46 036
Williams, Catherine L.	4		O	2012-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	139		18 616
			O	2012-03-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	731		19 347
			O	2012-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	137		19 484
			O	2012-06-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	717		20 201
ENERGY INDEXPLUS Dividend Fund									
Parts de fiducie									
Energy Indexplus Dividend Fund	1		O	2012-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	200	8.0500	447 200
			O	2012-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	600	8.0000	447 800
			O	2012-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	8.1000	447 900
Energy Leaders Income Fund									
Parts de fiducie									
Haines, Adam Townsend	4, 5		O	2012-04-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	10.9800	100
Kovacs, Michael	4, 5		O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	11.1500	1 100
			O	2012-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	11.1500	1 000
Enseco Energy Services Corp.									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Actions ordinaires									
Brussa, John Albert	4								
1672789 Alberta Ltd.	PI		O	2012-08-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.8500	163 300*
			O	2012-08-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.8500	213 300*
Grad, Stan	4								
Soderglen Ranches Ltd.	PI		O	2012-08-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.8500	613 200
			O	2012-08-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.8500	663 200
Everton Resources Inc.									
Options									
Audet, André	4		O	2012-07-30	D	50 - Attribution d'options	900 000	0.2000	3 095 000
Macdonald, Hugh Brooke	4		O	2012-07-30	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1000	515 000
Massola, David	4		O	2012-07-30	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.1000	250 000
Mazvihwa, Judith Tendai	5		O	2012-07-30	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1000	300 000
Paterson, John	4		O	2012-07-30	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.1000	225 000
Evertz Technologies Limited									
Actions ordinaires									
Evertz Technologies Limited	1		O	2012-07-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 560	13.2500	1 560
			O	2012-07-17	D	38 - Rachat ou annulation	(1 560)		0
			O	2012-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 560	13.0000	1 560
			O	2012-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 560)		0
			O	2012-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 560	13.0531	1 560
			O	2012-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 560)		0
			O	2012-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 560	13.1323	1 560
			O	2012-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 560)		0
			O	2012-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 560	13.1400	1 560
			O	2012-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	(1 560)		0
			O	2012-07-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 560	13.0500	1 560
			O	2012-07-24	D	38 - Rachat ou annulation	(1 560)		0
			O	2012-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 560	13.0000	1 560
			O	2012-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	(1 560)		0
			O	2012-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 560	12.9749	1 560
			O	2012-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(1 560)		0
			O	2012-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 560	13.0000	1 560
			O	2012-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 560)		0
			O	2012-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	97 060	13.0000	97 060
			O	2012-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	(97 060)		0
			O	2012-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 560	12.9462	1 560
			O	2012-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 560)		0
			O	2012-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 560	12.7500	1 560
			O	2012-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 560)		0
EXFO Inc. (anciennement EXFO Ingénierie Électro-Optique Inc.)									
Actions à droit de vote subalterne									
EXFO Inc.	1		O	2012-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	8 179	4.7482	8 179
			O	2012-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	(8 179)	4.7482	0
			O	2012-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	5 900	4.7488USD	5 900
			O	2012-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	(5 900)	4.7488USD	0
			O	2012-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	7 579	4.7389	7 579
			O	2012-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	(7 579)	4.7389	0
			O	2012-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	4.7037USD	3 800
			O	2012-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	(3 800)	4.7037USD	0
			O	2012-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	6 800	4.7282	6 800
			O	2012-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	(6 800)	4.7282	0
			O	2012-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	4.7443USD	2 300
			O	2012-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)	4.7443USD	0
Faircourt Gold Income Corp.									
Actions ordinaires									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Faircourt Asset Management Inc.	8		O	2012-07-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	7.4117	24 300
			O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 400)	7.1168	16 900
			O	2012-08-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	7.1500	14 700
			O	2012-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	7.1500	10 200
Panagopoulos, Christopher	8		O	2012-07-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	7.4000	0
Faircourt Split Trust									
Parts de fiducie									
Faircourt Asset Management Inc.	8		O	2012-07-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	4.7200	2 000
Fairfax Financial Holdings Limited									
Options									
Bonham, David	5		O	2012-08-07	D	50 - Attribution d'options	1 338	373.4900	3 750
FairWest Energy Corporation									
Actions ordinaires									
LEDER, JOHN	3								
658458 Alberta Ltd.	PI		O	2009-09-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2012-06-25	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	25 000 000	0.0500	25 000 000*
Financial 15 Split Corp. II									
Class A Shares									
Periscope Capital Inc.	3								
managed funds and accounts	PI		O	2012-08-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			643 100
		R	O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	3.3400	644 100
			O	2012-08-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	3.1470	646 300
			O	2012-08-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	3.2360	646 800
			O	2012-08-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 900	3.2690	650 700
First Majestic Silver Corp.									
Actions ordinaires									
Davila, Ramon	4, 5		O	2012-08-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 244)	17.5000USD	300 196
FIRSTSERVICE CORPORATION									
Options									
Beatty, David	4		O	2012-08-03	D	52 - Expiration d'options	(25 000)	32.8800USD	15 000
Calder, Brendan	4		O	2012-08-03	D	52 - Expiration d'options	(25 000)	32.8800USD	15 000
Cohen, Peter F.	4		O	2012-08-03	D	52 - Expiration d'options	(25 000)	32.8800USD	15 000
Ghert, Bernard I.	4		O	2012-08-02	D	52 - Expiration d'options	(25 000)	32.8800USD	15 000
Harris, Michael Deane	4		O	2012-08-03	D	52 - Expiration d'options	(25 000)	32.8800USD	15 000
Fonds de Placement Immobilier InnVest									
Parts de fiducie									
Gross, Morton	4		O	2012-07-30	D	46 - Contrepartie de services	1 479	4.6500	32 880
Kitt, Michael	4		O	2012-07-30	D	46 - Contrepartie de services	1 210	4.6500	45 409
Mangalji, Fereed Sadrudin	4								
Westmont Hospitality Group	PI		O	2012-07-30	C	46 - Contrepartie de services	1 210	4.6500	2 739 681
Mangalji, Majid	5		O	2012-08-03	D	46 - Contrepartie de services	1 479	4.6500	33 802
Westmont Hospitality Group	PI		O	2012-07-30	C	46 - Contrepartie de services	1 210	4.6500	2 739 681
Mohamed, Minhas	4		O	2012-07-30	D	46 - Contrepartie de services	1 210	4.6500	35 063
Gabriel Resources Ltd.									
Options									
Brown, Richard Paul	5		O	2012-08-02	D	50 - Attribution d'options	135 000	1.8500	885 000
Henry, Jonathan	4, 5		O	2012-08-02	D	50 - Attribution d'options	102 500	1.8500	3 194 167
Suciu, Nicolae Gruia	5		O	2011-05-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-05-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			677 016
			O	2012-08-02	D	50 - Attribution d'options	75 000	1.8500	635 416
Tanase, Dragos	5		O	2012-08-02	D	50 - Attribution d'options	72 000	1.8500	1 593 444
Vaughan, Maxwell Lucas	5		O	2012-08-02	D	50 - Attribution d'options	135 000	1.8500	843 333
Galaxy Resources Limited									
Actions ordinaires									
Tan, Ignatius Kim-Seng	4								
(Tan Family Trust) Ignatius Kim-Seng Tan and Judith Melissa Tan	PI		O	2012-08-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(38 481)	0.5200	50 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2012-08-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.5100	0
Spectrum Superannuation Trust	PI		O	2012-07-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-08-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	312 500	0.5100	312 500
Gazit America Inc.									
Actions ordinaires									
Goodman, Gary Michael	4		O	2012-08-08	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(3 600)	7.6500	0
Mifsud, Gail	5		O	2012-08-08	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(127 000)	7.6500	0
Quan, Lenis	5		O	2012-08-08	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(30 000)	7.6500	0
Segal, Dori	4, 6, 5		O	2012-08-08	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(117 288)	7.6500	0
Erica Segal	PI		O	2012-08-08	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 080)	7.6500	0
Bons de souscription									
Goodman, Gary Michael	4		O	2012-08-08	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(400)	2.0200	1 200*
			O	2012-08-08	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 200)	0.2500	0
Mifsud, Gail	5		O	2012-08-08	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(101 200)	2.0200	15 000*
			O	2012-08-08	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(15 000)	0.2500	0
Quan, Lenis	5		O	2012-08-08	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(20 000)	2.0200	10 000*
			O	2012-08-08	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 000)	0.2500	0
Segal, Dori	4, 6, 5		O	2012-08-08	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(18 892)	2.0200	39 096*
			O	2012-08-08	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(39 096)	0.2500	0
Erica Segal	PI		O	2012-08-08	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(120)	2.0200	360*
			O	2012-08-08	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(360)	0.2500	0
Options									
Goodman, Gary Michael	4		O	2012-08-08	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(12 500)	1.5700	0
Mifsud, Gail	5		O	2012-08-08	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(270 000)	1.5700	50 000*
			O	2012-08-08	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(50 000)	0.9000	0
Quan, Lenis	5		O	2012-08-08	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(120 000)	1.5700	15 000*
			O	2012-08-08	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(15 000)	0.9000	0
Segal, Dori	4, 6, 5		O	2012-08-08	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(180 000)	1.3400	0
Soffer, Aharon	4		O	2012-08-08	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(120 000)	1.3400	0
Parts Deferred Share Units									
Segal, Dori	4, 6, 5		O	2012-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 002	4.7500	14 956*
			O	2012-08-08	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(14 956)	7.6500	0
Soffer, Aharon	4		O	2012-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 002	4.7500	13 154*

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2012-08-08	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(13 154)	7.6500	0
GC-Global Capital Corp.									
Actions à droit de vote subalterne									
GC-Global Capital Corp.	1		O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	0.1800	2 470 200*
			O	2012-07-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1800	2 475 200
			O	2012-07-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1100	2 485 200*
GENDIS INC.									
Actions ordinaires									
GENDIS INC.	1		O	2012-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	200	3.0000	200
			O	2012-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
			O	2012-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.1000	1 000
			O	2012-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2012-07-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.1400	1 000
			O	2012-07-24	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2012-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.1400	1 000
			O	2012-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2012-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.1400	1 000
			O	2012-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2012-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.1300	1 000
			O	2012-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2012-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.1000	1 000
			O	2012-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
Genivar Inc.									
Actions ordinaires									
Caisse de dépôt et placement du Québec	3		O	2012-08-01	D	36 - Conversion ou échange	4 105 305		7 412 149
			O	2012-08-01	D	35 - Dividende en actions	71 804	21.4400	7 483 953
Canada Pension Plan Investment Board	3								
CPP Investment Board PMI-2 Inc.	PI		O	2012-08-01	I	35 - Dividende en actions	71 804		3 378 648
			O	2012-08-01	I	36 - Conversion ou échange	4 105 305		7 483 953
Subscription receipts									
Caisse de dépôt et placement du Québec	3		O	2012-08-01	D	36 - Conversion ou échange	(4 105 305)		0
Canada Pension Plan Investment Board	3								
CPP Investment Board PMI-2 Inc.	PI		O	2012-08-01	I	36 - Conversion ou échange	(4 105 305)		0
Genworth MI Canada Inc.									
Restricted Share Units									
Hurley, Brian Leo	4, 5	R	O	2012-08-01	D	46 - Contrepartie de services	11 500	17.3900	26 872
GeoVenCap Inc.									
Actions ordinaires									
Blue Note Mining Inc.	3		O	2012-07-31	D	35 - Dividende en actions	(3 973 219)		7 146 781
			O	2012-07-31	D	36 - Conversion ou échange	4 772 876		11 919 657
Bortoluzzi, Daniel	5		O	2012-03-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-31	D	35 - Dividende en actions	5 006	0.1500	5 006
Hamilton, Arthur Richard Graham	5		O	2012-03-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-31	D	35 - Dividende en actions	14 710		14 710
Méthot, Léon	5		O	2012-07-31	D	35 - Dividende en actions	13 356	0.1500	68 356
Bons de souscription spéciaux									
Blue Note Mining Inc.	3		O	2012-03-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2012-03-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 772 876
			O	2012-07-31	D	36 - Conversion ou échange	(4 772 876)		0
Options Exercise Price $0.10 - Expiry 10 Years from Date of Grant									
Hamilton, Arthur Richard Graham	5		O	2012-03-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2012-05-09	D	50 - Attribution d'options	175 000	0.2500	175 000
Golden Valley Mines Ltd.									
Bons de souscription									
Groia, Joseph	4								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Roycroft Holdings Ltd.	PI		O	2012-06-20	C	55 - Expiration de bons de souscription	(55 000)	0.7500	41 666
Morton, Blair	4								
Gestion Blair F. Morton Ltée	PI		O	2012-06-20	C	55 - Expiration de bons de souscription	(111 111)	0.7500	0
Mullan, Glenn J	4, 5								
2973090 Canada Inc.	PI		O	2012-06-20	C	55 - Expiration de bons de souscription	(55 000)	0.7500	83 333
Options									
Groia, Joseph	4		O	2012-08-06	D	52 - Expiration d'options	(150 000)	0.3000	670 000
Morton, Blair	4		O	2012-08-06	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	0.3000	545 000
Mullan, Glenn J	4, 5		O	2012-08-06	D	52 - Expiration d'options	(225 000)	0.3000	745 000
Smith, Bobby D.	4		O	2012-08-06	D	52 - Expiration d'options	(25 000)	0.3000	445 000
Groupe ADF Inc.									
Actions à droit de vote subalterne									
Groupe ADF Inc.	1		O	2012-07-24	D	38 - Rachat ou annulation	4 800	1.2000	4 800
			O	2012-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	4 800	1.2600	9 600
			O	2012-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(9 600)		0
Unités d'actions différées (UAD-DSU)									
Belcourt, Marc	4		O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 730		12 999
Filion, Marc	4		O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 608		17 266
Paré, Robert	4		O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 960		22 457
Groupe BMTC Inc.									
Actions à droit de vote subalterne									
Groupe BMTC Inc.	1		O	2012-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	18.0000	1 100
			O	2012-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)		0
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	13 100	18.1500	13 100
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(13 100)		0
			O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	18.0000	2 000
			O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		0
			O	2012-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	17.8800	2 000
			O	2012-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		0
			O	2012-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	18.0000	1 400
			O	2012-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		0
			O	2012-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	18.0000	1 600
			O	2012-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)		0
			O	2012-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	18.0000	2 000
			O	2012-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		0
			O	2012-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	18.0000	2 000
			O	2012-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		0
			O	2012-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	500	17.8500	500
			O	2012-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
Groupe CGI inc.									
Actions à droit de vote subalterne Classe A									
Godin, Serge	5								
Sun Life - RAA	PI		O	2012-08-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	112	23.9014	91 928
Imbeau, André	5								
Sun Life - RAA	PI		O	2012-08-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	34	23.9014	26 116
Loiselle, Lucie	5		O	2012-07-30	D	51 - Exercice d'options	1 500	6.0500	6 882
			O	2012-07-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	24.0033	5 382
			O	2012-07-31	D	51 - Exercice d'options	1 500	6.0500	6 882
			O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	24.1000	5 382
Schindler, George Donald	5		O	2012-07-30	D	51 - Exercice d'options	1 850	8.5500	1 850
			O	2012-07-30	D	51 - Exercice d'options	30 000	6.6900	31 850
			O	2012-07-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 850)	24.0008	0
White, Warren Joseph	5								
Plan	PI		O	2012-07-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	678	21.3188	780

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						d'actionnariat			
			O	2012-07-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(780)	23.7614	0
Options									
Loiselle, Lucie	5		O	2012-07-30	D	51 - Exercice d'options	(1 500)	6.0500	78 525
			O	2012-07-31	D	51 - Exercice d'options	(1 500)	6.0500	77 025
Schindler, George Donald	5		O	2012-07-30	D	51 - Exercice d'options	(1 850)	8.5500	584 375
			O	2012-07-30	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	6.6900	554 375
Groupe Colabor Inc.									
Actions ordinaires									
Lord, Richard	4	R	O	2012-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	7.8500	16 500
Groupe IBI Inc.									
Actions ordinaires									
Beinhaker, Philip	4								
Beinhaker Design Services Ltd.	PI		O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	461	9.9000	50 872
Harlesden Investments Ltd.	PI		O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	177	9.9000	16 605
Sims, Lee	6								
Harlesden Investments Ltd.	PI		O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	177	9.9000	17 882
Groupe Retaurants Imvescor Inc.									
Actions ordinaires									
Clarke Inc.	3								
Quinpool Holdings Partnership	PI		O	2012-08-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	0.7500	4 424 850*
Deferred Share Units									
Martin, Bradley	4		O	2012-07-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 641	0.8180	16 526
Groupe TMX Inc.									
Actions ordinaires									
Bertrand, Luc	4		O	2012-07-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500 000
Giguère, Marie	4		O	2012-07-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			618
Options									
Cowan, Kevan Blair	5		O	2012-07-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(25 257)	31.5890	63 870
			O	2012-07-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(14 701)	29.5190	49 169
			O	2012-07-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(7 160)	41.7400	42 009
Hoffman, Brenda Lee	5		O	2012-07-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(4 622)	43.6810	74 330
			O	2012-07-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(5 491)	45.2260	68 839
			O	2012-07-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(9 804)	31.5890	59 035
			O	2012-07-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(9 659)	29.5190	49 376
			O	2012-07-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(7 374)	41.7400	42 002
Hukezalie, Mary Lou	5		O	2012-07-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(5 193)	29.5190	13 978
			O	2012-07-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(3 794)	41.7400	10 184
Kloet, Thomas Archie	4, 5		O	2012-07-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(50 000)	36.4640	216 536
			O	2012-07-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(64 317)	31.5890	152 219
			O	2012-07-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(40 718)	29.5190	111 501
			O	2012-07-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(30 381)	41.7400	81 120

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
KRENKEL, PETER	5		O	2012-07-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(9 726)	29.6360	86 105
			O	2012-07-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(8 795)	45.2260	77 310
			O	2012-07-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(23 445)	31.5890	53 865
			O	2012-07-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(13 125)	29.5190	40 740
			O	2012-07-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(5 962)	41.7400	34 778
Miquelon, Alain	5		O	2012-07-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(15 974)	43.5300	82 988
			O	2012-07-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(15 616)	31.5890	67 372
			O	2012-07-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(15 000)	31.7140	52 372
			O	2012-07-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(12 427)	29.5190	39 945
			O	2012-07-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(6 190)	41.7400	33 755
Pel, Sharon Christina	5		O	2012-07-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(9 889)	45.2260	57 196
			O	2012-07-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(8 735)	31.5890	48 461
			O	2012-07-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(6 329)	29.5190	42 132
			O	2012-07-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(6 504)	41.7400	35 628
Ptasznik, Michael Steven	5		O	2012-07-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 983)	45.2260	138 409
			O	2012-07-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(50 000)	36.4640	88 409
			O	2012-07-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(28 966)	31.5890	59 443
			O	2012-07-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(13 563)	29.5190	45 880
			O	2012-07-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(7 602)	41.7400	38 278
Sinclair, Eric	5		O	2012-07-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(18 000)	11.1020	103 235
			O	2012-07-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(9 726)	29.6360	93 509
			O	2012-07-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(8 795)	45.2260	84 714
			O	2012-07-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(25 257)	31.5890	59 457
			O	2012-07-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(14 029)	29.5190	45 428
			O	2012-07-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(7 374)	41.7400	38 054
H2O INNOVATION INC.									
Actions ordinaires									
Clairet, Guillaume	5		O	2012-08-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150 000	0.1750	184 000
			O	2012-08-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1850	189 000
Dugré, Frédéric	4, 5		O	2012-08-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1850	590 074
			O	2012-08-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1900	595 074

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Harry Winston Diamond Corporation									
Actions ordinaires									
WEISROCK, WEISROCK	4		O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	3.7800	12 000
Hartco Inc.									
Actions ordinaires									
Hartco Inc.	1		O	2012-07-09	D	38 - Rachat ou annulation	200	2.5400	(800)
			O	2012-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	500	2.5400	(300)
			O	2012-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	300	2.5400	0
			O	2012-07-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.4240	1 000
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(700)		0
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		(1 000)
			O	2012-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
Hemisphere GPS Inc.									
Actions ordinaires									
Koles, Steven	4		O	2012-08-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 000	0.6800	175 751
Héroux-Devtek Inc.									
Actions ordinaires									
Brassard, Martin	5		O	2012-08-03	D	51 - Exercice d'options	50 000	4.2800	120 117
			O	2012-08-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	11.3000	117 617
			O	2012-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	11.1200	116 717
			O	2012-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	11.1100	116 417
			O	2012-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 300)	11.1000	95 117
Gauvin, Patrice	5		O	2012-08-03	D	51 - Exercice d'options	16 000	3.8400	63 433
Meshay, Michael	5		O	2012-08-03	D	51 - Exercice d'options	15 000	4.5800	42 863
			O	2012-08-03	D	51 - Exercice d'options	7 000	4.5600	49 863
			O	2012-08-03	D	51 - Exercice d'options	25 000	3.8400	74 863
			O	2012-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	11.2500	59 863
			O	2012-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	11.2500	52 863
Rosenjack, Rick	5		O	2012-08-03	D	51 - Exercice d'options	35 000	4.7900	97 323
			O	2012-08-03	D	51 - Exercice d'options	20 000	4.5800	117 323
			O	2012-08-03	D	51 - Exercice d'options	13 334	4.5600	130 657
Options									
Brassard, Martin	5		O	2005-05-26	D	50 - Attribution d'options	50 000		
			M	2005-05-26	D	50 - Attribution d'options	50 000	4.2800	
			M'	2005-05-26	D	50 - Attribution d'options	50 000	4.2800	96 353
			O	2012-08-03	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	4.2800	188 000
Gauvin, Patrice	5		O	2005-08-04	D	50 - Attribution d'options	16 000		
			M	2005-08-04	D	50 - Attribution d'options	16 000		62 178
			O	2012-08-03	D	51 - Exercice d'options	(16 000)	3.8400	52 000
Meshay, Michael	5		O	2005-08-04	D	50 - Attribution d'options	25 000		
			M	2005-08-04	D	50 - Attribution d'options	25 000		
			M'	2005-08-04	D	50 - Attribution d'options	25 000		25 000
			O	2012-08-03	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	4.5800	138 000
			O	2012-08-03	D	51 - Exercice d'options	(7 000)	4.5600	131 000
			O	2012-08-03	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	3.8400	106 000
Rosenjack, Rick	5		O	2012-08-03	D	51 - Exercice d'options	(35 000)	4.7900	
			M	2012-08-03	D	51 - Exercice d'options	(35 000)	4.7900	
			M'	2012-08-03	D	51 - Exercice d'options	(35 000)	4.7900	87 000
			O	2012-08-03	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	4.5800	67 000
			O	2012-08-03	D	51 - Exercice d'options	(13 334)	4.5600	53 666
SARS/DPVA									
Boivin, Claude	4		O	2012-08-03	D	59 - Exercice au comptant	(2 500)	3.8400	18 000
			O	2012-08-03	D	59 - Exercice au comptant	(4 000)	4.7900	14 000
Cybulski, John M.	4		O	2012-08-03	D	59 - Exercice au comptant	(2 500)	3.8400	18 000
			O	2012-08-03	D	59 - Exercice au comptant	(4 000)	4.7900	14 000
Fontaine, Jean-Louis	4		O	2012-08-03	D	59 - Exercice au comptant	(2 500)	3.8400	18 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2012-08-03	D	59 - Exercice au comptant	(4 000)	4.7900	14 000
Robbins, Brian Andrew	4		O	2012-08-03	D	59 - Exercice au comptant	(2 500)	3.8400	18 000
			O	2012-08-03	D	59 - Exercice au comptant	(4 000)	4.7900	14 000
Home Capital Group Inc.									
Actions ordinaires									
Rawlinson, Paul	5		O	2012-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
HudBay Minerals Inc.									
Actions ordinaires									
Garofalo, David	7, 5		O	2012-08-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 183	8.1400	95 270
HUMBOLDT CAPITAL CORPORATION									
Actions ordinaires									
Humboldt Capital Corporation	1		O	2012-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 400	1.7500	4 400
			O	2012-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	(4 400)	1.7500	0
Huntingdon Capital Corp.									
Actions ordinaires									
Huntingdon Capital Corp.	1		O	2012-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	12.1000	97 419
Deferred Share Units									
Doyle, Donald Gregory	4		O	2012-08-01	D	35 - Dividende en actions	97	12.1600	59 353
			O	2012-08-01	D	46 - Contrepartie de services	82	12.1600	59 435
Evans, Steve	4		O	2012-08-01	D	35 - Dividende en actions	30	12.1600	18 547
George, Zachary R.	4, 5		O	2012-08-01	D	35 - Dividende en actions	65	12.1600	170 604
			O	2012-08-01	D	46 - Contrepartie de services	82	12.1600	170 686
			O	2012-08-01	D	35 - Dividende en actions	19	12.1600	170 705
			O	2012-08-01	D	35 - Dividende en actions	196	12.1600	170 901
Goodman, Gary Michael	4		O	2012-08-01	D	35 - Dividende en actions	114	12.1600	69 588
			O	2012-08-01	D	46 - Contrepartie de services	82	12.1600	69 670
Hutcheson, Robert Scott	4		O	2012-08-01	D	35 - Dividende en actions	89	12.1600	53 965
			O	2012-08-01	D	46 - Contrepartie de services	82	12.1600	54 047
Lalani, Azim	5		O	2012-08-01	D	35 - Dividende en actions	1	12.1300	8 313
			O	2012-08-01	D	35 - Dividende en actions	12	12.1300	8 325
Lorber, David	4		O	2012-08-01	D	35 - Dividende en actions	30	12.1600	18 119
			O	2012-08-01	D	46 - Contrepartie de services	82	12.1600	18 201
HUSKY ENERGY INC.									
Options									
Allison, Bradley Harvey	7		O	2012-07-26	D	52 - Expiration d'options	(11 160)		238 840
IAMGOLD Corporation									
Actions ordinaires									
Pugliese, William	4								
Caribbean Investment Bank	PI	R	O	2010-06-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 994)	18.2500USD	3 584 688
IMAX Corporation									
Actions ordinaires									
Douglas, Kevin	3								
Douglas Family Trust	PI		O	2012-08-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 547	21.7775USD	1 701 536
Douglas Irrevocable Descendants Trust	PI		O	2012-08-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	69 003	21.7775USD	2 389 444
James E. Douglas III	PI		O	2012-08-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 910	21.7775USD	864 555
K&M Douglas Trust	PI		O	2012-08-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	83 640	21.7775USD	3 690 012
INDEXPLUS Dividend Fund									
Parts de fiducie									
Indexplus Dividend Fund	1		O	2012-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	500	9.4900	719 600
			O	2012-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	600	9.3000	720 200
Indexplus Income Fund									
Parts de fiducie									
IndexPlus Income Fund	1		O	2012-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	300	12.2000	30 702 345
Intact Corporation financière									
Actions ordinaires									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Penner, Timothy Herbert	4		O	2012-08-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	62.2100	2 954
			O	2012-08-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	62.2500	3 054
			O	2012-08-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 625	62.3500	5 679
Inter Pipeline Fund									
Parts de société en commandite Class B									
Driscoll, John Fenbar	4, 5								
Pipeline Management Inc.	PI		O	2012-08-02	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	951	18.1300	271 183
International Datacasting Corporation									
Actions ordinaires									
Ruffolo, Francesco	3								
1108131 Ontario Ltd.	PI	R	O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150 000)	0.2100	6 466 092*
			O	2012-08-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150 000)	0.2100	6 316 092*
IROC Energy Services Corp.									
Actions ordinaires									
Troob Capital Management LLC	3								
Cougar Long Short Equity Fund Ltd.	PI		O	2012-08-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	2.2583	911 000
			O	2012-08-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 200	2.2500	914 200
			O	2012-08-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	2.2389	916 900
TCM MPS Ltd. SPC - Distressed Segregated Portfolio	PI		O	2012-08-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	2.2500	3 445 133
			O	2012-08-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 000)	2.2300	3 412 133
			O	2012-08-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(217 000)	2.2300	3 195 133
TCM MPS Series Fund LP - Distressed Series	PI		O	2012-08-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	2.2700	3 666 502
			O	2012-08-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	2.2518	3 668 202
			O	2012-08-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 500	2.2357	3 679 702
TCM MPS Series Fund LP - Lincoln Series	PI		O	2012-08-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 400	2.2510	325 200
			O	2012-08-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	2.2550	328 200
			O	2012-08-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 200	2.2609	331 400
			O	2012-08-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 300	2.2351	340 700
Ivanhoe Mines Ltd.									
Actions ordinaires									
Friedland, Robert Martin	3		O	2012-08-01	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(5 908 175)	7.0000USD	22 782 421
Rio Tinto plc	3								
46117 Yukon Inc.	PI		O	2012-07-27	I	57 - Exercice de droits de souscription	76 144 054	7.0000USD	76 144 054
Rio Tinto International Holdings Limited	PI		O	2012-07-27	I	57 - Exercice de droits de souscription	57 441 508	7.0000USD	219 739 166
Bons de souscription - Series D									
Rio Tinto plc	3								
Rio Tinto International Holdings Limited	PI		O	2012-05-22	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	55 000 000	1000.0000USD	
			M	2012-05-22	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	74 247 460	1000.0000USD	74 247 460
Droits									
Rio Tinto plc	3								
46117 Yukon Inc.	PI		O	2012-07-27	I	57 - Exercice de droits de souscription	(215 100 000)		0
Rio Tinto International Holdings Limited	PI		O	2012-07-27	I	57 - Exercice de droits de souscription	(162 297 658)		0
Ivernia Inc.									
Actions ordinaires									
Ingalls & Snyder, LLC	3		O	2012-08-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.1343USD	85 721 456
			O	2012-08-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.1339USD	85 701 456
			O	2012-08-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 000)	0.1352USD	85 690 456
Jura Energy Corporation									
Actions ordinaires									
Smith, Stephen Christopher	4		O	2012-07-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	159 252	0.3500	
			M	2012-08-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	159 252	0.3500	159 252
La Banque de Nouvelle - Ecosse									
Actions privilégiées Series W									
Bank of Nova Scotia, The	1		O	2003-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2012-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	23 280	25.0000	23 280
			O	2012-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	(23 280)	25.0000	0
La Societe Canadian Tire Limitee									
Actions sans droit de vote Class A									
Collver, Robyn Anne	7, 5, 3								
Trustees of Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	66.6000	1 002 001
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	66.6000	1 003 101
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	66.6000	1 003 201
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	66.6000	1 003 501
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	66.6000	1 003 601
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	66.6000	1 003 701
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	66.6000	1 003 901
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	66.6000	1 004 101
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	66.6000	1 005 101
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	66.6000	1 005 401
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	66.6000	1 005 501
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	66.6000	1 005 601
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	66.6000	1 005 701
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	66.6000	1 005 901
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	66.6000	1 006 101
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	66.6500	1 006 201
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	66.6500	1 006 601
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	66.6500	1 007 601
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	66.6500	1 008 101
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	66.6500	1 008 601
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	66.6500	1 009 101
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	66.6500	1 009 301
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	66.6500	1 009 401
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	66.6500	1 009 801
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	66.6500	1 009 901
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	66.6500	1 010 001
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	66.6500	1 010 601
Lynar, Hugh	3								
Trustees of Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	66.6000	1 002 001
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	66.6000	1 003 101
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	66.6000	1 003 201
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	66.6000	1 003 501
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	66.6000	1 003 601
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	66.6000	1 003 701
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	66.6000	1 003 901
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	66.6000	1 004 101
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	66.6000	1 005 101
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	66.6000	1 005 401
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	66.6000	1 005 501
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	66.6000	1 005 601
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	66.6000	1 005 701
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	66.6000	1 005 901
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	66.6500	1 006 101
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	66.6500	1 006 201
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	66.6500	1 006 601
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	66.6500	1 007 601
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	66.6500	1 008 101
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	66.6500	1 008 601
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	66.6500	1 009 101
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	66.6500	1 009 301
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	66.6500	1 009 401

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	66.6500	1 009 801
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	66.6500	1 009 901
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	66.6500	1 010 001
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	66.6500	1 010 601
McCann, Dean Charles	5								
Trustees of Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	66.6000	1 002 001
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	66.6000	1 003 101
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	66.6000	1 003 201
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	66.6000	1 003 501
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	66.6000	1 003 601
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	66.6000	1 003 701
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	66.6000	1 003 901
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	66.6000	1 004 101
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	66.6000	1 005 101
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	66.6000	1 005 401
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	66.6000	1 005 501
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	66.6000	1 005 601
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	66.6000	1 005 701
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	66.6000	1 005 901
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	66.6500	1 006 101
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	66.6500	1 006 201
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	66.6500	1 006 601
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	66.6500	1 007 601
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	66.6500	1 008 101
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	66.6500	1 008 601
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	66.6500	1 009 101
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	66.6500	1 009 301
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	66.6500	1 009 401
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	66.6500	1 009 801
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	66.6500	1 009 901
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	66.6500	1 010 001
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	66.6500	1 010 601
Roman, Eugene O.	5								
Sun Life Financial	PI		O	2012-07-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
La Societe de Gestioin AGF Limitee									
Actions ordinaires Deferred Share Units									
Derry, Douglas	4		O	2010-02-26	D	46 - Contrepartie de services	601	16.1200	
			M	2010-02-26	D	46 - Contrepartie de services	691	16.1200	6 578
			O	2010-05-31	D	46 - Contrepartie de services	661	15.4100	
			M	2010-05-31	D	46 - Contrepartie de services	757	15.4100	7 335
			O	2011-05-31	D	46 - Contrepartie de services	496	19.5300	
			M	2011-05-31	D	46 - Contrepartie de services	624	19.3850	
			M'	2011-05-31	D	46 - Contrepartie de services	602	19.3850	10 048
			O	2011-07-20	D	46 - Contrepartie de services	150	18.1500	
			M	2011-07-20	D	46 - Contrepartie de services	170	18.1500	10 218
			O	2012-01-20	D	46 - Contrepartie de services	(175)	17.0500	
			M	2012-01-20	D	46 - Contrepartie de services	175	17.0500	
			M'	2012-01-20	D	46 - Contrepartie de services	185	17.0500	11 870
Lang, Donald Gordon	4		O	2009-11-30	D	46 - Contrepartie de services	1 014	16.7600	
			M	2009-11-30	D	46 - Contrepartie de services	1 843	16.7600	
			M'	2009-11-30	D	46 - Contrepartie de services	623	16.7600	
			M''	2009-11-30	D	46 - Contrepartie de services	1 837	16.7600	11 807
			O	2011-05-31	D	46 - Contrepartie de services	870	19.5300	
			M	2011-05-31	D	46 - Contrepartie de services	1 110	19.3850	
			M'	2011-05-31	D	46 - Contrepartie de services	1 480	19.3850	18 907
			O	2012-01-20	D	46 - Contrepartie de services	327	17.0500	

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			M	2012-01-20	D	46 - Contrepartie de services	346	17.0500	22 199
Morneau, William	7		O	2010-02-26	D	46 - Contrepartie de services	993	16.1200	
			M	2010-02-26	D	46 - Contrepartie de services	580	16.1200	
			M'	2010-02-26	D	46 - Contrepartie de services	1 168	16.1200	12 198
			O	2010-05-31	D	46 - Contrepartie de services	1 038	15.4100	
			M	2010-05-31	D	46 - Contrepartie de services	1 300	15.4100	13 498
			O	2012-01-20	D	46 - Contrepartie de services	328	17.0500	
			M	2012-01-20	D	46 - Contrepartie de services	348	17.0500	21 496
Squibb, Geoffrey Wayne	4		O	2010-02-26	D	46 - Contrepartie de services	931	16.1200	
			M	2010-02-26	D	46 - Contrepartie de services	917	16.1200	
			M'	2010-02-26	D	46 - Contrepartie de services	14	16.1200	
			M''	2010-02-26	D	46 - Contrepartie de services	949	16.1200	949
Le Groupe Intertape Polymer Inc.									
Actions ordinaires									
Blockowitz, Dean	5		O	2012-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			26 524
Nalette, Douglas	5		O	2012-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			28 666
Nelson, Shawn	5		O	2012-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			40 058
Pantelidis, James	4	R	O	2012-05-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000
Tocci, Joseph	5		O	2012-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2012-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			18 827
Zoller, Lee	5		O	2012-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 958
Droits SARs									
Blockowitz, Dean	5		O	2012-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			40 000
Nalette, Douglas	5		O	2012-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			80 000
Nelson, Shawn	5		O	2012-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			80 000
Tocci, Joseph	5		O	2012-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			80 000
Zoller, Lee	5		O	2012-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			40 000
Options									
Beil, Robert	4		O	2007-09-05	D	50 - Attribution d'options	30 000		
			M	2007-09-05	D	50 - Attribution d'options	30 000		
			M'	2007-09-17	D	50 - Attribution d'options	30 000		
			M''	2007-09-17	D	50 - Attribution d'options	30 000	3.6100	30 000
			O	2009-04-20	D	50 - Attribution d'options	10 000	0.4400USD	
			M	2009-04-20	D	50 - Attribution d'options	10 000	0.4400USD	
			M'	2009-04-20	D	50 - Attribution d'options	10 000	0.5500	40 000
Blockowitz, Dean	5		O	2012-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			98 354
Bunze, George J.	4		O	2007-09-05	D	50 - Attribution d'options	30 000	3.4400	
			M	2007-09-05	D	50 - Attribution d'options	30 000	3.4400	
			M'	2007-09-05	D	50 - Attribution d'options	30 000	3.4400	
			M''	2007-09-17	D	50 - Attribution d'options	30 000	3.6100	30 000
Carpenter, Jim Bob	5		O	2008-09-03	D	50 - Attribution d'options	100 000	3.4400USD	
			M	2008-09-03	D	50 - Attribution d'options	100 000	3.4400USD	
			M'	2008-09-03	D	50 - Attribution d'options	100 000	3.6100USD	
		R	M''	2008-08-26	D	50 - Attribution d'options	100 000	3.6100USD	
			M'''	2008-08-26	D	50 - Attribution d'options	100 000	3.6100	224 407
		R	O	2007-09-17	D	50 - Attribution d'options	2 907	3.4400USD	
			M	2007-09-17	D	50 - Attribution d'options	2 907	3.4400USD	
			M'	2007-09-17	D	50 - Attribution d'options	2 907	3.6100USD	179 407
Hildreth, Burgess	5		O	2007-09-17	D	50 - Attribution d'options	152 439		
			M	2007-09-05	D	50 - Attribution d'options	152 439		
			M'	2007-09-17	D	50 - Attribution d'options	152 439	3.6100	271 439
Nalette, Douglas	5		O	2012-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			232 352
Nelson, Shawn	5		O	2012-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			237 439
Pitz, Bernard	5		O	2009-11-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-11-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2009-11-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2011-06-27	D	50 - Attribution d'options	100 000	1.8000	
			M	2011-06-27	D	50 - Attribution d'options	100 000	3.6100	
			M'	2011-06-27	D	50 - Attribution d'options	100 000	1.8000	
			M''	2009-11-10	D	50 - Attribution d'options	100 000	1.8000	
			M'''	2011-06-27	D	50 - Attribution d'options	100 000	1.8000	282 927
		R	O	2009-11-12	D	50 - Attribution d'options	182 927	3.6100	182 927
Quintas, Jorge Nelson	4		O	2009-11-13	D	50 - Attribution d'options	30 000	1.6900USD	
			M	2009-11-13	D	50 - Attribution d'options	30 000	1.8000USD	
			M'	2009-11-13	D	50 - Attribution d'options	30 000	1.8900USD	30 000
			O	2009-11-13	D	50 - Attribution d'options	30 000	1.8000USD	
			M	2009-11-13	D	50 - Attribution d'options	30 000	1.8000USD	
			M'	2009-11-12	D	50 - Attribution d'options	30 000	1.8000USD	
			M''	2009-11-12	D	50 - Attribution d'options	30 000	1.8900USD	30 000
Tocci, Joseph	5		O	2012-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			237 439
Yull, Gregory	4, 5		O	2007-09-17	D	50 - Attribution d'options	442 073		
			M	2007-09-05	D	50 - Attribution d'options	442 073		
			M'	2007-09-05	D	50 - Attribution d'options	442 073		
			M''	2007-09-17	D	50 - Attribution d'options	442 073	3.6100	707 073
Zoller, Lee	5		O	2012-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			40 000
Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.									
Actions à droit de vote subalterne Catégorie A									
Le Groupe Jean Coutu (PJC) Inc.	1		O	2012-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	21 200	15.0360	21 200
			O	2012-07-16	D	38 - Rachat ou annulation	(21 200)		51 000
			O	2012-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	26 600	15.0670	47 800
			O	2012-07-17	D	38 - Rachat ou annulation	(26 600)		58 400
			O	2012-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	24 400	15.2232	72 200
			O	2012-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	(24 400)		78 000
			O	2012-07-16	D	38 - Rachat ou annulation	34 000	15.5187	85 000
			O	2012-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	(34 000)		328 500
			O	2012-07-17	D	38 - Rachat ou annulation	44 000	15.4071	102 400
			O	2012-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	(44 000)		312 100
			O	2012-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	34 500	15.4907	112 500
			O	2012-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	(34 500)		299 900
			O	2012-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	250 000	15.5000	362 500
			O	2012-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	(250 000)		49 900
			O	2012-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	27 600	15.4672	356 100
			O	2012-07-24	D	38 - Rachat ou annulation	(27 600)		55 300
			O	2012-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	22 300	15.2852	334 400
			O	2012-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	(22 300)		33 000
			O	2012-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	33 000	15.2847	82 900
			O	2012-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(33 000)		27 500
			O	2012-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	27 500	14.9312	60 500
			O	2012-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	(27 500)		710 700
			O	2012-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	44 000	14.9232	71 500
			O	2012-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(44 000)		710 700
			O	2012-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	622 700	14.7600	694 200
			O	2012-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(622 700)		88 000
			O	2012-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	44 000	14.4002	738 200
			O	2012-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	44 000	14.2673	754 700
			O	2012-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	44 000	14.2852	132 000
Les Industries Dorel Inc.									
Actions à droit de vote subalterne Class B									
Dorel Industries Inc.	1		O	2012-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	27.1238	2 400
			O	2012-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)		0
			O	2012-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 100	27.5090	3 100
			O	2012-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	(3 100)		0

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	27.4889	7 000
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)		0
			O	2012-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	800	27.2300	800
			O	2012-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		0
			O	2012-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	27.3500	2 900
			O	2012-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	(2 900)		0
			O	2012-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	27.5800	2 000
			O	2012-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		0
			O	2012-07-16	D	38 - Rachat ou annulation	200	27.7400	200
			O	2012-07-16	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
			O	2012-07-17	D	38 - Rachat ou annulation	800	27.3400	800
			O	2012-07-17	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		0
			O	2012-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	27.5500	3 300
			O	2012-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(3 300)		0
			O	2012-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	27.5500	1 000
			O	2012-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
Les Mines J.A.G. Ltée									
Actions ordinaires									
Vachon, Jean-Claude	4		O	2012-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	760 000	0.0750	1 127 500
Les Ressources Yorbeau Inc.									
Actions ordinaires Class A									
Anglo Pacific Group Plc	3		O	2012-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 000	0.1350	22 450 357
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.									
Actions ordinaires									
Caballero, Carlos Francisco	7		O	2012-08-07	D	51 - Exercice d'options	552	23.4900	552
			O	2012-08-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(552)	29.8500	0
Options									
Caballero, Carlos Francisco	7		O	2012-08-07	D	51 - Exercice d'options	(552)	23.4900	1 104
Logistec Corporation									
Actions à droit de vote subalterne Class B									
LOGISTEC CORPORATION	1		O	2012-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	200	20.9800	1 800
			O	2012-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	200	20.3000	
			O	2012-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	21.5000	2 000
			O	2012-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(3 400)		1 600
			O	2012-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		1 000
			O	2012-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		1 200
			O	2012-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	300	20.7100	1 500
Actions ordinaires Class A									
LOGISTEC CORPORATION	1		M	2012-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	200	20.3000	200
Lorus Therapeutics Inc.									
Billets à ordre									
Abramson, Herbert	4, 3		O	2012-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	($ 1 800 000.00)		$ 0.00
Lundin Mining Corporation									
Options									
Boxall, Susan Joy	5		O	2012-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2012-08-01	D	50 - Attribution d'options	180 000		180 000
Lunetterie New Look Inc.									
Actions ordinaires Class A									
Amiel, Antoine	4								
8104107 Canada Inc.	PI		O	2012-05-07	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-08-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	33 000	9.0000	33 000*
Bennett, William John	4		O	2012-08-07	D	99 - Correction d'information	11 000		79 877*
RRSP	PI		O	2012-08-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 100)		101 038
			O	2012-08-07	I	99 - Correction d'information	(11 000)		90 038*
Options									

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Amiel, Antoine	4		O	2012-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-08-06	D	50 - Attribution d'options	150 000	9.0900	150 000*
MacDonald, Dettwiler and Associates Ltd.									
(DSUs, DRSUs, SARs)									
Iskander, Magued	7		O	2012-07-31	D	59 - Exercice au comptant	(106 667)	54.6400	147 667
Louis, Peter	5		O	2012-07-31	D	59 - Exercice au comptant	(103 334)	54.6400	137 000
Piche, Terrence	5		O	2012-07-31	D	59 - Exercice au comptant	(19 000)	54.6400	64 334
Vanturennout, Karel	5		O	2012-07-31	D	59 - Exercice au comptant	(33 334)	54.6400	98 000
Wirasekara, Anil	5		O	2012-07-31	D	59 - Exercice au comptant	(101 667)	54.6400	143 667
Actions ordinaires									
Iskander, Magued	7		O	2012-07-31	D	97 - Autre	19		17 927
			O	2012-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	67	38.5000	17 994
			O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 411)	54.0000	16 583
Kenning, Brian Graham	4		O	2012-08-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	57.0300	0
Louis, Peter	5		O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	55.0000	16 441
Vanturennout, Karel	5		O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 392)	54.5000	895
Madison Pacific Properties Inc.									
Actions ordinaires Class B Voting									
RAMSEY, William Frederick	5		O	2012-08-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	3.5000	38 618
Magna International Inc.									
Droits Restricted Stock Units									
Apfalter, Guenther Friedrich	5		O	2012-08-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	380	39.3500USD	2 623
Demel, Herbert Hubert	5		O	2012-08-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 518	39.3500USD	75 229
Galifi, Vincent Joseph	5		O	2012-08-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 268	39.3500USD	84 856
Neeb, Marc Joseph	5		O	2012-08-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 440	39.3500USD	9 289
Palmer, Jeffrey Owen	5		O	2012-08-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 201	39.3500USD	68 142
Skudutis, Tommy Joseph	7, 5		O	2012-08-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 268	39.3500USD	43 765
Tobin, Sr., James Joseph	5		O	2012-08-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 965	39.3500USD	22 708
Walker, Donald James	4, 5		O	2012-08-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	40 670	39.3500USD	167 142
Marret Resource Corp.									
Actions ordinaires									
Allan, Barry	4		O	2012-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	4.4000	390 379*
Spain, Marcus	7		O	2012-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	4.4000	3 191*
MAYA OR & ARGENT INC.									
Actions ordinaires									
Goulet, Guy	4		O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2160	941 400
MBN Corporation									
Parts									
OilSands Canada	1		O	2012-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	200	4.5000	200
			O	2012-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	200	4.5000	200
			O	2012-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
			O	2012-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
MCAN Mortgage Corporation									
Droits									
Sutherland, Ian	4, 3								
Judy Sutherland	PI		O	2012-07-24	C	56 - Attribution de droits de souscription	100 000		
			M	2012-07-24	I	56 - Attribution de droits de souscription	100 000		100 000
			O	2012-08-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	109 000	0.1100	209 000
RSP-BMO INVESTORLINE	PI		O	2012-07-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.1250	120 000
			O	2012-08-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(120 000)	0.1100	0
Tachane Foundation Inc	PI		O	2012-08-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	204 500	0.1050	550 000
MDC Partners Inc.									
Actions ordinaires Class A Subordinate Voting Shares									
Kamerschen, Robert	4		O	2012-08-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	9.5000USD	340 961
Medical Facilities Corporation									

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Actions ordinaires									
Temkin, Seymour	4								
Ann-Karen Katz	PI		O	2004-03-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2012-06-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 760	13.3900	2 760
Brahm Swirsky	PI		O	2012-06-18	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	97	12.5500	2 760
			O	2012-06-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 760)	13.3900	
			M	2012-06-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 760)	13.3900	0
MEG Energy Corp.									
Actions ordinaires									
McCAFFREY, William Joseph	4, 5		O	2012-08-03	D	51 - Exercice d'options	10 900	7.0000	1 164 045
			O	2012-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	39.4500	1 163 845
			O	2012-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	39.4600	1 163 745
			O	2012-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	39.4700	1 163 345
			O	2012-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	39.2800	1 153 345
			O	2012-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	39.5700	1 153 245
			O	2012-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	39.5800	1 153 145
WIZINSKY, David James	4, 5		O	2012-07-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	62 800	40.7400	
			M	2012-07-30	D	51 - Exercice d'options	62 800	4.3100	649 691
			O	2012-07-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 907)	40.6000	629 784
Options									
McCAFFREY, William Joseph	4, 5		O	2012-08-03	D	51 - Exercice d'options	(10 900)	7.0000	691 700
WIZINSKY, David James	4, 5		O	2012-07-30	D	51 - Exercice d'options	(62 800)	4.3100	359 300
MEGA Brands Inc.									
Options Plan 2									
Newcomb, Lynda Barbara	5		O	2012-02-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-31	D	50 - Attribution d'options	6 122	7.3500	6 122
Metals Plus Income Corp.									
Class A Shares									
Faircourt Asset Management Inc.	3		O	2012-08-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	5.8900	3 800
			O	2012-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	5.7700	4 500
Métaux DNI Inc.									
Actions ordinaires									
clement, denis arthur	4		O	2012-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29 000)	0.2850	2 217 687
MacNeill, Tom	3								
49 North Resources Inc.	PI		O	2012-08-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2850	7 528 113
Methanex Corporation									
Actions ordinaires									
Cook, Phillip Henry	4		O	2012-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	27.7860	18 100
MethylGene Inc.									
Options									
Mallet, Colin Roger	4		O	2012-07-17	D	50 - Attribution d'options	347 657	0.2500	
			M	2012-07-17	D	50 - Attribution d'options	347 657	0.2500	603 907
Microbix Biosystems Inc.									
Actions ordinaires									
Marino, Martin	4		O	2012-08-03	D	90 - Changements relatifs à la propriété	200 000	0.2750	225 000
Mambac Holdings Inc.	PI		O	2012-08-03	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(200 000)	0.2750	0
Middlefield Income Plus II Corp.									
Actions sans droit de vote equity shares									
Income Plus II	1		O	2012-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	4 200	11.6600	4 200
			O	2012-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(4 200)		0
			O	2012-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	11.7000	3 300
			O	2012-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	(3 300)		0
			O	2012-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	11.5800	2 700
			O	2012-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)		0
			O	2012-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	11.5500	1 700

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2012-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)		0
			O	2012-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	5 400	11.6300	5 400
			O	2012-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	(5 400)		0
Mines Agnico-Eagle Limitee									
Actions ordinaires									
Racine, Daniel	5		O	2012-08-01	D	51 - Exercice d'options	1 500	37.0500	21 912
			O	2012-08-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	44.7500	20 412
Voutilainen, Pertti	4		O	2012-08-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	44.1300USD	19 000
			O	2012-08-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	44.1500USD	18 000
Options									
Racine, Daniel	5		O	2012-08-01	D	51 - Exercice d'options	(1 500)	37.0500	319 000
Mines Richmont inc.									
Actions ordinaires									
Carmel, Paul Raymond	4, 5		O	2012-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	3.6600	10 700
			O	2012-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 600	3.6700	16 300
			O	2012-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 700	3.6800	20 000
MINT Income Fund									
Parts de fiducie									
MINT Income Fund	1		O	2012-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	400	9.9000	42 120 763
Miocene Metals Limited									
Actions ordinaires									
Hussey, Tom	4		O	2011-08-05	D	36 - Conversion ou échange	30 833		
			M	2011-08-05	D	36 - Conversion ou échange	33 833		200 499
Morneau Shepell Inc.									
LTIP									
Chisholm, Robert William	5		O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 708	12.3000	10 190
Denham, Gillian H. (Jill)	5		O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	681	12.3000	4 028
MacDiarmid, Diane Barbara	5		O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 362	12.3000	8 057
MINTZ, JACK MAURICE	5		O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 362	12.3000	8 065
Morneau, Sr., William Frank	5		O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	529	12.3000	3 567
Rogers, John A.	5		O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	757	12.3000	4 490
Naturally Advanced Technologies Inc.									
Actions ordinaires									
Barker, Kenneth	4, 5		O	2012-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	2.3000USD	3 799
Horvat, Miljenko	4, 5		O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	2.1000	311 785
		R	O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	2.1200	309 785
			O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	2.0900	307 785
			O	2012-08-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	2.1500	305 285
			O	2012-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	2.2000	304 385
Neptune Technologies & Bioressources Inc.									
Actions ordinaires									
chartrand, michel	4		O	2012-07-26	D	51 - Exercice d'options	7 500		
			M	2012-07-26	D	51 - Exercice d'options	7 500	1.5000	
			M'	2012-07-26	D	51 - Exercice d'options	7 500	1.5000	55 100
			O	2012-07-27	D	51 - Exercice d'options	2 500		
			M	2012-07-27	D	51 - Exercice d'options	2 500	1.5000	55 100
Lauzon, Claudie	5		O	2012-08-03	D	51 - Exercice d'options	6 000	2.2500	6 000
			O	2012-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	4.6700	0
Timperio, Michel	5		O	2012-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500		
			M	2012-07-26	D	51 - Exercice d'options	7 500		
			M'	2012-07-26	D	51 - Exercice d'options	7 500	1.5000	7 500
			O	2012-07-27	D	51 - Exercice d'options	2 500		
			M	2012-07-27	D	51 - Exercice d'options	2 500	1.5000	2 500
Options									
Lauzon, Claudie	5		O	2012-08-03	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	2.2500	174 000
Nevsun Resources Ltd.									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Actions ordinaires									
Nevsun Resources Ltd	1		O	2012-07-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	130 000	3.6800	130 000
			O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 400	3.5500	160 400
			O	2012-08-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	99 100	3.3600	259 500
			O	2012-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		219 500
			O	2012-08-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	3.4200	259 500*
Norbord Inc.									
Actions ordinaires									
Kirchmann, Neville W.	4		O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	14.2900	6 500
Droits Director Deferred Share Units									
Kirchmann, Neville W.	4		O	2012-07-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	481		25 437
Turcotte, Denis Andre	4		O	2012-04-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	481		481
Wallace, James Duncan	4		O	2012-04-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	962		962
Nordion Inc.									
Actions ordinaires Deferred Share Unit									
Anderson, William D.	4		O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	567	9.4960	54 261
Dempsey, William Gerard	4		O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 525	9.4960	81 493
Luba, Robert Walter	4		O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 915	9.4960	91 973
Mogford, Mary	4		O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	547	9.4960	52 386
Murphy, Sean Edward	8		O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 055	9.4960	31 573
Newport, Ken	4		O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 283	9.4960	25 255
Olukotun, Adeoye Yaovi	4		O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 766	9.4960	34 752
Woodruff, Janet Patricia	4		O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 348	9.4960	33 077
North American Energy Partners Inc.									
Deferred Share Unit (Common Shares)									
McIntosh, Ronald A	4		O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 434		80 281
Novus Energy Inc. (formerly, Regal Energy Ltd.)									
Actions ordinaires									
Novus Energy Inc.	1		O	2012-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	0.6700	185 000
			O	2012-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	0.6900	210 000
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	0.6700	235 000
			O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	55 000	0.6300	290 000
			O	2012-07-09	D	38 - Rachat ou annulation	(185 000)		105 000
			O	2012-07-09	D	38 - Rachat ou annulation	34 000	0.6600	139 000
			O	2012-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	0.6600	159 000
			O	2012-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	0.6400	169 000
			O	2012-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	0.6500	194 000
			O	2012-07-16	D	38 - Rachat ou annulation	(159 000)		35 000
			O	2012-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	0.7000	60 000
			O	2012-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	(35 000)		25 000
			O	2012-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	0.6700	50 000
			O	2012-07-24	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	0.6900	75 000
			O	2012-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	0.6900	85 000
			O	2012-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	0.7100	110 000
			O	2012-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)		35 000
			O	2012-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	(35 000)		0
ONEX CORPORATION									
Contrat à terme d'achat hors bourse (Forward contract entered into for hedging purposes)									
Onex Corporation	1								
The Onex DSU Hedge Trust	PI		O	2012-07-30	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	250 000	37.9992	759 322
Orosur Mining Inc.									
Actions ordinaires									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Shearer, Anthony Patrick	4, 5		O	2012-08-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			203 834
Spouse	PI		O	2012-08-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			345 000
Pan American Silver Corp.									
Actions ordinaires									
Pan American Silver Corp.	1		O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	16.2400	10 000
			O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	90 000	15.9200USD	100 000
			O	2012-07-09	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	14.9900USD	200 000
			O	2012-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	90 000	14.6900	290 000
			O	2012-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		190 000
			O	2012-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	70 000	14.5600USD	260 000
			O	2012-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	49 700	14.2700USD	309 700
			O	2012-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		209 700
			O	2012-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	(90 000)		119 700
			O	2012-07-16	D	38 - Rachat ou annulation	(70 000)		49 700
			O	2012-07-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	14.1400USD	52 400
			O	2012-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	14.2200USD	102 400
			O	2012-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	(49 700)		52 700
			O	2012-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	18 763	14.1900USD	71 463
			O	2012-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)		68 763
			O	2012-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	27 877	13.6800USD	96 640
			O	2012-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	(68 763)		27 877
			O	2012-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(27 877)		0
			O	2011-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	(189 700)		509 700
Patheon Inc.									
DSU									
Agroskin, Daniel	4		O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 483	2.5900	99 955*
Lagarde, Michel	4		O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 483	2.5900	44 485*
Levy, Paul S.	4		O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 483	2.5900	154 848*
O'Leary, Nicholas	4		O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 483	2.5900	27 452*
Shaw, Brian Gordon	4		O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 789	2.5900	77 655*
sutin, david earl	4		O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 483	2.5900	51 432*
Viso, Joaquin	4		O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 483	2.5900	99 955*
Watchorn, Derek John	4		O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 483	2.5900	154 848*
Pathfinder Convertible Debenture Fund									
Parts de fiducie									
Pathfinder Convertible Debenture Fund	1		O	2012-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	600	11.9300	4 247 986
			O	2012-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	11.9100	4 249 386
Peak Positioning Technologies Inc.									
Actions ordinaires									
HÉBERT, Georges Lawrence	4		O	2012-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.0900	851 467
PetroBakken Energy Ltd.									
Actions ordinaires									
PetroBakken Energy Ltd.	1		O	2012-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	14 300	12.8310	202 600
			O	2012-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	16 700	12.7267	219 300
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	15 700	12.7081	235 000
			O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	16 500	12.0967	251 500
			O	2012-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	17 200	11.5972	268 700
			O	2012-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	17 900	11.1332	286 600
			O	2012-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	17 600	11.3534	304 200
			O	2012-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	(304 200)		0
Petrobank Energy and Resources Ltd.									
Actions ordinaires									
Petrobank Energy and Resources Ltd.	1		O	2012-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	132 000	11.2431	528 000
			O	2012-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	107 900	11.4593	635 900
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	97 500	11.5933	733 400
			O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	132 000	11.0402	865 400

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2012-07-09	D	38 - Rachat ou annulation	63 900	10.9075	929 300
			O	2012-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	78 600	10.5881	1 007 900
			O	2012-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	132 000	10.5688	1 139 900
			O	2012-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	86 700	10.1771	1 226 600
			O	2012-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	85 801	10.4742	1 312 401
			O	2012-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 312 401)		0
Petrolympic Ltd.									
Actions ordinaires									
Ekstein, Brocha	3		O	2012-07-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.1030	13 657 207
			O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 000	0.0920	13 674 207
			O	2012-08-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.9500	13 675 207
			O	2012-08-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.1050	13 677 207
Pilot Gold Inc.									
Actions ordinaires									
Lennox-King, Matthew Oliver	4, 5		O	2012-08-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.9500	158 684
			O	2012-08-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.9600	163 184
REID, PATRICK GORDON	5		O	2012-08-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.9600	113 500
Pizza Pizza Royalty Income Fund									
Parts de fiducie									
Wright, Elizabeth Breslin	4		O	2012-08-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	10.2500	7 500
Plazacorp Retail Properties Ltd.									
Débentures convertibles 7.5 , Series # 6									
Brewer, Earl	4, 5, 3								
Berak Investments Ltd.	PI		O	2012-07-20	C	90 - Changements relatifs à la propriété	$ 200 000.00		
CIBC RRSP	PI		O	2012-07-20	C	90 - Changements relatifs à la propriété	($ 200 000.00)		
			M	2012-07-20	C	90 - Changements relatifs à la propriété	($ 200 000.00)		$ 0.00
TD Waterhouse RSP	PI		M	2012-07-20	C	90 - Changements relatifs à la propriété	$ 200 000.00		$ 250 000.00
Power Corporation du Canada									
Actions à droit de vote subalterne									
Johnson, John Edward	5		O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	28.2796	
			M	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	28.2796	120 000
Share Purchase Plan	PI		O	2011-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 300	25.7700	
			M	2011-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 300	25.7700	17 452
Lemay, Stéphane	5		O	2012-08-03	D	97 - Autre	977		1 238
REER / RRSP	PI		O	2012-08-03	I	97 - Autre	499		3 199
Share Purchase Plan	PI		O	2012-08-03	I	97 - Autre	2 364		3 956
Options									
Johnson, John Edward	5		O	2012-03-19	D	50 - Attribution d'options	59 736	27.2450	
			M	2012-03-19	D	50 - Attribution d'options	59 736	27.2450	476 997
Lemay, Stéphane	5		O	2011-03-15	D	50 - Attribution d'options	45 217	27.6000	206 898
			O	2012-03-19	D	50 - Attribution d'options	47 715	27.2450	254 613
Precision Drilling Corporation									
Actions ordinaires									
Alexander, Joanne Linette	5								
RRSP	PI		O	2012-08-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	8.2600	18 842
			O	2012-08-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(6 921)		11 921
			O	2012-08-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	857		12 778
RRSP - Spouse	PI		O	2012-08-01	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 714)		0
Deferred Share Units									
Hagerman, Allen R.	4		O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 194		
			M	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 276		66 999
Letwin, Stephen Joseph James	4		O	2012-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 838		
			M	2012-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 497		62 851
Progressive Waste Solutions Ltd.(formerly IESI-BFC Ltd.)									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Actions ordinaires									
Hulligan, William	5	R	O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	19.9800USD	100 000
Progressive Waste Solutions Ltd.	1		O	2012-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	200 984	19.6700	5 727 355
			O	2012-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 641	20.1400USD	5 728 996
QLT Inc.									
Actions ordinaires									
Jagpal, Sukhi	5		O	2012-08-03	D	51 - Exercice d'options	20 000	3.7300	21 200*
			O	2012-08-03	D	51 - Exercice d'options	15 000	2.4400	36 200*
			O	2012-08-03	D	51 - Exercice d'options	12 000	6.2700	48 200*
			O	2012-08-03	D	51 - Exercice d'options	20 000	7.2000	68 200*
			O	2012-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(67 000)	8.1900USD	1 200*
Lussow, Alexander	5		O	2012-08-08	D	51 - Exercice d'options	5 000	3.7300	25 000*
			O	2012-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	7.9200USD	20 000*
Options									
Jagpal, Sukhi	5		O	2012-08-03	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	3.7300	57 000*
			O	2012-08-03	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	2.4400	42 000*
			O	2012-08-03	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	6.2700	30 000*
			O	2012-08-03	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	7.2000	10 000*
Lussow, Alexander	5		O	2012-08-08	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	3.7300	410 000*
Queenston Mining Inc.									
Actions ordinaires									
Cudney, Robert Douglas	3								
Northfield Capital Corporation	PI	R	O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 000	3.1000	7 980 050
Quincaillerie Richelieu Ltée									
Actions ordinaires									
Quincaillerie Richelieu Ltée	1		O	2012-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	34.5000	25 000
			O	2012-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)	34.5000	0
Unités d'actions différées									
Chicoyne, Denyse	4		O	2012-08-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	44	34.1000	12 649
Courteau, Robert	4		O	2012-08-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	45	34.1000	12 692
DOUVILLE, Jean R.	4		O	2012-08-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	45	34.1000	12 723
Gauvin, Mathieu	4		O	2012-08-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	50	34.1000	14 384
Proteau, Jocelyn	4		O	2012-08-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	10	34.1000	5 922
Quinsam Captial Corporation									
Actions ordinaires									
Zanatta, Roy	4, 5, 3		O	2012-08-07	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(2 400 000)		600 000*
The Zanatta Family Trust	PI		O	2012-08-07	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 463 200)		365 800*
RDM Corporation									
Actions ordinaires									
Nally, Robert	4								
Ethos Software Co.	PI		O	2012-08-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	1.3000	576 800
			O	2012-08-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	1.3000	566 800
Redline Communications Group Inc.									
Actions ordinaires									
Kramer, David	3								
David Kramer (TFSA)	PI		O	2012-08-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	3.4000	9 475
			O	2012-08-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	3.3891	13 975
REIT INDEXPLUS Income Fund									
Parts de fiducie									
REIT Indexplus Income Fund	1		O	2012-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	12.0000	796 400
			O	2012-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	11.9500	798 200
Research In Motion Limited									
Actions ordinaires									
Richardson, John	4		O	2012-08-01	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(12 000)		32 500
664899 Ontario Ltd.	PI		O	2003-05-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-08-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	12 000		12 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Ressources Altai Inc.									
Actions ordinaires									
AU, Maria Pui-Ching	5		O	2012-08-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.0900	1 268 350
Ressources Canaco ltée									
Options									
Fu, Shuixing	4, 6		O	2012-08-03	D	50 - Attribution d'options	450 000		950 000
Heidema, Jeffrey Herman	5		O	2012-08-03	D	50 - Attribution d'options	250 000		550 000
Lock, Brian	4		O	2012-08-03	D	50 - Attribution d'options	450 000		1 450 000
Parsons, David	4		O	2012-08-03	D	50 - Attribution d'options	450 000		1 650 000
Ross, Shannon Mary	5		O	2012-08-03	D	50 - Attribution d'options	225 000	0.4000	525 000*
Sinitsin, David Murray	5		O	2012-08-03	D	50 - Attribution d'options	175 000	0.4000	325 000
Smith, Andrew Lee	4		O	2012-08-03	D	50 - Attribution d'options	800 000		3 130 000
Wang, Jingbin	4, 6		O	2012-08-03	D	50 - Attribution d'options	500 000		1 310 000
Ressources KWG inc.									
Actions ordinaires									
Ressources KWG inc.	1		O	2012-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	0.0550	400 000
			O	2012-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	0.0550	300 000
Ressources Majescor Inc.									
Options									
Barrie, C. Tucker	4, 5		O	2011-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2011-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 000
			O	2012-04-04	D	52 - Expiration d'options	(2 500)		302 500
RESSOURCES MINIÈRES AUGYVA INC.									
Actions ordinaires									
Augyva Mining Resources Inc.	1		O	2012-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(3 292 000)		0
			O	2012-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	0.1800	5 000
			O	2012-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	0.1800	0
			O	2012-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	0.1800	40 000
			O	2012-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)	0.1800	0
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	45 000	0.1800	45 000
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(45 000)	0.1800	0
			O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	0.1800	15 000
			O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)	0.1800	0
			O	2012-07-09	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	0.1800	15 000
			O	2012-07-09	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)	0.1800	0
			O	2012-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	0.1800	20 000
			O	2012-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	0.1800	0
			O	2012-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	14 000	0.1750	14 000
			O	2012-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	(14 000)	0.1750	0
			O	2012-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	0.1800	20 000
			O	2012-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	0.1800	0
			O	2012-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	0.1750	5 000
			O	2012-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	0.1750	0
			O	2012-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	0.1950	9 000
			O	2012-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	(9 000)	0.1950	0
			O	2012-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	0.1950	10 000
			O	2012-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	0.1950	0
			O	2012-07-16	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	0.1950	30 000
			O	2012-07-16	D	38 - Rachat ou annulation	(30 000)	0.1950	0
			O	2012-07-17	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	0.1950	40 000
			O	2012-07-17	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)	0.1950	0
			O	2012-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	0.1900	35 000
			O	2012-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	(35 000)	0.1900	0
			O	2012-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	46 000	0.1900	46 000
			O	2012-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	(46 000)	0.1900	0

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2012-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	0.1950	50 000
			O	2012-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	0.1950	0
			O	2012-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	19 500	0.1950	19 500
			O	2012-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	(19 500)	0.1950	0
			O	2012-07-24	D	38 - Rachat ou annulation	22 000	0.1950	22 000
			O	2012-07-24	D	38 - Rachat ou annulation	(22 000)	0.1950	0
			O	2012-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	0.1950	30 000
			O	2012-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	(30 000)	0.1950	0
			O	2012-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	0.1950	9 000
			O	2012-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(9 000)	0.1950	0
			O	2012-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	0.1950	25 000
			O	2012-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)	0.1950	0
			O	2012-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	48 000	0.1950	48 000
			O	2012-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(48 000)	0.1950	0
Ressources Teck Limitée									
Class B Subordinate Voting Shares									
Caisse de dépôt et placement du Québec	3		O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 300	28.1300	7 605 566
Richards Packaging Income Fund									
Parts de fiducie									
Prupas, David Lewis	7								
4117778 Canada Inc.	PI		O	2012-08-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 700	9.2150	307 805
Richards Packaging Income Fund	1		O	2012-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	5 600	8.7700	5 600
			O	2012-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(5 600)	8.7700	0
RIOCAN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST									
Parts de fiducie									
Sallows, Sharon	4		O	2012-07-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	87	26.9200	22 945
Darleen Duchesne	PI		O	2012-07-09	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	26.9200	2 271
Mackie Research in trust for Sharon Sallows	PI		O	2012-07-09	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	181	26.9200	42 706
Mackie Research in trust for SMH Holdings	PI		O	2012-07-09	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	90	26.9200	21 292
RONA inc.									
Actions ordinaires									
Caisse de dépôt et placement du Québec	3		O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600 000	14.1279	16 386 000
			O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400 000	14.2356	16 786 000
			O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	428 000	14.2490	17 214 000
Royal Host Inc.									
Débentures convertibles 5.90 unsecured subordinated, Series D, due June 30, 2014									
Clarke Inc.	3								
Quinpool Holdings Partnership	PI		O	2012-07-25	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	($ 82 000.00)	92.0000	$ 24 000.00*
Royal Host Inc.	1		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	$ 5 631 000.00	92.0000	$ 5 631 000.00
			O	2012-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	($ 5 631 000.00)	92.0000	$ 0.00
Débentures convertibles 6.00 unsecured subordinated, Series B, due October 31, 2015									
Clarke Inc.	3								
Quinpool Holdings Partnership	PI		O	2012-07-25	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	($ 4 000.00)	88.0000	$ 0.00
Royal Host Inc.	1		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	$ 7 567	88.0000	$ 7 567

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
							000.00		000.00
			O	2012-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	($ 7 567 000.00)	88.0000	$ 0.00
Débentures convertibles 6.25 unsecured subordinated, Series C, due Sept 30, 2013									
Royal Host Inc.	1		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	$ 2 000 000.00	95.0000	$ 2 000 000.00
			O	2012-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	($ 2 000 000.00)	95.0000	$ 0.00
Rubicon Minerals Corporation									
Options									
Rowlandson, Peter	4		O	2012-07-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-30	D	50 - Attribution d'options	200 000	3.2300	200 000*
Rutter Inc.									
Actions ordinaires									
Clarke, Donald	4, 3								
Gunite Investments Inc.	PI		O	2012-07-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.0600	13 297 258*
			O	2012-08-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	78 000	0.0600	13 375 258*
Saputo Inc.									
Actions ordinaires									
Saputo inc.	1		O	2012-07-03	D	38 - Rachat ou annulation	32 600	42.7949	32 600
			O	2012-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	42.9976	37 600
			O	2012-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	19 900	42.9785	57 500
			O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	33 300	42.9824	90 800
			O	2012-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	(32 600)		58 200
			O	2012-07-09	D	38 - Rachat ou annulation	14 100	42.9993	72 300
			O	2012-07-09	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		67 300
			O	2012-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	29 900	42.9940	97 200
			O	2012-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	(19 900)		77 300
			O	2012-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	(33 300)		44 000
			O	2012-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	17 500	42.9865	61 500
			O	2012-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	(14 100)		47 400
			O	2012-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	(29 900)		17 500
			O	2012-07-16	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	42.9987	22 200
			O	2012-07-17	D	38 - Rachat ou annulation	(17 500)		4 700
			O	2012-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	(4 700)		0
			O	2012-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	31 400	42.9605	31 400
			O	2012-07-24	D	38 - Rachat ou annulation	6 300	42.9971	37 700
			O	2012-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	35 400	42.9898	73 100
			O	2012-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(31 400)		41 700
			O	2012-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	(6 300)		35 400
			O	2012-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	(35 400)		0
Savaria Corporation									
Actions ordinaires									
Savaria Corporation	1		O	2012-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.3900	11 500
			O	2012-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(9 500)		2 000
			O	2012-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.4000	3 000
SEMAFO INC.									
Options									
Zongo, Tertius	4		O	2012-08-07	D	50 - Attribution d'options	63 776		63 776
Services immobiliers Brookfield Inc.									
Restricted Voting Shares									
Cash, Kevin Anthony	5								
Susan Cash	PI		O	2012-06-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	12.1900	1 800
		R	O	2012-06-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	12.1800	900

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
		R	O	2012-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	12.1900	0
SHAW COMMUNICATIONS INC.									
Actions sans droit de vote Class "B"									
Shaw, JR	4, 5, 3		O	2012-07-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 861	19.1134	1 342 286
Carol M. Shaw	PI		O	2012-07-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	252	19.1134	35 316
Heather Shaw	PI		O	2012-07-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	57	19.1134	211 924
James Cole Emanuel Shaw-Antonio	PI		O	2012-07-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	49	19.1134	1 590
Keeley Jae Shaw-Antonio	PI		O	2012-07-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	49	19.1134	1 590
MacKenzie Taylor Mantler	PI		O	2012-07-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	24	19.1134	754
Madison Carol Mantler	PI		O	2012-07-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	24	19.1134	754
Montana Marie Shaw-Antonio	PI		O	2012-07-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	49	19.1134	1 590
Shaw, Julie	5		O	2012-07-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15	19.1134	10 000
Directors' Deferred Share Units (DDSU)									
BURNS, ADRIAN	4		O	2012-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	122	19.7900	30 108
Galbraith, George	4		O	2012-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	26	19.7900	6 286
Green, Richard R.	4		O	2012-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	348	19.6670USD	14 894
Haverstock, Lynda	4		O	2012-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	142	19.7483	12 598
Keating, Gregory John	4		O	2012-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	88	19.7900	21 669
O'Brien, Michael Wilfrid	4		O	2012-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	138	19.7900	33 877
Pew, Paul Kenneth	4		O	2012-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	646	19.7377	31 652
Royer, Jeffrey	4		O	2012-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	520	19.7446	38 782
Shaw, Bradley	4, 5		O	2012-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	23	19.7900	5 779
Sparkman, JC	4		O	2012-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	109	19.7250USD	26 925
Vogel, Carl E.	4		O	2012-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	25	19.7250	
			M	2012-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	25	19.7250USD	6 285
Weatherill, Sheila Christine	4		O	2012-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	229	19.7384	11 819
Yuill, Willard	4		O	2012-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	41	19.7900	10 136
Societe Aurifere Barrick									
Actions ordinaires									
Sokalsky, Jamie Calvin	4, 5		O	2012-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	32.5900	50 000
Société financière IGM Inc.									
Equity Forward Contract - IGM 1									
IGM Financial Inc.	1		O	2012-07-31	D	35 - Dividende en actions	1	39.2900	7

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Equity Forward Contract - IGM 2									
IGM Financial Inc.	1		O	2012-07-31	D	35 - Dividende en actions	1	39.2900	3
Equity-Swap - IGM1									
IGM Financial Inc.	1		O	2012-07-31	D	35 - Dividende en actions	1	39.2900	22
Equity-Swap - IGM3									
IGM Financial Inc.	1		O	2012-07-31	D	35 - Dividende en actions	1	39.2900	3
Student Transportation Inc. (formerly, Student Transportation of America Ltd.)									
Actions ordinaires									
SNCF Participations, S.A.	3		O	2012-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	83 332	6.4100	11 610 671
Supremex Inc.									
Actions ordinaires									
Cook, Blair	6		O	2012-08-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000
Supremex Inc	1		O	2012-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	5 100	1.6002	5 100
Technologies 20-20 Inc.									
Actions ordinaires									
Grou, Jean-François	4, 5		O	2012-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	199	4.0300	80 079
Deferred share unit / actions différées									
Archambault, Yves	4		O	2012-08-07	D	46 - Contrepartie de services	565		36 117
Lord, Richard	4		O	2012-08-07	D	46 - Contrepartie de services	2 321		68 564
Technologies Miranda Inc.									
Actions ordinaires									
Belden (CDT) Canada Inc.	3		O	2012-07-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-27	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	21 725 321	17.0000	21 725 321
			O	2012-07-30	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	585 779	17.0000	22 311 100
Fonds de solidarité FTQ	3		O	2012-07-31	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 404 444)		
			M	2012-07-27	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 404 444)	17.0000	1 000 000
			O	2012-07-27	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 000 000)	17.0000	0
Tekmira Pharmaceuticals Corporation									
Actions ordinaires									
Growth Works Capital Ltd. & Affiliates (venture capital unit	3								
Working Opportunity Fund (EVCC) Ltd.	PI		O	2012-07-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	3.5000	1 728 567
			O	2012-08-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	3.7500	1 708 567
Murray, Mark Joseph	5		O	2012-07-31	D	51 - Exercice d'options	8 193	0.4400	59 961
WORKING OPPORTUNITY FUND (EVCC) LTD.	3		O	2012-07-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60 900)	2.5742	
			M	2012-07-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	2.5506	1 829 467
			O	2012-07-17	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(97 953)		1 731 514
GrowthWorks Access Fund Limited Partnership	PI		O	2008-05-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-17	I	90 - Changements relatifs à la propriété	97 953		97 953
		R	O	2012-07-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 900)	2.6195	77 053
			O	2012-07-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	3.5000	57 053
			O	2012-08-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	3.7500	37 053
Options									
Murray, Mark Joseph	5	R	O	2012-07-31	D	51 - Exercice d'options	(8 193)	0.4400	396 435
The Brick Ltd.									
Actions ordinaires									
The Brick Ltd.	1		O	2012-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	293 200	4.0000	3 058 783
			O	2012-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	44 581	3.9500	3 103 364
			O	2012-07-16	D	38 - Rachat ou annulation	5 881	4.0000	3 109 245
			O	2012-07-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	4.0000	3 111 345

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2012-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.0000	3 114 345
			O	2012-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	781	4.0000	3 115 126
			O	2012-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	14 381	4.0000	3 129 507
The North West Company Inc.									
Deferred Share Units									
Coleman, Frank Joseph	4		O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	529	21.7800	8 228
Evans, Frances Wendy	4		O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	209	21.7800	17 632
Kennedy, Robert	4		O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 054	21.7800	23 686
Lukassen, Gary J.	4		O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	172	21.7800	14 454
Merasty, Gary	4		O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	373	21.7800	2 754
Riley, Sanford	4		O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 314	21.7800	39 037
Stefanson, Eric	4		O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	251	21.5800	1 097
Verschuren, Annette Marie	4		O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	530	21.7800	1 659
Theratechnologies Inc.									
Actions ordinaires									
Ingalls & Snyder, LLC	3								
various managed accounts	PI		O	2012-08-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(61 020)		6 801 585
Thomson Reuters Corporation									
Actions ordinaires									
Craig, David William Ian	7, 5		O	2012-03-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 623		9 776
Gold, Marc E.	7		O	2012-08-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	28.4200USD	568
			O	2012-08-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	28.4250USD	168
Kibarian, Christopher A.	7, 5		O	2012-03-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 952		
			M	2012-03-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 112		10 228
			O	2012-04-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 138		12 366
			O	2012-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 112)	28.7600USD	11 266
Deferred Share Units									
Kibarian, Christopher A.	7, 5	R	O	2012-04-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	485		1 117
Restricted Share Units									
Craig, David William Ian	7, 5	R	O	2012-03-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 632)		35 797
Kibarian, Christopher A.	7, 5	R	O	2012-04-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 848)		50 075
Toromont Industries Ltd.									
Options									
Casson, Randall	7, 2		O	2012-07-31	D	50 - Attribution d'options	40 000		150 500*
Chisholm, Jeffrey Scott	4		O	2012-07-31	D	50 - Attribution d'options	10 000		18 350*
Cuddy, Mike	7		O	2012-07-31	D	50 - Attribution d'options	25 000		107 500*
Franklin, Robert	4		O	2012-07-31	D	50 - Attribution d'options	10 000		43 350*
GALLOWAY, DAVID ALEXANDER	4		O	2012-07-31	D	50 - Attribution d'options	10 000		43 350*
Hill, Wayne S.	4, 5		O	2012-07-31	D	50 - Attribution d'options	10 000		93 350*
Jewer, Paul Randolph	5		O	2012-07-31	D	50 - Attribution d'options	50 000		167 000*
McCallum, John S.	4		O	2012-07-31	D	50 - Attribution d'options	10 000		38 350*
McLeod, Steven Douglas	5		O	2012-07-31	D	50 - Attribution d'options	25 000		93 000*
Medhurst, Scott	4, 5		O	2012-07-31	D	50 - Attribution d'options	100 000		227 500*
Ogilvie, Robert M.	4, 5		O	2012-07-31	D	50 - Attribution d'options	50 000		310 000*
Wetherald, David	5		O	2012-07-31	D	50 - Attribution d'options	27 000		83 000*
TransAlta Corporation									
Actions ordinaires									
Jackson, Douglas Allan	5		O	2012-08-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	15.4400	7 278
			O	2012-08-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	15.4500	9 578
Transat A.T. inc.									
Unités d'actions différées (UAD)									
Bisson, André	4		O	2012-08-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 176	3.1900	7 098
De Cesare, Lina	4		O	2012-08-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 176	3.1900	4 916
Delisle, Jean-Pierre	4		O	2012-08-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 176	3.1900	6 484
Edwards, Brian	4		O	2012-08-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 174	3.1900	7 554
Leblanc, Jean-Yves	4		O	2012-08-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 369	3.1900	7 144

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Simoneau, Jacques	4		O	2012-08-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 176	3.1900	7 098
Sureau, Philippe	4, 7		O	2012-08-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 547	3.1900	7 105
Thompson, John D.	4		O	2012-08-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 176	3.1900	14 382
Wood, Dennis	4		O	2012-08-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 154	3.1900	26 308
TransCanada Corporation									
Actions ordinaires									
Hobbs, Lee G.	5		O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	45.6500	1 500
			O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	45.6400	200
			O	2012-07-31	D	51 - Exercice d'options	14 000	35.2300	14 200
			O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	35.2300	
			M	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	45.6300	12 100
			O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 200)	35.2300	
			M	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 200)	45.6200	4 900
			O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	45.6000	4 500
			O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	45.6100	4 300
			O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	45.5900	4 000
			O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	33.0800	16 000
			O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	45.6800	13 600
			O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	45.6700	13 000
			O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	45.6600	11 800
			O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	45.6500	8 700
			O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	45.6400	8 500
			O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	45.6300	7 900
			O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	45.6200	5 500
			O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	45.6100	5 100
			O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	45.6000	4 900
			O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	45.5900	4 600
			O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	45.5800	4 000
Lohnes, Gregory Alan	5		O	2012-08-02	D	51 - Exercice d'options	14 000	35.2300	24 790
			O	2012-08-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 400)	45.4900	17 390
			O	2012-08-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 600)	45.4200	10 790
Miller, Paul E.	7		O	2012-08-03	D	51 - Exercice d'options	10 000	33.0800	10 000
			O	2012-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	45.9300	8 900
			O	2012-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	45.9200	8 200
			O	2012-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 200)	45.9000	0
Schock, Steven	5		O	2012-08-01	D	51 - Exercice d'options	10 000	35.2300	15 500
			O	2012-08-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	45.9100	14 900
			O	2012-08-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	45.9000	14 000
			O	2012-08-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	45.8900	12 900
			O	2012-08-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	45.8800	12 400
			O	2012-08-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	45.8700	12 000
			O	2012-08-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	45.8600	9 800
			O	2012-08-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	45.8500	9 000
			O	2012-08-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	45.8400	7 000
			O	2012-08-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	45.8300	6 700
			O	2012-08-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	45.8200	5 500
Taylor, William C.	5		O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	35.2300	20 000
			O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	45.6600	18 900
			O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	45.6500	9 900
			O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	45.6100	8 700
			O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 700)	45.6000	4 000
			O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	45.5700	2 500
			O	2012-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	45.5600	0
Van der Put, Jan	7		O	2012-08-03	D	51 - Exercice d'options	922	37.9300	922
			O	2012-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(922)	46.0000	0

Options Granted Feb. 18, 2011 @ $37.93 CDN Expiry Feb. 18, 2018

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Van der Put, Jan	7		O	2012-08-03	D	51 - Exercice d'options	(922)	37.9300	3 844
Options Granted Feb. 27, 2006 @ $35.23 CDN Expiry Feb. 27, 2013									
Hobbs, Lee G.	5		O	2012-07-31	D	51 - Exercice d'options	(14 000)		0
Lohnes, Gregory Alan	5		O	2012-08-02	D	51 - Exercice d'options	(14 000)		0
Schock, Steven	5		O	2012-08-01	D	51 - Exercice d'options	(10 000)		4 000
Taylor, William C.	5		O	2012-07-31	D	51 - Exercice d'options	(20 000)		0
Options Granted June 12, 2006 @33.08 CDN Expiry June 12, 2013									
Hobbs, Lee G.	5		O	2012-07-31	D	51 - Exercice d'options	(12 000)		23 000
Miller, Paul E.	7		O	2012-08-03	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	33.0800	5 000
Transcontinental inc.									
Actions à droit de vote subalterne Catégorie A									
Transcontinental inc.	1		O	2012-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	(23 900)		401 200
			O	2012-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	(267 800)		133 400
			O	2012-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	(133 400)		1 300
			O	2012-07-17	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)		0
			O	2012-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)		29 100
			O	2012-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)		23 100
			O	2012-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(23 000)		1 100
TransForce Inc.									
Actions ordinaires									
Marsilii, Joe	6		O	2012-08-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	17.7000	18 846
			O	2012-08-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	17.7100	17 046
Tree Island Wire Income Fund									
Débentures convertibles - 10 second lien convertible debentures									
Bull, Peter Morris	3								
Arbutus Distributors Ltd.	PI		O	2010-01-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-11-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2009-11-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M''	2009-11-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			$ 2 250 000.00
			O	2010-01-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	$ 12 984.00	100.0000	
			M	2010-01-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	$ 1 298 400.00	100.0000	
			M'	2010-01-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	$ 1 298 400.00	100.0000	$ 3 548 400.00*
		R	O	2010-03-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	$ 10.00	105.0000	
			M	2010-03-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	$ 1 000.00	105.0000	$ 3 549 400.00*
		R	O	2010-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	$ 50 000.00	94.0000	$ 3 599 400.00*
		R	O	2011-08-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	$ 10 000.00	89.6000	$ 3 659 400.00*
			O	2012-07-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	$ 24 000.00	98.0000	$ 3 838 400.00*
			O	2012-08-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	$ 76 000.00	97.9900	$ 3 914 400.00*
Parts de fiducie									
Bull, Peter Morris	3								
Arbutus Distributors Ltd.	PI		O	2012-07-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 000	0.4000	311 000*
Tricon Capital Group Inc.									
Débentures convertibles 6.375 Convertible Unsecured Subordinated									
Alikhan, June	5								
RRSP	PI		O	2010-05-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-30	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	$ 40 000.00	1000.0000	
			M	2012-07-30	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	$ 41 000.00	1000.0000	$ 41 000.00
Berman, Gary	5								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
RRSP	PI		O	2010-05-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-30	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	$ 50 000.00	1000.0000	$ 50 000.00
Watchorn, Glenn	5								
RRSP	PI		O	2010-05-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-30	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	$ 30 000.00	1000.0000	$ 30 000.00
Tuscany Energy Ltd.									
Actions ordinaires									
TUSCANY ENERGY LTD., TUSCANY ENERGY LTD.	1		O	2012-08-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 500	0.1050	16 500
			O	2012-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	(16 500)	0.1050	0
			O	2012-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	0.1050	5 500
			O	2012-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	(5 500)	0.1050	0
TVI Pacific Inc.									
Actions ordinaires									
Horejsi, Jan Richard	4		O	2012-08-08	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(73 358)	0.0200	0
Shooting Star Petroleums Ltd.	PI		O	2012-08-07	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 100 000)	0.0200	0
Tax Free Savings Account - Jan Horejsi	PI		O	2003-03-24	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-08-07	I	90 - Changements relatifs à la propriété	561 000	0.0200	561 000
			O	2012-08-08	I	90 - Changements relatifs à la propriété	73 358	0.0200	634 358
Tax Free Savings Account - Neila Horejsi	PI		O	2003-03-24	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-08-07	I	90 - Changements relatifs à la propriété	539 000	0.0200	539 000
Twin Butte Energy Ltd.									
Actions ordinaires									
Bowman, Robert D.	5		O	2012-08-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 120	2.5000	125 124
Cathcart, Neil Thomes	5		O	2012-08-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	840	2.5000	330 401
Gamache, Claude Maurice	5		O	2012-08-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	819	2.5000	187 945
Hall, Bruce William	5		O	2012-08-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	940	2.5000	378 092
Kraft, Preston	5		O	2012-08-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	900	2.5000	52 870
Ogilvy, Colin, Foster	5		O	2012-08-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 093	2.5000	452 952
SAUNDERS, JAMES MACLEO	4, 5		O	2012-08-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 000	2.5000	4 234 680
Steele, Alan	5		O	2012-08-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 253	2.5000	831 928
United Corporations Limited									
Actions ordinaires									
United-Connected Holdings Corp.	3		O	2012-08-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	47.3683	2 880 842
			O	2012-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	47.3000	2 880 942
			O	2012-08-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	47.2500	2 881 042
Uragold Bay Resources Inc. (formerly Uranium Bay Resources Inc.)									
Actions ordinaires									
Drapeau, Noëlle	4, 5		O	2012-08-03	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(382 500)		127 500
6710018 Canada inc.	PI		O	2012-08-03	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(243 750)		81 250
Levasseur, Patrick	4		O	2012-08-03	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(345 000)		115 000
Ice Age Gold Corp	PI		O	2012-08-03	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(8 250 000)		2 750 000
Robitaille, Robert	4	R	O	2012-03-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	0.0350	
GROUPE SOPRODEV (1990) INC	PI		M	2012-03-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	0.0350	450 000*
			O	2012-08-03	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(337 500)		112 500
Tourillon, Bernard J.	4, 5		O	2012-08-02	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(325 000)	0.0100	0
3245004 Canada Inc.	PI		O	2012-08-03	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(67 500)		22 500*
REER	PI		O	2012-08-03	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(307 500)		102 500*
SELI	PI		O	2012-08-02	I	90 - Changements relatifs à la propriété	325 000	0.0100	625 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2012-08-03	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(468 750)		156 250*
Bons de souscription									
Drapeau, Noëlle	4, 5		O	2012-08-03	D	58 - Expiration de droits de souscription	(165 000)		0
Robitaille, Robert	4								
GROUPE SOPRODEV (1990) INC	PI		O	2011-07-24	I	55 - Expiration de bons de souscription	125 000		
			M	2011-07-24	I	55 - Expiration de bons de souscription	(125 000)		0
Options									
Drapeau, Noëlle	4, 5		O	2012-08-03	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(375 000)	0.1000	125 000
Levasseur, Patrick	4		O	2012-08-03	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(600 000)	0.1000	200 000
Robitaille, Robert	4		O	2012-08-03	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(375 000)		125 000
Tourillon, Bernard J.	4, 5		O	2012-04-03	D	52 - Expiration d'options	(250 000)		
			M	2011-07-14	D	52 - Expiration d'options	(250 000)		700 000
			O	2012-08-06	D	52 - Expiration d'options	(700 000)	0.1000	
			M	2012-06-25	D	52 - Expiration d'options	(700 000)	0.1000	800 000*
			O	2012-08-03	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(600 000)	0.4000	200 000*
Uranium Focused Energy Fund									
Parts de fiducie									
Uranium Focused Energy Fund	1		O	2012-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	500	2.2200	18 438 585
Virginia Energy Resources Inc.									
Actions ordinaires									
Cathro, Michael	5		O	2012-07-30	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 000	0.1100	42 500
			O	2012-08-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	12 500	0.1250	55 000
Viterra Inc.									
Forwards									
Birks, Thomas	4	R	O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 841	16.0500	166 510
			O	2012-06-26	D	35 - Dividende en actions	746		160 669
Chambers, Thomas S.	4	R	O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 804	16.0500	109 130
			O	2012-06-26	D	35 - Dividende en actions	494		106 326
DuPont, Bonnie Diane Rose	4	R	O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 648	16.0500	68 686
			O	2012-06-26	D	35 - Dividende en actions	307		66 038
Gibson, Brian James	4	R	O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 671	16.0500	1 671
Hearn, Timothy James	4	R	O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 324	16.0500	45 859
			O	2012-06-26	D	35 - Dividende en actions	206		44 535
Howe, Dallas	4	R	O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 726	16.0500	101 951
			O	2012-07-26	D	35 - Dividende en actions	460		99 225
Pinder, Herbert	4	R	O	2012-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 492	16.0500	102 080
			O	2012-07-26	D	35 - Dividende en actions	462		99 588
Wesdome Gold Mines Ltd.									
Options									
Bawden, William Frederick	4		O	2012-08-02	D	50 - Attribution d'options	10 000	0.8500	75 000
Bennett, Eldon James	4		O	2012-08-02	D	50 - Attribution d'options	10 000	0.8500	95 000
Blais, Marc	4		O	2012-08-02	D	50 - Attribution d'options	10 000	0.8500	105 000
northgrave, brian	4		O	2012-08-02	D	50 - Attribution d'options	10 000	0.8500	113 000
Orr, Donald	4, 5		O	2012-08-02	D	50 - Attribution d'options	10 000	0.8500	155 000
Pollitt, Donovan Arthur	5		O	2012-08-02	D	50 - Attribution d'options	10 000	0.8500	155 000
SAWH, HEMDAT	4		O	2012-08-02	D	50 - Attribution d'options	10 000	0.8500	75 000
Stein, Arthur	4		O	2012-08-02	D	50 - Attribution d'options	10 000	0.8500	55 000
Wi-LAN Inc.									
Actions ordinaires									
Skippen, James	4, 5								
Pamela Skippen	PI		O	2012-08-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	4.8500	470 800
			O	2012-08-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	4.8400	472 800
Vladescu, Michael	5		O	2012-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.8800	15 000
Watchmaker, Prashant	5		O	2012-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 600	4.8600	33 000
Wi-LAN Inc.	1		O	2012-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	5.1000	250 000
			O	2012-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	5.0545	260 000

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2012-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	5.1359	80 000
			O	2012-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(190 000)		70 000
Williams Creek Gold Limited									
Actions ordinaires									
Interinvest Corporation	3								
Interinvest US	PI		O	2012-07-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.3300USD	11 337 879
			O	2012-07-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.3300USD	11 347 879
			O	2012-08-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.3200USD	11 352 879
			O	2012-08-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.3200USD	11 357 879
Yieldplus Income Fund									
Parts de fiducie									
Yieldplus Income Fund	1		O	2012-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	7.1900	82 483 058
ZoomMed inc.									
Options									
Luneau, Micheline	4	R	O	2012-07-20	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.1000	530 000
Marmet, André	4, 5	R	O	2012-07-20	D	50 - Attribution d'options	450 000	0.1000	830 000
Marmet, Yves	4, 5	R	O	2012-07-20	D	50 - Attribution d'options	450 000	0.1000	830 000
Matziorinis, Nicolas	4	R	O	2012-07-20	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.1000	420 000
Perrino, Pietro	4	R	O	2012-07-20	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.1000	530 000
Pinard, Marie-Hélène	4, 5	R	O	2012-07-20	D	50 - Attribution d'options	450 000	0.1000	830 000
Powell, Robert	4	R	O	2012-07-20	D	50 - Attribution d'options	450 000	0.1000	830 000
Options 0,50$									
Luneau, Micheline	4		O	2012-08-03	D	52 - Expiration d'options	(265 000)		0
Marmet, André	4, 5		O	2012-08-03	D	52 - Expiration d'options	(265 000)		0
Marmet, Yves	4, 5		O	2012-08-03	D	52 - Expiration d'options	(265 000)		0
Perrino, Pietro	4		O	2012-08-03	D	52 - Expiration d'options	(265 000)		0
Pinard, Marie-Hélène	4, 5		O	2012-04-03	D	52 - Expiration d'options	(265 000)		0
Powell, Robert	4								
R.S.P. Management Services Limited	PI		O	2012-08-07	I	52 - Expiration d'options	(265 000)		0

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

À partir du 1er novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié passera donc à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales)

Vous trouverez, sous la présente annexe, une liste des opérations d'initiés déclarées hors délai dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Il s'agit de la liste des initiés qui n'ont pas déclaré leur emprise ou une modification à leur emprise à l'intérieur des délais prescrits par la Loi. Cette liste est publiée chaque semaine, mais les opérations déclarées hors délai n'y apparaissent qu'une seule fois.

Le détail des opérations déposées en retard est publié à l'Annexe B1 (Déclarations d'initiés SEDI). Ces opérations sont codifiées « R ».

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée ci-dessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais.

Le personnel rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (LVM), déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec de façon exacte et claire et ce, dans un délai de dix jours, sauf dans certains cas précis.

L'initié qui ne déclare pas, dans les délais requis, toute modification à son emprise sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel il est initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire ou être passible d'une amende à la suite d'une poursuite pénale.

La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 LVM et à l'article 271.14 du Règlement sur les valeurs mobilières (RVM). Cette sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés des émetteurs assujettis pour lesquels le Québec agit à titre d'autorité principale. Afin de bien les identifier, les opérations de ces initiés apparaissent en caractère gras dans la présente Annexe. Cette sanction administrative pécuniaire est de 100 $ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 $.

L'infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite pénale est prévue à l'article 202 LVM. Sauf disposition particulière, toute personne qui contrevient à une disposition de la LVM commet une infraction et est passible d'une amende minimale, selon le plus élevé des montants, de 2 000 $ dans le cas d'une personne physique et de 3 000 $ dans le cas d'autres personnes, ou du double du bénéfice réalisé. Le montant maximal de l'amende est, selon le plus élevé des montants, de 150 000 $ dans le cas d'une personne physique et de 200 000 $ dans le cas d'autres personnes, ou du quadruple du bénéfice réalisé. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Axia NetMedia Corporation				
	Axia NetMedia Corporation	2012-06-29	2012-08-08	AB
Barwell, Christine				
	ALAMOS GOLD INC	2012-07-30	2012-08-05	ON
Birks, Thomas				
	Viterra Inc.	2012-07-31	2012-08-08	SK
Boxall, Susan Joy				
	Lundin Mining Corporation	2012-08-01	2012-08-08	ON
Bull, Peter Morris				
	Tree Island Wire Income Fund	2010-08-10	2012-08-01	BC
	Tree Island Wire Income Fund	2011-08-29	2012-08-01	BC
Carpenter, Jim Bob				
	Le Groupe Intertape Polymer Inc.	**2008-08-26**	**2012-08-03**	**QC**
Cash, Kevin Anthony				
	Services immobiliers Brookfield Inc.	2012-06-05	2012-08-02	ON
	Services immobiliers Brookfield Inc.	2012-06-06	2012-08-02	ON
Chambers, Thomas S.				
	Viterra Inc.	2012-07-31	2012-08-08	SK
Cheung, Andrew				
	01 Communique Laboratory Inc.	2012-07-31	2012-08-08	ON
Connor, Gerald R.				
	Allied Properties Real Estate Investment Trust	2012-05-28	2012-08-07	ON
Craig, David William Ian				
	Thomson Reuters Corporation	2012-03-20	2012-08-08	ON
Cudney, Robert Douglas				
	Canada Lithium Corp.	2012-08-01	2012-08-08	ON
	Queenston Mining Inc.	2012-08-01	2012-08-08	ON
Dickson, James Malcolm				
	Clearwater Seafoods Incorporated	2012-06-27	2012-08-07	NS
Duncan, Richard Foster				
	Atlantic Power Corporation	2012-03-31	2012-08-03	ON
DuPont, Bonnie Diane Rose				
	Viterra Inc.	2012-07-31	2012-08-08	SK
Edwards, Peter John				
	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2012-07-30	2012-08-07	AB
Gibson, Brian James				

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	**Émetteur**	**Date de l'opération**	**Date de réception**	**Autorité principale**
	Viterra Inc.	2012-07-31	2012-08-08	SK
Hamilton, Arthur Richard Graham				
	GeoVenCap Inc.	2012-05-09	2012-08-06	AB
HARTWICK, KENNETH				
	Atlantic Power Corporation	2012-03-31	2012-08-03	ON
Hearn, Timothy James				
	Viterra Inc.	2012-07-31	2012-08-08	SK
Horvat, Miljenko				
	Naturally Advanced Technologies Inc.	2012-07-31	2012-08-07	BC
Howe, Dallas				
	Viterra Inc.	2012-07-31	2012-08-08	SK
Howorth, Matthew				
	ALAMOS GOLD INC	2012-05-08	2012-08-02	ON
Hulligan, William				
	Progressive Waste Solutions Ltd.(formerly IESI-BFC Ltd.)	2012-07-31	2012-08-07	ON
Hurley, Brian Leo				
	Genworth MI Canada Inc.	2012-08-01	2012-08-08	ON
Kibarian, Christopher A.				
	Thomson Reuters Corporation	2012-04-03	2012-08-08	ON
	Thomson Reuters Corporation	2012-04-03	2012-08-08	ON
LEDER, JOHN				
	FairWest Energy Corporation	2012-06-25	2012-08-03	AB
Lord, Richard				
	Groupe Colabor Inc.	**2012-07-25**	**2012-08-02**	**QC**
Luneau, Micheline				
	ZoomMed inc.	**2012-07-20**	**2012-08-03**	**QC**
Marmet, André				
	ZoomMed inc.	**2012-07-20**	**2012-08-03**	**QC**
Marmet, Yves				
	ZoomMed inc.	**2012-07-20**	**2012-08-03**	**QC**
Matziorinis, Nicolas				
	ZoomMed inc.	**2012-07-20**	**2012-08-03**	**QC**
Murray, Mark Joseph				
	Tekmira Pharmaceuticals Corporation	2012-07-31	2012-08-07	BC
Nichols, Holli				
	Atlantic Power Corporation	2012-03-31	2012-08-03	ON
Pantelidis, James				
	Le Groupe Intertape Polymer Inc.	**2012-05-16**	**2012-08-06**	**QC**
Periscope Capital Inc.				
	Financial 15 Split Corp. II	2012-08-01	2012-08-07	ON
Perrino, Pietro				
	ZoomMed inc.	**2012-07-20**	**2012-08-03**	**QC**
Pinard, Marie-Hélène				

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	**Émetteur**	**Date de l'opération**	**Date de réception**	**Autorité principale**
	ZoomMed inc.	**2012-07-20**	**2012-08-03**	**QC**
Pinder, Herbert				
	Viterra Inc.	2012-07-31	2012-08-08	SK
Pitz, Bernard				
	Le Groupe Intertape Polymer Inc.	**2009-11-12**	**2012-08-03**	**QC**
Powell, Robert				
	ZoomMed inc.	**2012-07-20**	**2012-08-03**	**QC**
Pugliese, William				
	IAMGOLD Corporation	2010-06-25	2012-08-07	ON
Quinlivan, David F.				
	Alacer Gold Corp.	2012-08-01	2012-08-08	ON
Ruffolo, Francesco				
	International Datacasting Corporation	2012-08-01	2012-08-07	ON
Tarnocai, Charles				
	ALAMOS GOLD INC	2012-07-30	2012-08-07	ON
Temkin, Seymour				
	Medical Facilities Corporation	2012-06-18	2012-08-03	ON
WORKING OPPORTUNITY FUND (EVCC) LTD.				
	Tekmira Pharmaceuticals Corporation	2012-07-17	2012-08-05	BC

ANNEXE 4 - LISTE DES SOCIÉTÉS ADMISSIBLES AU RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS II

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
AEterna Zentaris Inc.	Actions inscrites	2009-08-05	Actions ordinaires	2012-12-31
CO_2 Solution inc.	Actions inscrites	2011-08-12	Actions ordinaires	2014-12-31
Corporation Groupe Mercator Transport	Actions inscrites	2010-07-14	Actions ordinaires	2013-12-31
Corporation Technologies Wanted	Actions inscrites	2009-07-22	Actions ordinaires	2012-12-31
DEQ Systèmes Corp.	Actions inscrites	2010-03-26	Actions ordinaires	2013-12-31
Diagnocure Inc.	Actions inscrites	2010-11-23	Actions ordinaires	2013-12-31
Gastem Inc.	Actions inscrites	2010-07-05	Actions ordinaires	2013-12-31
Groupe Bikini Village inc.	Actions inscrites	2009-08-18	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe CVTech inc	Placement privé	2009-06-16	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe d'Alimentation MTY Inc.	Actions inscrites	2009-11-12	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe de Jeux Amaya Inc.	Actions inscrites	2012-07-05	Actions ordinaires	2015-12-31
Groupe GDG Environnement ltée	Actions inscrites	2009-07-24	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe Opmedic Inc.	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
H_2O Innovation inc.	Placement privé	2009-06-16	Actions ordinaires	2012-12-31
Innoventé inc.	Actions inscrites	2011-10-25	Actions ordinaires	2014-12-31
Intema Solutions Inc.	Actions inscrites	2009-10-22	Actions ordinaires	2012-12-31
Labopharm inc.	Actions inscrites	2009-08-05	Actions ordinaires	2012-12-31
Laboratoires Paladin	Actions inscrites	2009-09-03	Actions ordinaires	2012-12-31
Medicago Inc.	Actions inscrites	2011-07-12	Actions ordinaires	2014-12-31
Mines Richmont Inc.	Actions inscrites	2010-02-28	Actions ordinaires	2013-12-31
Nemaska Lithium Inc.	Actions inscrites	2011-12-16	Actions ordinaires	2014-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Neptune Technologies & Bioressources Inc.	Actions inscrites	2010-03-01	Actions ordinaires	2013-12-31
Noveko International inc.	Actions inscrites	2009-10-20	Actions ordinaires	2012-12-31
Novik inc.	Actions inscrites	2010-01-14	Actions ordinaires	2013-12-31
Opsens Inc.	Actions inscrites	2009-12-22	Actions ordinaires	2012-12-31
Parta Dialogue Inc.	Actions inscrites	2012-03-28	Actions ordinaires	2015-12-31
Pétrolia Inc.	Actions inscrites	2012-04-27	Actions ordinaires	2015-12-31
Prosep Inc.	Actions inscrites	2010-04-06	Actions ordinaires	2013-12-31
PyroGenèse Canada Inc.	Actions inscrites	2011-11-08	Actions ordinaires	2014-12-31
Ressources Métanor Inc.	Actions inscrites	2012-01-16	Actions ordinaires	2015-12-31
Roctest Ltée	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
Sherbrook SBK Corp.	Actions inscrites	2011-06-17	Actions ordinaires	2014-12-31
Sofame Technologies Inc.	Placement privé	2009-03-24	Actions ordinaires	2012-12-31
Solutions Extenway Inc.	Actions inscrites	2011-07-18	Actions ordinaires	2014-12-31
Technologies 20-20 Inc.	Actions inscrites	2009-12-11	Actions ordinaires	2012-12-31
Technologies D-Box inc.	Placement privé	2010-09-28	Actions ordinaires	2013-12-31
Technologies SENSIO inc.	Actions inscrites	2010-06-08	Actions ordinaires	2013-12-31
Technologies Sonomax Inc.	Actions inscrites	2011-08-17	Actions ordinaires	2014-12-31
Theratechnologies inc.	Actions inscrites	2009-07-22	Actions ordinaires	2012-12-31
TSO_3 inc.	Actions inscrites	2012-04-17	Actions ordinaires	2015-12-31
Warnex Inc.	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
Xebec Adsorption Inc.	Actions inscrites	2010-09-13	Actions ordinaires	2013-12-31
Zoommed Inc.	Actions inscrites	2010-05-10	Actions ordinaires	2013-12-31

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

7.1 Avis et communiqués
7.2 Réglementation de l'Autorité
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
7.4 Autres consultations
7.5 Autres décisions

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÈGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (la « CDS ») – Modifications importantes aux Procédés et méthodes de la CDS – Améliorations du processus d'attribution au RNC

L'Autorité des marchés financiers publie le projet, déposé par la CDS, de modifications importantes aux Procédés et méthodes de la CDS concernant la fonctionnalité du processus d'attribution du Service de règlement net continu (« RNC »). Les modifications proposées visent à améliorer la fonctionnalité du processus d'attribution actuel, pour offrir une efficience de traitement et une souplesse de gestion au processus de règlement des opérations plus importantes.

(Les textes sont reproduits ci-après.)

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmette une copie, au plus tard le 10 septembre 2012, à :

Me Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Danielle Boudreau
Analyste aux OAR
Direction principale de l'encadrement des structures de marchés
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4322
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4322
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : danielle.boudreau@lautorite.qc.ca

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS »MD)

MODIFICATIONS IMPORTANTES APPORTÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

AMÉLIORATIONS DU PROCESSUS D'ATTRIBUTION AU RNC

SOLLICITATION DE COMMENTAIRES

A. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

Les modifications proposées aux Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS qui visent à modifier la fonctionnalité du processus d'attribution du Service de règlement net continu (« RNC ») le sont à la demande du sous-comité chargé des titres d'emprunt et des titres de participation du Comité d'analyse du développement stratégique (« CADS ») de la CDS. Le processus d'attribution au RNC renvoie à (i) la création d'opérations non boursières dont le mode de règlement est TFT (règlement individuel) à partir de positions en cours au RNC en assignant ou en attribuant des acheteurs à des vendeurs contre des positions en cours au RNC, et (ii) aux activités de conversion d'opérations permettant la conversion du mode de règlement RNC d'opérations boursières et non boursières au mode de règlement TFT. Ce processus est engagé dans le cadre d'événements de marché à la conclusion duquel un adhérent recevrait soit une valeur non admissible au RNC ou un versement en espèces.

Contexte

Le RNC est un service de contrepartie centrale principalement conçu pour la compensation et le règlement d'opérations sur titres de participation négociées sur une bourse canadienne, un système de cotation et de déclaration d'opérations ou un système de négociation alternatif (« SNA »). Les transactions visées par le RNC peuvent également initialement être des opérations non boursières avec un mode de règlement RNC, établi manuellement au CDSXMD par les adhérents.

Novation et établissement du solde net des opérations au RNC

Lorsqu'une opération boursière ou une opération non boursière avec un mode de règlement RNC atteint la date de valeur, les obligations initiales de l'acheteur et du vendeur (de recevoir les valeurs et d'effectuer le paiement, respectivement) sont éteintes et remplacées par des obligations de règlement engageant les deux parties et la CDS (c.-à-d., la novation). Chaque fois qu'une autre opération pour la même valeur est traitée, le solde net des nouvelles obligations ayant fait l'objet d'une novation est établi selon les obligations de règlement existantes pour la valeur. Ces obligations dont le solde net est établi constituent les positions « à recevoir » et « à livrer » qui sont réglées lors du processus de règlement net par lots de nuit et de façon continue au CDSX dans le cadre du processus de règlement au RNC en temps réel qui opère du lancement du système jusqu'au début du processus de paiement.

Attribution de positions au RNC et activités de conversion d'opérations dans le cadre d'événements de marché

Lorsqu'est prévu un événement de marché visant une valeur admissible au RNC à la conclusion duquel l'adhérent recevrait soit une valeur non admissible au RNC ou un versement en espèces, les positions au RNC existantes ne peuvent être réglées et les nouvelles opérations visées au RNC ne peuvent faire l'objet de la novation et de l'établissement du solde net. Ceci est accompli de la manière suivante :

(i) les obligations de règlement en cours au RNC existantes sont attribuées du RNC et converties en opérations non boursières dont le mode de règlement est TFT,
(ii) les opérations non boursières au RNC sont converties en opérations non boursières dont le mode de règlement est TFT,

(iii) les opérations boursières au RNC sont converties en opérations boursières dont le mode de règlement est TFT.

Le processus d'attribution supprime le rôle de contrepartie centrale de la CDS en assignant des acheteurs et des vendeurs aux obligations en cours au RNC et en remplaçant ces obligations par des opérations non boursières visées par un règlement TFT. De plus, les opérations boursières et les opérations non boursières visées par un règlement au RNC sont converties au mode de règlement TFT. Des activités subséquentes portant sur les événements de marché sont par la suite appliquées à ces opérations attribuées et converties.

Le processus de changement du mode de règlement des opérations boursières au RNC à TFT fait souvent en sorte que les adhérents se retrouvent avec un nombre important d'opérations sur lesquelles ils n'ont aucun contrôle. Les adhérents ne sont pas en mesure d'établir efficacement les priorités de leurs activités de règlement pour la valeur concernée.

Modifications proposées

Le sous-comité chargé des titres d'emprunt et des titres de participation du CADS a demandé à la CDS d'examiner le processus d'attribution d'opérations actuel et de proposer une approche permettant une gestion plus souple de leurs activités de règlement au RNC. La proposition approuvée apportera des modifications au processus de façon à permettre la novation et l'établissement du solde net d'opérations boursières et non boursières engageant une valeur faisant l'objet d'une restriction relative au règlement au RNC en raison d'un événement de marché à venir. Une fois que les obligations dont le solde net a été établi auront été déterminées, les positions de règlement en cours au RNC seront attribuées en opérations non boursières dont le mode de règlement est TFT, selon le processus actuel.

Cette modification (i) éliminera les opérations boursières dont le mode de règlement est TFT crées par le processus de conversion, et (ii) pourrait réduire le nombre d'opérations non boursières dont le mode de règlement est TFT en raison d'activités liées à l'établissement du solde net additionnelles. Cette modification permettra de réduire le nombre d'opérations que les adhérents doivent gérer.

B. NATURE ET OBJET DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

Les modifications proposées aux Procédés et méthodes visent à améliorer la fonctionnalité du processus d'attribution actuel, pour d'offrir une efficience de traitement et une souplesse de gestion au processus de règlement des opérations plus importantes.

Les adhérents de la CDS bénéficieront des améliorations proposées au processus d'attribution d'opérations, car :

- le nombre de transactions qui requièrent une surveillance et des activités de gestion de règlement sera réduit, ce qui réduira les risques opérationnels[1];

- la novation et le processus d'établissement du solde net réduiront la quantité à régler.

À l'heure actuelle, lorsqu'une restriction de règlement au RNC existe, toutes les nouvelles opérations ayant un mode de règlement RNC reçues d'une bourse ou saisies par les adhérents ne peuvent être prises en compte par les processus de novation et d'établissement du solde net au RNC. Le mode de règlement des opérations est automatiquement changé à TFT et les adhérents sont tenus de gérer ces transactions manuellement. Toutefois, les adhérents ne peuvent placer les opérations provenant d'une bourse en attente, ce qui empêche le règlement jusqu'à ce que le virement des titres ou d'espèces de leurs grands livres au CDSX soit effectué. Ainsi, fréquemment un grand nombre d'opérations pour

[1] Un adhérent a fait l'expérience de la création d'environ 50 000 opérations boursières TFT, dont le règlement intégral a nécessité une période de trois mois en raison du processus d'attribution.

lesquelles des fonds ou des valeurs ont été engagés pour des opérations de petite valeur que les adhérents auraient d'abord préféré consacrer à des opérations de plus grande valeur, ne pouvaient pas être gérées par les adhérents.

Une modification sera apportée au processus de novation et d'établissement du solde net au RNC afin de ne pas tenir compte de la restriction de règlement au RNC si elle a été créée automatiquement dans le cadre d'un événement de marché. Ceci permettra que le solde net de toutes les opérations au RNC atteignant la date de valeur soit établi chaque jour durant la période d'événements de marché. Le règlement des obligations en cours fera l'objet de restrictions et ces obligations de règlement seront ensuite attribuées chaque jour à un nombre restreint d'opérations non boursières dont le règlement peut être géré.

Les restrictions de règlement au RNC imposées manuellement ou automatiquement à une valeur, pour toute autre raison qu'un événement de marché, continueront d'être traitées comme elles le sont aujourd'hui. Ce qui signifie que le mode de règlement des opérations boursières et non boursières sera converti de RNC à TFT.

C. INCIDENCE DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

Les modifications proposées aux Procédés et méthodes offriront une efficience de traitement et une souplesse de gestion au règlement des opérations. L'incidence de ces modifications sera limitée aux adhérents de la CDS qui utilisent la fonction RNC du CDSX.

C.1 Concurrence

Les modifications proposées aux Procédés et méthodes s'appliquent à tous les adhérents de la CDS qui utilisent actuellement ou pourraient à l'avenir décider d'utiliser le service de RNC. Par conséquent, aucun adhérent de la CDS ne sera désavantagé par l'introduction de ces améliorations.

C.2 Risques et coûts de conformité

La Gestion des risques de la CDS a déterminé que les modifications proposées amélioreront le profil de risque de ces adhérents grâce au processus de novation et d'établissement du solde net. Elles ne changeront pas le profil de risque de la CDS.

L'introduction des améliorations proposées au processus d'attribution au RNC n'entraînera pas de changements au processus de règlement au CDSX actuel. Les méthodes (i) de placement de restrictions de règlement RNC non liées aux droits et privilèges sur les valeurs (ii) de placement en attente des transactions non boursières, et (iii) de règlement des opérations boursières et non boursières demeurent inchangées. De plus, cette initiative n'aura aucune incidence sur la priorisation des règlements.

Il n'y a aucun coût de conformité associé aux améliorations proposées au processus d'attribution au RNC pour les adhérents.

C.3 Comparaison avec les normes internationales – (a) le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement de la Banque des règlements internationaux (b) le Comité technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs et (c) le Groupe des Trente

Selon le principe n° 21 – Efficience et efficacité – des nouvelles normes internationales pour les systèmes de règlement, de compensation et de paiement énoncé dans le rapport du CSPR et de l'OICV intitulé *Principles for financial market infrastructures*[2], une infrastructure des marchés financiers comme la CDS « devrait être conçue pour répondre aux besoins de ses adhérents et des

[2] Consulter le rapport à l'adresse http://www.bis.org/publ/cpss101.htm

marchés auxquels elle offre ses services, plus particulièrement en ce qui concerne le choix du mécanisme de compensation et de règlement, de la structure opérationnelle, de l'étendue des produits compensés, réglés ou déclarés, ainsi que de l'utilisation de la technologie et des procédures » (traduction).

L'élaboration demandée par certains adhérents de la CDS vise une souplesse accrue de la gestion du règlement des transactions.

Aucune autre comparaison aux normes internationales n'a été relevée.

D. DESCRIPTION DU PROCESSUS DE RÉDACTION DES PROCÉDÉS ET MÉTHODES

D.1 Contexte d'élaboration

L'élaboration demandée a été présentée au sous-comité chargé des titres d'emprunt et des titres de participation du CADS comme une occasion d'accroître l'efficience du processus de règlement des opérations systématiquement attribuées par le service RNC. Une fois l'élaboration approuvée par le CADS aux fins d'analyse plus détaillée, la CDS a rédigé un document portant sur les exigences qui a été étudié avec le sous-comité chargé des titres d'emprunt et des titres de participation du CADS. Leurs rétroactions ont été ajoutées à la conception finale qui a été par la suite approuvée par le CADS.

D.2 Processus de rédaction des Procédés et méthodes

Les modifications proposées aux Procédés et méthodes de la CDS ont été rédigées par le groupe Développement et soutien des systèmes de gestion de la CDS et ont par la suite été étudiées et approuvées par le CADS. Le CADS détermine, étudie ou surveille les projets de développement des systèmes de la CDS et les autres modifications proposées par les adhérents et la CDS et en établi l'ordre de priorité. Le CADS compte parmi ses membres des représentants d'un groupe représentatif d'adhérents de la CDS et il se réunit mensuellement.

Ces modifications ont été étudiées et approuvées par le CADS le 26 juillet 2012.

D.3 Questions prises en compte

Au cours du traitement de droits et privilèges ou d'un événement de marché pour lesquels l'article reçu est une nouvelle valeur, la quantité de toutes les opérations existantes visant la valeur initiale est convertie à la quantité équivalente de la nouvelle valeur. Lorsque le taux de l'article à recevoir comprend des montants représentant des fractions (p. ex., lorsque l'adhérent recevrait 1,33 action d'une nouvelle valeur pour chaque action de la valeur initiale), les quantités résultantes des opérations converties peuvent comprendre une quantité avec une décimale. Comme la quantité des opérations doit être exprimée en nombres entiers, la nouvelle quantité est tronquée. Lorsqu'un nombre important d'opérations est traité de cette façon, cela peut entraîner une perte significative d'actions de la nouvelle valeur pour un adhérent. La CDS accumule ces fractions d'actions que l'adhérent doit réclamer.
Le fait de permettre aux opérations boursières du RNC de conserver le mode de règlement RNC et d'être comprises dans le processus d'établissement du solde net réduira de façon significative le nombre d'opérations nécessitant une troncature.

D.4 Consultation

Cette initiative de développement a été lancée à la demande du sous-comité chargé des titres d'emprunt et des titres de participation du CADS. La CDS a examiné le document portant sur les exigences avec ce groupe et a reçu leur approbation finale pour le développement de l'amélioration décrite.

Les gestionnaires des comptes du Service à la clientèle de la CDS sont en communication continue avec leurs clients et leur transmettent des mises à jour sur l'état de toutes les modifications proposées, tout en sollicitant leurs rétroactions à cet égard.

La CDS facilite la communication par divers moyens, notamment les réunions normales prévues du sous-comité du CADS, qui servent de tribune à l'étude détaillée des exigences, et les réunions mensuelles avec les centres de traitement à façon, afin de discuter avec eux l'incidence de l'élaboration. Toutes les initiatives de développement sont également présentées au groupe de travail de la Section des administrateurs financiers (« SAF ») de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM »).

D.5 Autres possibilités étudiées

À l'origine, le sous-comité chargé des titres d'emprunt et des titres de participation du CADS avait demandé à la CDS de permettre aux adhérents de gérer l'indicateur de contrôle de règlement pour les opérations boursières converties du mode RNC au mode TFT. À l'étape de l'étude et de l'analyse, il a été déterminé que cette approche ne suffirait pas à atteindre une gestion efficiente potentielle optimale de ces opérations, car les volumes importants seraient toujours présents. Par conséquent, le sous-comité chargé des titres d'emprunt et des titres de participation du CADS et le CADS ont convenu que la proposition de la CDS d'établir le solde net des opérations au RNC avant l'attribution constituait une solution plus complète.

D.6 Plan de mise en œuvre

Les modifications proposées aux Procédés et méthodes et la date prévue de la mise en œuvre ont été régulièrement communiquées aux adhérents de la CDS par l'intermédiaire du CADS et de ses sous-comités, ainsi que lors des réunions avec le Service à la clientèle. Les gestionnaires des comptes du Service à la clientèle informeront leurs clients du détail des modifications à venir et donneront des formations aux clients au cours des mois d'octobre et de novembre 2012. La CDS distribuera un bulletin à tous les adhérents de la CDS la semaine précédant la mise en œuvre, et ce, afin de leur rappeler les modifications à venir et de leur confirmer la date d'entrée en vigueur de ces modifications.

La CDS est reconnue à titre d'agence de compensation par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« CVMO ») en vertu de l'article 21.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario. L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») a autorisé la CDS à poursuivre les activités de compensation au Québec en vertu des articles 169 et 170 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec. De plus, la CDS est réputée être la chambre de compensation pour le CDSX^{MD}, système de compensation et de règlement désigné par la Banque du Canada en vertu de l'article 4 de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*. La CVMO, l'AMF et la Banque du Canada seront ci-après collectivement désignées par l'expression « autorités de reconnaissance ».

Les modifications apportées aux Procédés et méthodes de l'adhérent pourraient entrer en vigueur dès l'obtention de l'approbation des modifications par les autorités de reconnaissance à la suite de la publication de l'avis et de la sollicitation de commentaires auprès du public. Cette initiative devrait être mise en œuvre le 17 novembre 2012.

E. INCIDENCES DES MODIFICATIONS PROPOSÉES SUR LES SYSTÈMES

E.1 CDS

Ces modifications occasionneront des changements présentés ci-après aux fonctionnalités du CDSX :

a) Permettre la novation et l'établissement du solde net des opérations au RNC (opérations boursières et opérations non boursières) lorsqu'une restriction de règlement au RNC existe. Selon le processus actuel, les positions au RNC ne sont pas réglées lorsque cette restriction est appliquée.

b) Éliminer le changement du mode de règlement de RNC à TFT des opérations existantes au cours du processus d'attribution. Les opérations demeureront en mode RNC et seront disponibles aux fins d'extraction.

c) Permettre le chargement du mode de règlement « RNC » pour les opérations boursières et non boursières au RNC nouvellement saisies lorsqu'existe une restriction de règlement au RNC existe. Les opérations demeureront en mode RNC et seront disponibles aux fins de novation.

d) Automatiser les attributions additionnelles de positions au RNC. Les opérations au RNC existantes demeureront inchangées. Le nouveau processus est lancé une fois le solde net au RNC établi, lorsqu'une attribution a précédemment eu lieu dans le cadre de l'événement.

E.2 Adhérents de la CDS

Aucun changement aux systèmes des adhérents de la CDS n'est nécessaire.

E.3 Autres intervenants du marché

Aucun changement aux systèmes des centres de traitement à façon des adhérents n'est requis.

F. COMPARAISON AVEC LES AUTRES AGENCES DE COMPENSATION

Un processus d'attribution et de conversion d'opérations au RNC similaire est offert par la *National Securities Clearing Corporation* (« NSCC »), comme précisé dans les règles et les procédures de la NSCC (*NSCC Rules and Procedures*) du 28 juin 2012. Il y est question de conversion et d'attribution dans le contexte des événements de marché. Toutefois, la CDS n'est pas au courant de modifications imminentes aux règles à cet égard.

Les autres agences de compensation n'offrent pas de procédés semblables ou comparables qui auraient permis l'analyse.

G. ÉVALUATION DE L'INTÉRÊT PUBLIC

La CDS a déterminé que les modifications proposées ne sont pas contraires à l'intérêt public.

H. COMMENTAIRES

Veuillez faire parvenir vos commentaires écrits à l'égard des modifications proposées dans les 30 jours civils suivant la date de publication du présent avis dans le Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, aux coordonnées suivantes :

Elaine Spankie
Analyste principale en informatique de gestion
Développement et soutien des systèmes de gestion
Services de dépôt et de compensation CDS inc.
85, rue Richmond Ouest
Toronto (Ontario) M5H 2C9

Téléphone : 416 365-3595
Courriel : espankie@cds.ca

Veuillez également faire parvenir un exemplaire de ces commentaires à l'Autorité des marchés financiers et à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, aux personnes indiquées ci-après :

Me Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Télécopieur : 514 864-6381
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Directrice, Réglementation des marchés
Direction de la réglementation des marchés
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Bureau 1903, C.P. 55,
20, rue Queen Ouest
Toronto (Ontario) M5H 3S8

Télécopieur : 416 595-8940
Courriel : marketregulation@osc.gov.on.ca

La CDS mettra à la disposition du public, sur demande, des exemplaires de tous commentaires reçus au cours de la période de sollicitation de commentaires.

I. MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

Les modifications proposées aux Procédés et méthodes de la CDS peuvent être consultées à partir de la page Web des Modifications apportées à la documentation (http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-FR-modifications?Open), et celles proposées aux formulaires de la CDS (le cas échéant) à partir du site Web des Services de la CDS (http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-FR-ServicesdelaCDS?Open) à la page des Formulaires en ligne (cliquer sur Afficher par catégorie de formulaires et, dans la liste Sélectionner une catégorie de formulaires, cliquez sur Examen externe).

8.7 Traitement d'opérations et droits et privilèges

Le traitement des opérations en cours engageant des titres visés par un événement de droits et privilèges ou un événement de marché dépend du type d'événement. Les règles générales suivantes s'appliquent au traitement des opérations :

- Les réclamations sont créées et réglées pour les opérations en cours à l'égard d'événements de distribution. Les opérations dont le type d'opération est transfert de compte (« AT ») ou rupture de mariage (« MB ») sont exclues du traitement des réclamations.
- Les opérations non réglées sont converties en opérations correspondantes de la nouvelle valeur pour les événements obligatoires.
- Les positions au RNC sont attribuées pour tous les types d'événements facultatifs, mais les conversions d'opérations et les réclamations ne sont pas traitées.
- Les opérations dont le mode de règlement est « SNS » ne sont pas prises en compte aux fins de traitement des droits et privilèges.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section Traitement des réclamations à la page 184 et la section Droits et privilèges relatifs à la conversion d'opérations à la page 188.

Les opérations au RNC sont extraites et leur solde net est établi à la date de valeur dans le cadre des événements visés par des activités d'attribution. Le règlement n'est pas pris en charge par le service de RNC. Les opérations non boursières individuelles sont créées à partir de positions en cours au RNC.

8.7.1 Traitement des réclamations

La CDS traite les réclamations pour les types d'événements de distribution des positions au RNC et des opérations individuelles en cours en fonction des résultats à la fermeture des bureaux à des dates de saisie des opérations précises. Les transactions de réclamations générées pour les positions au RNC et les opérations individuelles en cours sont indiquées dans les rapports, les messages InterLink et les fichiers au moyen du sous-type de transaction CLMS.

8.4 Processus de règlement net continu (RNC) et de règlement net par lots (RNL)

Le processus RNC/RNL est un processus de règlement net par lots qui accroît l'efficacité des règlements en combinant les opérations devant être réglées au moyen du mode de règlement individuel ou du mode de règlement net continu. Ce processus combiné vise à faire en sorte que les activités de règlement net continu et de règlement individuel se compensent l'une et l'autre et à réduire les besoins des adhérents en matière de position valeurs, de fonds, de capitalisation, de crédit et de garanties.

Le processus RNC/RNL s'exécute une fois par jour après la période de traitement en ligne de nuit et est actuellement prévu vers 4 h, heure de l'Est (2 h, heure des Rocheuses et 1 h, heure du Pacifique).

8.4.1 Extraction des opérations et établissement du solde net au RNC pour le règlement

Le CDSX utilise les critères suivants pour extraire les opérations devant être réglées au moyen du RNC :

- s'il s'agit d'opérations boursières ou non boursières;
- le mode de règlement est fixé à CNS (règlement net continu);
- l'état de l'opération est C;
- la date de valeur est antérieure à la date actuelle;
- il n'y a aucune restriction relative à des jours fériés pour la monnaie de l'opération;
- la valeur est admissible au RNC;
- les grands livres des adhérents ne sont pas suspendus.

Si l'opération répond aux critères d'extraction, son solde net est établi et elle est cotée et examinée en vue d'être réglée au moyen du RNC.

S'il existe une restriction au RNC pour la valeur en raison des activités de droits et privilèges et que l'opération répond aux critères d'extraction, l'opération est évaluée au marché et son solde net est établi, mais elle n'est pas examinée en vue d'être réglée. La position en cours au RNC est alors attribuée. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section Droits et privilèges relatifs à la conversion d'opérations au chapitre Traitement d'opérations et droits et privilèges du *Guide de l'utilisateur et Procédés et méthodes du CDSX*.

La CDS peut « permettre » le règlement individuel (TFT) d'une opération si celle-ci n'a pas été extraite pour les raisons suivantes :

- la valeur n'est pas admissible au mode RNC;
- l'un ou l'autre des adhérents ne peut se prévaloir du service de RNC;

8.7 Traitement d'opérations et droits et privilèges

Le traitement des opérations en cours engageant des titres visés par un événement de droits et privilèges ou un événement de marché dépend du type d'événement. Les règles générales suivantes s'appliquent au traitement des opérations :

- Les réclamations sont créées et réglées pour les opérations en cours à l'égard d'événements de distribution. Les opérations dont le type d'opération est transfert de compte (« AT ») ou rupture de mariage (« MB ») sont exclues du traitement des réclamations.
- Les opérations non réglées sont converties en opérations correspondantes de la nouvelle valeur pour les événements obligatoires.
- Les positions au RNC sont attribuées pour tous les types d'événements facultatifs, mais les conversions d'opérations et les réclamations ne sont pas traitées.
- Les opérations dont le mode de règlement est « SNS » ne sont pas prises en compte aux fins de traitement des droits et privilèges.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section Traitement des réclamations à la page 184 et la section Droits et privilèges relatifs à la conversion d'opérations à la page 188.

Les opérations au RNC sont extraites et leur solde net est établi à la date de valeur dans le cadre des événements visés par des activités d'attribution. Le règlement n'est pas pris en charge par le service de RNC. Les opérations non boursières individuelles sont créées à partir de positions en cours au RNC.

8.7.1 Traitement des réclamations

La CDS traite les réclamations pour les types d'événements de distribution des positions au RNC et des opérations individuelles en cours en fonction des résultats à la fermeture des bureaux à des dates de saisie des opérations précises. Les transactions de réclamations générées pour les positions au RNC et les opérations individuelles en cours sont indiquées dans les rapports, les messages InterLink et les fichiers au moyen du sous-type de transaction CLMS.

8.4 Processus de règlement net continu (RNC) et de règlement net par lots (RNL)

Le processus RNC/RNL est un processus de règlement net par lots qui accroît l'efficacité des règlements en combinant les opérations devant être réglées au moyen du mode de règlement individuel ou du mode de règlement net continu. Ce processus combiné vise à faire en sorte que les activités de règlement net continu et de règlement individuel se compensent l'une et l'autre et à réduire les besoins des adhérents en matière de position valeurs, de fonds, de capitalisation, de crédit et de garanties.

Le processus RNC/RNL s'exécute une fois par jour après la période de traitement en ligne de nuit et est actuellement prévu vers 4 h, heure de l'Est (2 h, heure des Rocheuses et 1 h, heure du Pacifique).

8.4.1 Extraction des opérations et établissement du solde net au RNC pour le règlement

Le CDSX utilise les critères suivants pour extraire les opérations devant être réglées au moyen du RNC :

- s'il s'agit d'opérations boursières ou non boursières;
- le mode de règlement est fixé à CNS (règlement net continu);
- l'état de l'opération est C;
- la date de valeur est antérieure à la date actuelle;
- il n'y a aucune restriction relative à des jours fériés pour la monnaie de l'opération;
- la valeur est admissible au RNC;
- les grands livres des adhérents ne sont pas suspendus.

Si l'opération répond aux critères d'extraction, son solde net est établi et elle est cotée et examinée en vue d'être réglée au moyen du RNC.

S'il existe une restriction au RNC pour la valeur en raison des activités de droits et privilèges et que l'opération répond aux critères d'extraction, l'opération est évaluée au marché et son solde net est établi, mais elle n'est pas examinée en vue d'être réglée. La position en cours au RNC est alors attribuée. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section Droits et privilèges relatifs à la conversion d'opérations au chapitre Traitement d'opérations et droits et privilèges du *Guide de l'utilisateur et Procédés et méthodes du CDSX*.

La CDS peut « permettre » le règlement individuel (TFT) d'une opération si celle-ci n'a pas été extraite pour les raisons suivantes :

- la valeur n'est pas admissible au mode RNC;
- l'un ou l'autre des adhérents ne peut se prévaloir du service de RNC;

7.3.2 Publication

Aucune information

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

DÉCISION N° 2012-PDG-0157

LCH.Clearnet Limited

(Dispense temporaire de l'obligation de reconnaissance prévue à l'article 12 de la *Loi sur les instruments dérivés* et de l'obligation d'agrément prévue à l'article 82 de la *Loi sur les instruments dérivés*)

Vu la demande de la société LCH.Clearnet Limited (« LCH ») déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 15 mai 2012 afin que celle-ci prononce une décision dispensant temporairement LCH, en vertu de la *Loi sur les instruments dérivés*, L.R.Q., c. I-14.01 (la « LID »), des obligations prévues au premier alinéa de l'article 12 sur la reconnaissance à titre de chambre de compensation de dérivés pour les fins d'en exercer l'activité au Québec et au premier alinéa de l'article 82 sur l'agrément pour la création ou la mise en marché d'un dérivé, avant que ce dérivé ne soit offert au public (la « demande »);

Vu le premier alinéa de l'article 86 de la LID selon lequel l'Autorité peut, aux conditions qu'elle détermine, dispenser un dérivé, une personne, un groupement de personnes, une offre ou une opération de tout ou partie des obligations prévues par la LID, lorsqu'elle estime que cette dispense ne porte pas atteinte à l'intérêt public;

Considérant les représentations et les faits soumis au soutien de la demande, notamment :

1. LCH est une société privée constituée en vertu des lois d'Angleterre et du Pays de Galles et établie à Londres;

2. LCH est une chambre de compensation reconnue au Royaume-Uni (*Recognised Clearing House*) en vertu de la loi intitulée *Financial Services and Markets Act 2000* (la « FSMA »), laquelle assujettit LCH à la supervision de la Financial Services Authority (la « FSA »), l'organisme de réglementation de l'industrie des services financiers au Royaume-Uni;

3. LCH est une filiale à part entière de la société de portefeuille LCH.Clearnet Group Limited (« LCH Group »), une société privée constituée au Royaume-Uni en 2003 et détenue à raison de 83 % par des membres compensateurs et de 17 % par des bourses; LCH Group est réglementée à titre de compagnie financière par l'Autorité de contrôle prudentiel en République française;

4. LCH fournit des services de compensation à différents marchés dont les bourses NYSE Liffe, London Stock Exchange, EDX London et London Metal Exchange qui sont reconnues à titre de *Recognised Investment Exchanges* au Royaume-Uni et SIX Swiss Exchange en Suisse;

5. LCH effectue la compensation de valeurs mobilières (actions cotées sur le marché au comptant et obligations), d'instruments dérivés négociés en bourse (contrats à terme et options sur contrat à terme sur action, sur indice boursier, sur obligation, sur taux d'intérêt et sur marchandise, options sur indice et sur action individuelle), d'instruments dérivés hors bourse (contrats à terme de gré à gré et options de gré à gré sur des produits liés à l'énergie, au fret ou au marché climatique, swaps de taux d'intérêt, swaps de devises et swaps sur défaillance), ainsi que de pensions sur titres libellés en euros et en livres sterling;

6. LCH compte quelque 161 membres dont des banques, des banques d'investissement, des courtiers et des négociateurs de marchandises, des firmes de courtage en valeurs mobilières et un nombre limité de sociétés industrielles;

7. LCH désire commencer à offrir les services de compensation *SwapClear* et *RepoClear* à ses membres établis au Québec;

8. *SwapClear* est un service de compensation et de règlement d'opérations hors cote sur swaps de taux d'intérêt offerts dans dix-sept devises, sur swaps indexés à un jour et sur contrats de garantie de taux; *SwapClear* compte deux types de membres compensateurs (le membre compensateur appelé *SwapClear Clearing Member* et le membre compensateur appelé *Futures Commission Merchant Clearing Member*) et un autre type de membres (le membre appelé *SwapClear Dealer*), tels qu'ils sont définis dans les règles et les procédures de LCH;

9. *RepoClear* est un service de compensation d'opérations au comptant sur titres à revenu fixe et d'opérations de pensions sur titres émis par les gouvernements européens offrant deux types d'opérations de pensions en vrac en livres sterling et en euros; *RepoClear* compte deux catégories de membres (le membre compensateur appelé *RepoClear Clearing Member* et un autre type de membres appelé *RepoClear Dealer*), tels qu'ils sont définis dans les règles et les procédures de LCH;

10. LCH n'a pas de bureau ou d'établissement au Québec et n'a pas l'intention d'en établir un;

Considérant que LCH est assujettie à la législation et à la réglementation du Royaume-Uni en valeurs mobilières et en dérivés ainsi qu'à la supervision de la FSA;

Considérant qu'après analyse, l'Autorité estime le régime d'encadrement législatif et réglementaire du Royaume-Uni au chapitre de la reconnaissance et de la supervision des chambres de compensation comme étant, à tous égards importants, équivalent à celui du Québec;

Considérant la recommandation du Surintendant des marchés de valeurs d'accorder les dispenses demandées du fait qu'elles ne sont pas contraires à l'intérêt public;

En conséquence :

L'Autorité accorde, en vertu de l'article 86 de la LID, les dispenses suivantes à LCH :

- une dispense temporaire de l'obligation d'être reconnue à titre de chambre de compensation;

- une dispense temporaire de l'obligation d'être agréée pour créer ou mettre en marché un dérivé, avant que ce dérivé ne soit offert au public.

La présente décision est assujettie au respect des conditions énoncées ci-dessous.

1. Activités au Québec

LCH exercera uniquement des activités de chambre de compensation et n'offrira au Québec que les services *SwapClear* et *RepoClear* décrits dans la demande.

2. Modification des activités au Québec

LCH obtiendra l'autorisation préalable de l'Autorité avant d'apporter toute modification aux activités qu'elle exerce au Québec.

3. Maintien de la reconnaissance au Royaume-Uni

LCH devra continuer d'être reconnue à titre de *Recognised Clearing House* par la FSA, ou l'organisme de réglementation et de surveillance qui remplacera la FSA, le cas échéant, conformément à la FSMA, ou la loi qui remplacera la FSMA, le cas échéant.

4. Conformité au régime d'encadrement réglementaire du Royaume-Uni

LCH devra continuer de se conformer au régime d'encadrement législatif et réglementaire du Royaume-Uni et aux exigences imposées par la FSA, ou l'organisme de réglementation et de surveillance qui remplacera la FSA, le cas échéant.

5. Notification d'un changement

LCH avisera l'Autorité par écrit et dans les meilleurs délais des faits suivants :

a) tout changement ou toute proposition de changement relatif à son droit d'exercer ses activités au Royaume-Uni;

b) toute situation se rapportant à la compensation et au règlement d'opérations qui pourrait avoir un impact important sur la viabilité financière de LCH ou sur sa capacité d'exercer ses activités, notamment la faillite, l'insolvabilité, la suspension ou les difficultés financières d'un membre;

c) la demande d'adhésion et l'acceptation à titre de membre de toute personne établie au Québec;

d) tout changement important par rapport à la situation décrite dans la demande;

e) toute demande faite par LCH auprès d'une autorité de réglementation au Canada autre que l'Autorité et toute décision prononcée par cette autorité de réglementation.

6. Information à fournir trimestriellement à l'Autorité

LCH maintiendra l'information suivante à jour et fournira cette information à l'Autorité dans un délai raisonnable à la fin de chaque trimestre ou lorsque l'Autorité en fera la demande :

a) pour chaque service de compensation offert par LCH à ses membres établis au Québec, les volumes d'opérations quotidiens moyens et les montants notionnels moyens pour les opérations en cours, et ce, pour chaque membre établi au Québec;

b) pour chaque service de compensation offert par LCH à ses membres établis au Québec, le montant total notionnel des opérations en cours et leur valeur au prix de marché, et ce, pour chaque membre établi au Québec;

c) pour chaque service de compensation offert par LCH à ses membres établis au Québec, la valeur de nantissement (incluant les marges initiales et les marges de variation) fournie par chaque membre établi au Québec.

7. Autre information à fournir à l'Autorité

LCH communiquera dans les meilleurs délais toute autre information relative à ses activités qu'elle détient ou qu'elle a le pouvoir de détenir, utile à l'exercice des fonctions et pouvoirs de l'Autorité, que celle-ci pourrait requérir de temps à autre afin d'évaluer l'exécution par LCH de ses activités et la conformité de cette entité aux conditions des décisions de l'Autorité.

8. Confidentialité des renseignements

LCH préservera la confidentialité des renseignements qui lui sont soumis dans le cadre de ses activités auprès de ses membres établis au Québec, le tout en conformité avec les lois qui lui sont applicables en matière de protection des renseignements personnels.

9. Partage d'information

LCH partagera de l'information avec les organismes d'autoréglementation et, s'il y a lieu, avec les autres entités réglementées, qui exercent des activités au Québec, sous réserve des lois sur la protection des renseignements personnels ou des dispositions en matière de confidentialité applicables.

10. Conformité

LCH veillera à se conformer aux conditions de la présente décision.

11. Défaut de se conformer

Si LCH fait défaut de se conformer à une ou à plusieurs des conditions qui sont énoncées dans la présente décision, l'Autorité pourra modifier, suspendre ou révoquer, en totalité ou en partie, la présente décision.

12. Droit applicable

LCH devra se conformer au droit applicable au Québec.

13. Désignation d'un fondé de pouvoir au Québec

LCH désignera et maintiendra en fonction un fondé de pouvoir pour la représenter au Québec. LCH avisera l'Autorité par écrit et sans délai de tout changement de son fondé de pouvoir.

La présente décision sera valide jusqu'au 2 août 2013.

Fait le 3 août 2012.

Mario Albert
Président-directeur général